



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

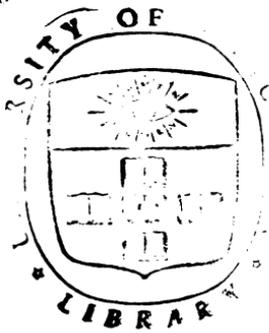
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



11. 2. 7 1935

LES
QUATRE JOURNÉES
DE BRUXELLES.

—•••—
**IMPRIMERIE DE C. J. DE MAT,
A BRUXELLES.**

LES
QUATRE JOURNÉES
DE BRUXELLES,

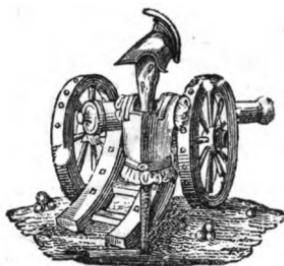
PAR LE GÉNÉRAL VAN HALEN;

SUIVIES

DE SON PROCÈS ET D'AUTRES PIÈCES IMPORTANTES.

POUR FAIRE SUITE

A SES MÉMOIRES.



BRUXELLES,

CHEZ J. P. MELINE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DE LA MONTAGNE, n° 51.

—
1831.

INTRODUCTION.

VICTIME des perfides intrigues d'une ambition en partie démasquée, j'ai failli, ainsi que deux autres patriotes belges, MM. Trumper et Isler, payer de ma tête mon dévouement à la cause de la liberté et de l'indépendance de la Belgique. Fort de mon innocence, je ne m'étais d'abord proposé que de publier les pièces mêmes de mon procès, lorsque quelques amis qui me sont restés dans mon infortune m'ont fait sentir qu'un procès, toujours aride et d'une lecture ennuyeuse, restait souvent sans lecteurs, et présentait d'ailleurs, outre l'inconvénient d'un intérêt très-secondaire, celui de ne pouvoir faire remonter le lecteur à l'origine d'une persécution de la nature de celle que j'ai éprouvée.

Non content d'interpréter à leur manière mes actions dans cette dernière lutte de la liberté contre le despotisme, mes ennemis ont été chercher des antécédens, qu'ils ont su présenter sous un

jour si faux, que je me trouve obligé de revenir encore sur un fait tout-à-fait personnel et qui, par cela même qu'il a été publié dans mes Mémoires, traduits dans presque toutes les langues de l'Europe, montre la mesure de leur audace et de leur mauvaise foi; mais pour ne pas interrompre le fil des événemens qui concernent l'affranchissement de la Belgique, je ne traiterai ce sujet qu'à la fin de cet ouvrage, et je ne passerai que très-sommairement sur ma vie politique depuis la publication de mes Mémoires.



MÉMOIRES

DU GÉNÉRAL

VAN HALEN.

CHAPITRE PREMIER.

Coup d'œil sur la révolution de la Belgique.

APRÈS un séjour de plusieurs années en Belgique, où j'avais cherché un asile et trouvé l'hospitalité, j'étais prêt à aller combattre de nouveau, aux Pyrénées, pour la cause de la liberté*, quand une lutte non moins glorieuse et plus immédiate vint inopinément réclamer mon secours.

Déjà je me préparais à quitter la Belgique,

* « Mon estimable ami. En réponse à votre bonne lettre du 10 courant, je dois vous dire que pour le moment je ne trouve pas urgent que vous vous mettiez en route pour venir me joindre ici. Cependant je connais à fond vos sentiments et j'en profiterai à l'occasion. — Ayez soin de vous, et croyez à l'estime particulière de votre invariable.

Août 16, 1830.

Signé, ESPOZ Y MINA.

1.

quand une vengeance populaire exercée sur la maison d'un misérable folliculaire, fut le signal d'un mouvement national que plus tard devaient seconder ceux même qui d'abord en arrêtaient le cours. Un petit nombre de citoyens zélés prirent les armes et parvinrent, non sans effort, à rétablir l'ordre un moment troublé; je crus de mon devoir de me mêler parmi eux, et je me rendis à l'Hôtel-de-Ville, où il ne se trouvait encore que quatre à cinq personnes qui y avaient été attirées par les mêmes intentions que moi, le maintien de la tranquillité. Une Garde urbaine, animée du meilleur esprit se forma spontanément; réunie à l'Hôtel-de-Ville, l'élite de notre bourgeoisie et de nos anciens militaires se chargea de l'administration d'une population abandonnée de ses autorités. Le baron d'Hoogvorst, à la tête de ce corps honorable, inspirait cette confiance générale qu'il a si bien justifiée; toujours à son poste dans les momens critiques, il était destiné à devenir le Lafayette de la Belgique.

Le gouvernement, habitué depuis long-temps à fouler aux pieds les vœux des Belges, qualifia de *Révolte* le mouvement de Bruxelles, et de *Rebelles* ses habitans. Gagner du temps pour réunir ses forces dispersées fut sa politique, écraser la révolution au milieu de Bruxelles même fut son but; mais les Belges ne furent point dupes de

ses démarches, ils y répondirent en sanctionnant l'élan patriotique de la ville de Bruxelles; partout les paroisses en armes arboraient les couleurs nationales et se préparaient à voler au secours de leurs frères menacés.

Cet épisode de la révolution, qui se termine à l'attaque du prince Frédéric, n'est point de mon sujet. Je n'y ai pris aucune part active; je passerai donc aux circonstances qui ont précédé immédiatement nos *quatre journées*.

Bruxelles comptait environ cinq mille citoyens armés dans ses murs, tous animés du meilleur esprit; mais la confusion et le désordre, introduits dans les rangs par le peuple qui avait exécuté tumultueusement le désarmement de la garde bourgeoise, avaient produit la dissolution la plus complète des autorités civiles.

Le baron d'Hoogvorst était resté presque seul à l'Hôtel-de-Ville, lorsque vers midi, un courrier arriva de Vilvorde chargé d'un volumineux paquet de proclamations du prince Frédéric. Décidé à ne pas prendre sur lui seul la responsabilité de la publication de cette proclamation, d'Hoogvorst donna une réponse remplie de dignité et analogue à la situation réelle des esprits.

A peine le courrier était-il parti, que Ducpétiaux arriva à l'Hôtel-de-Ville, et, s'adressant du ton le plus énergique aux notables groupés autour

du baron d'Hoogvorst, il leur communiqua la réponse courte, mais pleine de fermeté, qu'il venait de rédiger; tous devaient, en la signant, assurer au prince Frédéric que *s'il ne renonçait à ses projets hostiles, il ne pénétrerait en ville qu'à travers des ruines et sur des monceaux de cadavres.*

Ducpétiaux faisait de vains efforts. Soit que l'intrigue la plus adroite eût été mise en jeu par l'ennemi, soit fatalité toujours inévitable dans les momens d'une grande effervescence populaire, une méfiance réciproque s'était glissée dans Bruxelles entre les chefs et le peuple. D'Hoogvorst même ne dut plusieurs fois son salut qu'à sa présence d'esprit, et à quelques amis déterminés, parmi lesquels je puis me citer, qui ne le quittèrent pas d'un instant.

La Maison-de-Ville, de nouveau abandonnée, on ferma ses portes, tout le monde disparut; les rues étaient presque désertes, les magasins fermés, l'effroi général; et la plupart des bourgeois, intimidés par la proclamation du prince, bien loin de chercher à défendre leurs foyers, s'empressaient de cacher leurs armes.

Ce fut dans ce moment vraiment critique que Ducpétiaux; cherchant un ami auquel il pût communiquer le feu de ses sentimens patriotiques; s'adressa à moi, et me fit part de sa détermination de tenter un dernier effort, en allant représenter au prince Frédéric de combien de scènes de dévas-

tation et de carnage il allait se rendre responsable par son obstination. Le temps était précieux. Ducpétiaux se disposait à se rendre au quartier-général du prince, et, appréciant les nobles sentimens qui animaient cet ami, je m'offris à partager ses dangers en l'accompagnant; mais il refusa mes offres, prit la route de Vilvorde avec le jeune Evrard, son compatriote, et me remit quelques lignes pour éclairer le public sur sa démarche dans le cas où elle aurait un résultat funeste. Effectivement, ses sentimens se réalisèrent; le prince Frédéric, sourd à tout sentiment d'humanité, combla l'indignation publique en faisant arrêter, contre le droit des gens, Ducpétiaux et son ami.

Des forces considérables menaçaient Bruxelles sur différens points. Dix mille hommes de toutes armes, soutenus par vingt-quatre pièces de canon, occupaient Vilvorde, où le prince Frédéric avait établi son quartier-général; et, tandis qu'un bataillon d'infanterie et deux escadrons ennemis, postés à Zellick, coupaient la communication avec Alost, le corps d'armée du général Kort-Heyligers manœuvrait entre Louvain et Liège, et interceptait tout secours de cette dernière ville. Les garnisons de Mons et de Namur avaient ordre de se mettre, autant que possible, en communication avec le quartier-général. Telle était la position de l'ennemi dans la soirée du 22.

CHAPITRE II.

Combats de Bruxelles, première journée (23 septembre).

Dès la pointe du jour, les forces de l'ennemi s'étaient portées en avant sur les hauteurs de Bruxelles; à huit heures, elles se présentèrent aux portes de Schaerbéek et de Louvain; immédiatement après, la lutte s'engagea.

Notre faible artillerie commença le combat; quelques volées de mitraille arrêtaient un instant nos ennemis. Mais bientôt ils nous ripostèrent avec avantage et balayèrent la nouvelle rue Royale jusqu'au Parc. Ce fut dans cette action que le brave Stildorf, qui s'était rallié avec sa compagnie aux Liégeois et Louvanistes pour soutenir la fusillade, eut le pied fracassé par la mitraille ennemie au moment même où lui et les siens allaient se précipiter à la baïonnette sur les canonniers hollandais. A la faveur du désordre que ces premières décharges mirent parmi les nôtres, les troupes pénétrèrent dans la rue Royale, d'où, après un combat très-vif, elles poussèrent jusqu'au Parc, et s'y éta-

blirent dans la plupart des hôtels qui l'environnent, ayant le gros de leurs forces et leur artillerie dans les positions avantageuses qu'offrent les allées et les bas fonds de cette promenade ; leur réserve était appuyée au Wauxhall.

Après ce premier succès, l'ennemi établit ses batteries pour protéger une nouvelle tentative offensive ; il se disposa en colonnes pour gagner les rues aboutissantes à la place Royale et au Treurenberg. C'est dans ce mouvement qu'un aide-de-camp du prince Frédéric fut fait prisonnier, malgré la ruse maladroite qu'il employa pour se faire respecter comme parlementaire. Conduit à la Maison-de-Ville, qu'on trouva déserte, l'escorte parvint, non sans peine, à mettre le prisonnier en sûreté à la caserne des Pompiers. M. Berlac, qui la conduisait, reçut plus d'une blessure, en couvrant l'officier hollandais de son corps. Que l'on compare ensuite cette noble conduite avec celle de nos ennemis. La perte de ce chef et la vigoureuse résistance que les citoyens opposèrent à la marche de cette colonne intimidèrent les assaillans ; forcés à la retraite, ils se replièrent en désordre et se bornèrent à soutenir les environs du Parc.

Le peuple, guidé par son instinct, se battait avec acharnement partout où il croyait sa résistance utile ; mais incapable de tirer parti de sa bravoure, il céda pas à pas un terrain que ses

ennemis n'ont su envahir que par leurs masses et leur discipline. D'autre part, les militaires belges conduits sous les murs de Bruxelles, sous le spécieux prétexte de pacification, balançaient entre leurs devoirs comme militaires et leurs sentiments comme citoyens; il n'était pas difficile de s'apercevoir de toute l'horreur que leur inspirait cet acte du despotisme! Mais jetons un voile sur ces scènes affreuses, où le frère doit égorger un frère, un fils son père; puissions-nous les bannir de nos guerres comme nous voudrions les bannir de notre mémoire.

Vers la place Royale, entre l'hôtel de Bellevue et le café de l'Amitié, l'ennemi, aux prises avec les braves accourus aux barricades de la Montagne de la Cour, perdait en vains efforts son temps et ses soldats.

A l'autre extrémité de la ville, à la porte de Flandre, l'attaque faite par les Hollandais eut l'issue la plus malheureuse pour eux. Un bataillon d'infanterie soutenu par un escadron de hussards, se présenta devant la porte, qui leur fut ouverte sans résistance, et se fiant à l'apparence trompeuse d'une tranquillité qui n'était troublée par aucun acte d'hostilité, ils s'aventurèrent imprudemment jusqu'à la barricade du marché aux Porcs. Là, quelques bourgeois armés et rassemblés à la hâte, par les soins du docteur Trumper, se mirent à

parlementer avec l'ennemi, afin de donner le temps à nos renforts d'accourir ; puis s'adressant aux soldats, ils réussirent à les intimider ; ce fut comme le signal de l'attaque. Des fenêtres, comme des barricades, le plomb, les pavés, les meubles et toute espèce d'ustensiles qu'on trouvait sous la main, semèrent la mort, le désordre et la fuite dans les rangs ennemis. Divers prisonniers, parmi lesquels le major van Borstel, et plusieurs chevaux furent les trophées de cette victoire, qui ébranla les deux Flandres. Peu après cette attaque, une autre colonne d'infanterie, soutenue par deux pièces d'artillerie s'avança sur la porte de Laeken, dont elle s'empara après un combat acharné ; la position prise et reprise plusieurs fois, resta enfin au pouvoir des nôtres, et l'ennemi épouvanté de cette résistance énergique, se retira en désordre et ne parvint à se rallier que bien au-delà du pont de Laeken.

Les Liégeois, qui, au commencement de la journée, s'étaient portés en tirailleurs sur la route de Schaerbéek et avaient si vaillamment défendu le poste important de la porte du même nom, avaient exécuté leur retraite sur l'Observatoire, où ils soutinrent une lutte opiniâtre jusqu'à ce que la nuit vint mettre un terme au combat. Leurs dernières cartouches avaient été brûlées, ils profitèrent de l'obscurité pour gagner la porte de

Halle, après avoir fait un grand détour dans la campagne.

Vers les quatre heures, le feu se ralentit de part et d'autre, et à six heures et demie les hostilités cessèrent comme par convention; quelques faibles renforts nous étaient arrivés vers le soir, ces braves prirent immédiatement part au combat.

Animés par les succès de la journée, les bourgeois passèrent la nuit à recueillir les blessés et à se disposer au combat du lendemain. Mais, trop confians peut-être dans leur courage et la bonté de leur cause, ils abandonnèrent la nuit un terrain vaillamment disputé pendant le jour.

Dans des actions de cette nature, où chaque homme agit d'après sa propre impulsion et d'après la nécessité du moment, il n'est guère possible de présenter les faits avec l'ordre qu'exige le récit d'opérations militaires, et il est tout aussi difficile de recueillir tous les beaux traits qui ont illustré cette journée mémorable.

Cependant une députation de citoyens mus par des sentimens d'humanité se rendit dans la nuit au quartier-général du Prince, dans le but d'arrêter l'effusion du sang sous des conditions qui lui furent inutilement proposées, malgré les énergiques représentations de M. Palmaert.

CHAPITRE III.

Seconde journée; on m'offre le commandement (24 sept.).

A en juger par la tranquillité qui régnait dans la ville dans la matinée du 24, on se serait cru délivré du fléau de la veille. Le tocsin ne se faisait plus entendre; mais, vers les neuf heures, quelques coups de fusils échangés entre les avant-postes vinrent donner de nouveau le signal du combat.

Les partisans des Hollandais avaient su profiter si habilement de la nuit, qu'ils étaient parvenus à répandre une inquiétude générale sur le sort de la lutte. Quelques gens sans énergie, qui se croyaient appelés à commander dans ces momens critiques, avaient déjà donné l'ordre, sous les peines les plus sévères, de ne plus sonner la cloche d'alarme, lorsque plusieurs des nôtres, qui tiraillaient avec l'ennemi, ne comprenant rien à ce silence, prirent le parti de se rendre à Ste.-Gudule, dont ils enfoncèrent les portes, et immédiatement le tocsin répandit l'alarme dans toute la ville. L'attitude de la bourgeoisie redevint hostile et la seconde jour-

née vit recommencer les scènes sanglantes de la veille avec un nouvel acharnement.

Quelques citoyens dévoués, pénétrés de la nécessité plus qu'urgente d'établir une espèce de gouvernement provisoire, se rendirent à la Maison-de-Ville et firent paraître la proclamation suivante :

PROCLAMATION.

Depuis deux jours, Bruxelles est dépourvue de toute espèce d'autorité constituée, l'énergie et la loyauté populaire en ont tenu lieu, mais tous les bons citoyens comprennent qu'un tel état de choses ne peut durer sans compromettre la ville et le triomphe d'une cause dont le succès dès hier est assuré.

Des citoyens guidés par le seul amour du pays ont accepté provisoirement un pouvoir qu'ils sont prêts à remettre en des mains plus dignes, aussitôt que les élémens d'une autorité nouvelle seront réunis; ces citoyens sont : MM. le baron Vanderlinden d'Hoogvorst, de Bruxelles; Ch. Rogier, avocat, de Liège, et Jolly, ancien officier du génie.

Ils ont pour secrétaires, MM. Coppin et Vanderlinden.

Bruxelles, 24 septembre 1830.

Accueillie par une satisfaction générale, elle inspira la confiance et redoubla l'ardeur et le courage de nos défenseurs. Mellinet et quelques autres officiers familiarisés avec les dangers de la guerre, commencèrent à se distinguer dans notre lutte contre le despotisme.

Vers les onze heures, aidé des citoyens Simon et Jalheau, je parvins à réunir autour de notre drapeau une centaine de braves, et en une demi-heure la rue de Louvain fut occupée par les nôtres jusqu'à la fontaine. L'ennemi, délogé des maisons où il s'était retranché, nous abandonna, au prix d'une vingtaine de nos volontaires, l'impasse de la rue, si importante pour attaquer les derrières des bâtimens attenant aux États-Généraux qu'il paraissait vouloir défendre avec énergie.

Pendant la nuit, la dixième division s'était emparée de la porte de Namur et des maisons adjacentes jusqu'à la rue Verte; nos volontaires, renforcés par ceux de Gosselies, Halle, Uccle et Anderlecht, l'attaquèrent vigoureusement, et vers le soir la gauche de l'ennemi fut entièrement refoulée sur les palais. A notre droite, vers la place Royale, le combat se soutenait avec un acharnement égal de part et d'autre; notre artillerie, bien pourvue de munitions, répondit constamment au feu de l'ennemi. Placée au débouché de la Montagne de la Cour, et près du Pont de fer de la rue de la Régence, elle tenait la place Royale dégagée et inaccessible aux ennemis. De son côté l'artillerie hollandaise, placée à la grille du Parc et dans le voisinage du bassin, empêchait également nos tirailleurs d'entamer leur position; cependant ceux-ci, guidés par M. Pellabon, parvinrent à s'établir dans l'hôtel de

Bellevue et les maisons environnantes, d'où ils inquiétèrent continuellement les artilleurs ennemis.

Sur l'extrême droite des Hollandais, le combat n'eut aucun résultat. Une batterie ennemie établie à la porte de Schaerbéek, balayait le boulevard dans la direction de la porte de Laeken et la rue Royale jusqu'au Parc.

Vers les deux heures, de nouveaux secours nous arrivèrent de Braine-Laleud, Waterloo, Genappe et Nivelles. Ces braves volontaires, comme ceux arrivés la veille, prirent immédiatement part au combat.

Le soir les projectiles des Hollandais mirent le feu au Manège et à plusieurs maisons; mais bien loin d'intimider la bourgeoisie, une action aussi barbare ne servit qu'à augmenter l'exaspération publique.

Nos munitions étaient presque consommées, aucun résultat décisif n'avait été obtenu, plusieurs de nos braves avaient payé de leur vie leur enthousiasme pour la cause de la liberté, et bien que des secours nous arrivassent de tout côté, nous en étions à nos dernières cartouches, n'ayant pu que prouver aux ennemis de quoi était capable notre inébranlable résolution.

Ce fut dans un moment aussi critique, que la commission administrative, ne pouvant prendre sur elle de différer plus long-temps le choix d'un chef capable de profiter de la courageuse résis-

tance de nos volontaires , m'adressa dans l'après-midi ces lignes :

La Commission centrale invite le lieutenant-colonel don Juan Van Halen , à passer à l'Hôtel-de-Ville pour une affaire qui le concerne.

Bruxelles, le 24 septembre 1830.

Signé : CH. ROGIER, VANDERLINDEN D'HOOGVORST.

Arrivé le soir à l'Hôtel-de-Ville , je fus introduit dans le salon où , autour d'une table, se trouvaient assis MM. d'Hoogvorst , Ch. Rogier et Jolly.

« Nos volontaires , me dit à peu près Rogier , ont besoin d'un chef , vous allez vous mettre à leur tête ? Il faut prendre le Parc.

» Messieurs , leur répondis-je , accordez-moi deux heures pour vous faire une réponse.

» Pas deux minutes , interrompit Rogier , allons , dépêchons-nous. »

Après quelques rapides observations sur des considérations de famille au sujet desquelles M. d'Hoogvorst me montra toute la noblesse de ses sentimens , j'acceptai le brevet de ma nomination , ainsi conçu :

La Commission centrale nomme par le présent M. Juan Van Halen commandant en chef des forces actives de la Belgique.

Bruxelles, le 24 septembre 1830.

« Messieurs, ajoutai-je, donnez-moi votre parole que l'Hôtel-de-Ville ne sera plus abandonné et que je vous trouverai toujours à votre poste. Quant à moi, je vous réponds de bien le défendre. »

Honoré de ce suffrage et enivré par le spectacle de deux journées d'héroïsme, je reçus, en acceptant ce commandement, le plus beau titre de confiance que jamais homme libre pût ambitionner.

La pièce suivante apprit au peuple le choix que venait de faire le gouvernement provisoire.

ORDRE DU JOUR.

Messieurs les membres de la commission administrative,

L'amour de la liberté, le devoir de défendre tant de familles dans la consternation, l'irritation dont mon âme est animée en voyant assassiner les habitans et brûler leurs foyers, m'ont fait sortir de l'obscurité dans laquelle je m'étais placé.

J'accepte avec l'orgueil d'un admirateur de la victoire du peuple contre des incendiaires et des dévastateurs, j'accepte, fier aujourd'hui du nom Belge, allié à celui d'un Espagnol libre, un commandement dont je suis loin de me croire digne.

Bruxelles, 25 septembre.

Dévouement et fraternité sincère,

JUAN VAN HALEN.

MM. Pletinckx, Palmaert, Fellner, Jalheau, Dewys, etc., tous remarquables par leur dévouement, formèrent le noyau de mon état-major. Mes

premiers soins se dirigèrent vers une bonne défensive, et ce ne fut qu'après des peines inouïes que je parvins à l'établir. Nos volontaires, habitués à agir sans ordre ni subordination, le soir remplissaient les tavernes où chaque combattant racontait ses exploits. Ces hommes allaient ainsi se délasser de leurs travaux, et n'attendaient que le retour du soleil pour retourner au combat.

Cependant Grégoire était parvenu à réunir quelques-uns d'entre eux, et muni des outils qu'on put trouver, il fit pratiquer les communications intérieures que je lui avais indiquées, afin de pouvoir approcher inaperçu du voisinage des États-Généraux et de l'hôtel de Torrington, points qui dominaient le champ de bataille.

Après avoir pris les dispositions les plus urgentes, je fis une reconnaissance générale des positions de l'ennemi, j'établis mon quartier-général dans l'hôtel du prince de Chimay, rue Royale, au centre des opérations, et Pletinckx, dont j'avais fait mon chef d'état-major, fut chargé, de concert avec Grégoire, des opérations sur notre gauche; une de nos trois pièces de canon fut mise à sa disposition. Le reste de la nuit fut employé à prendre des mesures pour assurer le succès du jour suivant.

CHAPITRE IV.

Troisième journée (25 septembre).

DÉJÀ le tambour de la Garde urbaine se faisait entendre, la générale et le tocsin appelaient tous les habitans sous les armes, lorsque deux envoyés de la campagne vinrent m'offrir au nom du prince Frédéric une suspension d'armes, que l'on devait moins à l'humanité du prince qu'à la vive sollicitude de ces deux citoyens. Communiquée aux autorités, elle fut jugée tellement vague et dépourvue de franchise qu'on ne voulut pas en faire l'objet d'une discussion sérieuse. Alors la lutte recommença; de la place Royale, de la Montagne du Parc et de la rue de Louvain fut dirigée une attaque qui présentait quelque apparence d'ordre et de régularité, mais nous essayâmes vainement de profiter des travaux que Grégoire avait fait exécuter pendant la nuit.

Des grenadiers avaient repris l'impasse de la rue de Louvain que la nuit nos volontaires avaient abandonnée et qui nous avait coûté si cher la

veille. Vivement attaqués et ne pouvant opérer leur retraite, la crosse en l'air ils s'avancèrent sur nos barricades pour parlementer et se rendre; déjà je m'étais avancé vers eux, lorsque, par une perfidie révoltante, ils nous firent essuyer une vive fusillade et parvinrent en partie à opérer leur retraite.

Deux heures après, Pletinckx, mon chef d'état-major, fut également victime de son trop de confiance; arrêté en parlementaire, il fut conduit comme prisonnier au quartier-général du prince. Sur notre droite, à la place Royale, Charlier, dit *la jambe de bois*, servit sa pièce avec tant de dextérité et d'activité qu'il parvint à jeter le trouble et la confusion au milieu des rangs et de l'artillerie ennemie; tandis que Mellinet, dont la bravoure et l'expérience militaire étaient reconnues, redoubla la confiance des siens, et nous garantissait par ses actions d'éclat le succès de mes opérations sur ce point. L'ennemi, forcé de battre en retraite, nous abandonna deux caissons dont nous avions le plus grand besoin. Au centre, du côté de la Montagne du Parc, les dispositions que j'avais prises commencèrent à donner un résultat avantageux; peu à peu nos volontaires se logèrent dans les maisons adjacentes, d'où ils inquiétèrent tellement les artilleurs hollandais, que ceux-ci furent contraints d'exécuter un mouvement rétro-

grade avec la batterie qu'ils avaient placée à la grille du Parc.

Telle était l'ardeur du peuple, que l'on voyait souvent ceux qui n'avaient pas d'armes se jeter au milieu de la mitraille, pour s'emparer des fusils des ennemis, si nécessaires pour assouvir leur vengeance.

L'hôtel de Bellevue pris, et vaillamment défendu par le brave Pellabon, devint le principal rempart de la place Royale. Avec tout le désordre qu'avait introduit l'indiscipline, il n'était guère possible d'enlever le Parc de vive force; ce plan, qui séduisait la Maison-de-Ville, était des plus impraticables, car l'ordre et la précision indispensables pour un tel mouvement, nous manquaient complètement. Forcé donc de m'emparer du Parc et n'ayant que des tirailleurs, il fallait avant tout occuper tous les hôtels environnans, autrement on courrait la chance d'être totalement enveloppé et détruit. Cependant, pour satisfaire à la clameur de ceux qui n'entendaient rien à ces sortes d'opérations, je pénétrai vers 4 heures avec Dekin, Fellner et quelques volontaires assez avant dans le Parc, plus pour inspirer de la confiance que pour faire une reconnaissance.

Le caractère particulier des combattans qui composaient notre armée de citoyens joint aux habitudes d'insubordination qu'ils avaient con-

tractées les deux journées précédentes, en avait fait autant de généraux que de soldats. Aux difficultés sans nombre qui entouraient mes opérations se joignit encore le désagrément d'être sans cesse assailli par une foule de faiseurs de plans qui étaient toujours les derniers quand il fallait en venir à l'exécution.

Avec le jour cessa le feu, la sécurité de la ville fut de nouveau abandonnée à la garde d'une centaine de braves exténués de fatigue, et je n'avais en mon pouvoir aucun moyen pour l'éviter. Dès le soir j'avais placé des postes aux principaux points qu'il importait de conserver, avec ordre de ne laisser partir aucun volontaire; mais cédant à la force de leurs habitudes, poste et volontaires quittèrent le champ de bataille, pour aller remplir les tavernes où ils se racontaient leurs exploits.

La Montagne du Parc, point si essentiel à conserver, fut abandonné à la garde du quartier-général, qui venait de recevoir un faible renfort conduit par M. Plaisant, récemment rentré à Bruxelles *.

* On a trop oublié l'admirable conduite dont Van Halen donna alors la preuve. Qu'on se rappelle les chances plus que douteuses encore que présentait la lutte de Bruxelles, les suites que pouvait avoir pour lui la mauvaise issue du combat, sous le rapport de sa réputation militaire; comme homme privé, les dangers qui le menaçaient, et l'existence de sa fa-

mille si gravement compromise, etc. C'est alors que si les accusations absurdes dont plus tard il a été la victime fussent venues l'accabler, lui qui était étranger, c'est alors qu'il eût eu à craindre les vengeances populaires; mais ce qui rend son dévouement plus beau encore, c'est qu'il avait prévu tout ce qu'un revers pouvait avoir d'accablant pour lui... aussi tenait-il toujours à sa disposition les moyens de se soustraire à jamais aux malheurs qui seraient venus fondre sur lui.

(Note de l'éditeur.)

CHAPITRE V.

Journée du 26.

LE soleil était levé et sa clarté brillante éclairait déjà ce nouveau jour d'héroïsme et de gloire qui devait assurer à jamais l'indépendance et la liberté de la Belgique; de toutes parts de nombreux renforts venaient, par leurs belliqueux exploits, contribuer au triomphe de notre noble cause.

Un gouvernement provisoire venait de s'installer sous les boulets dévastateurs de l'ennemi, la proclamation suivante en instruisit le public.

Formation du gouvernement provisoire.

Le gouvernement provisoire,

Vu l'absence de toute autorité tant à Bruxelles que dans la plupart des villes et communes de la Belgique :

Considérant que, dans les circonstances actuelles, un centre général d'opérations est le seul moyen de vaincre nos ennemis et de faire triompher la cause belge :

ARRÊTE :

Le gouvernement provisoire demeure constitué de la manière suivante :

MM. le baron VANDERLINDEN D'HOOGVOÛST ;
 CH. ROGIER, avocat à la cour de Liège ;
 Le comte FÉLIX DE MÉRODE ;
 GENDEBIEN, avocat à la cour de Bruxelles ;
 SYLVAIN VAN DE WEYER, id. ;
 JOLLY, ancien officier du génie ;
 J. VANDERLINDEN, trésorier ;
 Baron F. DE COPPIN, secrétaire ;
 J. NICOLAY, avocat à la cour de Bruxelles, secrétaire.

Bruxelles, 26 septembre 1830.

Déjà toutes mes dispositions étaient prises, et je me préparais à les faire exécuter, lorsque le prince fit une dernière tentative pour négocier. Mais le gouvernement provisoire, en lui répondant au nom du peuple Belge « *qu'il ne traiterait jamais avec des incendiaires* », donna l'ordre du combat.

Vers huit heures, l'ennemi ayant reçu de nouveaux renforts, réunit toute son artillerie et concentra toutes ses forces. Deux colonnes étaient disposées pour attaquer simultanément la place Royale et la rue Royale ; une troisième au centre et appuyée au Wauxhall formait la réserve, un rideau de tirailleurs devait masquer leurs mou-

vemens et par des retraites faites à dessein nous attirer en désordre sur ces masses disciplinées. Les forces qui occupaient la caserne des Annonciades, les palais, les États-Généraux et une grande partie des maisons de la rue Royale devaient soutenir le déploiement combiné de ces colonnes.

Résolu de prendre l'initiative, je chargeai le comte Vandermeeren de tenir l'ennemi en échec sur notre gauche vers l'entrée de la rue Royale, en s'établissant dans les hôtels donnant sur le Parc, avec ordre de ne découvrir ses feux qu'au signal donné. Toujours à la droite, le général Mellinet prit les mêmes dispositions à partir du café de l'Amitié et de l'hôtel de Bellevue, et soutint sa position par deux de ses pièces d'artillerie qu'il ne devait démasquer qu'au signal convenu. De cette manière nous prenions d'enfilade la sortie du Parc dans les deux principales directions par où l'ennemi pouvait déboucher.

Au centre, nos forces se déployèrent à l'abri de la barricade construite vers le haut de la Montagne du Parc, et devaient établir à travers les maisons les communications entre la droite et la gauche; enfin après avoir établi ma réserve entre la banque et la barricade de la Montagne du Parc, j'allai prendre possession des maisons du coin avec le détachement de Fleurus commandé par le capi-

taine Bouchez : de là devait partir le feu roulant, signal général du combat.

Pendant ces préparatifs les volontaires de Leuze commandés par Desgallets furent envoyés aux retranschemens de la rue de Schaerbéek sur le flanc de notre extrême gauche, pour observer les mouvemens d'un corps de réserve, composé en grande partie de cavalerie, qui était stationné au jardin des Plantes; toutes ces opérations exécutées à la vue d'une armée considérable, occupant la position militaire la plus avantageuse, eurent lieu avec plus de précision et d'ordre que l'on ne pouvait en attendre de simples volontaires, pleins d'ardeur, à la vérité, mais sans discipline et n'ayant parmi eux que quelques anciens militaires.

Protégée par une nombreuse artillerie, la gauche de l'ennemi commençait à s'ébranler. Ses nombreux tirailleurs, sur tout le front du Parc, s'étaient déjà avancés jusqu'à portée de pistolet de nos retranschemens lorsqu'au signal donné un feu général, parti de notre ligne, arrêta l'élan des Hollandais. Notre droite, attaquée avec vigueur, se défendit avec courage. Après trois heures de combat où notre *Jambe de bois* fit jouer sa pièce avec une adresse admirable, l'ennemi, trois fois repoussé, ne parvint à se mettre à l'abri de notre artillerie qu'en se réfugiant dans les bas-fonds du Parc. Pendant que la droite était ainsi engagée, des com-

bats partiels avaient lieu sur la gauche; chaque maison, chaque appartement nécessitait un combat, partout l'ennemi assailli et vaincu fut forcé à la retraite. C'est ainsi que notre gauche s'étendit insensiblement jusqu'à l'hôtel de Torrington.

A une heure, toute la ligne de maisons de la rue Royale était à nous; mais l'ennemi, s'apercevant que notre centre était dépourvu d'artillerie, résolut de faire une tentative sur ce point pour séparer notre ligne; il commença l'attaque par son artillerie et essaya vainement de nous déloger de ce poste important.

L'ennemi occupait encore les palais et quelques cours dont il était important de le déloger; une attaque par la rue Verte, sur les derrières de ces bâtimens, fut confié à M. Culhat, qui venait d'arriver au quartier-général, et qui, à la tête de deux cents hommes, délogea l'ennemi des cours et jardins qu'il y occupait. Ce fut dans ce moment que succomba le baron de Fellner, qui, à la tête de quelques braves, avait voulu attaquer la formidable position des bas-fonds du Parc.

Un dernier effort était nécessaire pour chasser l'ennemi des bas-fonds qu'il occupait. Aussitôt de notre gauche je fis venir la seule pièce de canon qui la soutenait, et avec quelques gens déterminés, je pris possession de la grille du Parc. De là, le capitaine Bouchez et l'infatigable Kessels, à la

tête de quelques braves, mirent en fuite les tirailleurs hollandais, et s'emparèrent de deux caissons; mais l'obscurité de la nuit, en mettant un terme à nos combats, ne nous permit pas de profiter davantage de ce dernier succès.

La nuit se passa à renforcer nos travaux de défense. La Montagne du Parc, destinée à devenir le point principal de nouvelles opérations, fut mise en état d'appuyer un coup décisif. M. Kessels, avec son zèle habituel, se chargea de l'exécution de ces travaux. M. Mellinet, de son côté, disposa ceux des environs de la place Royale avec non moins d'activité, tandis que M. Desgallets complétait la sûreté des positions dont nous nous étions emparés dans le courant de la journée.

Telle était notre situation, lorsque le 27, dès la pointe du jour, l'ennemi évacua toutes les positions où il avait encore pu se maintenir la veille. Immédiatement nos volontaires prirent possession du Parc, et le drapeau national qui, la veille, flottait sur le quartier-général, fut planté sur le palais des États-Généraux. Cette heureuse victoire fut annoncée au gouvernement provisoire de la Belgique par la pièce suivante :

Quartier-général, le 27 septembre, à 5 h. et demie du m.

A MM. les membres du gouvernement provisoire.

Messieurs,

L'ennemi, dont sans doute la chaude journée d'hier a complété le déplorable état de démoralisation, a senti l'impossibilité d'une plus longue résistance, et vient d'abandonner nos murs. L'héroïque Bruxelles est libre. Le Parc et toutes les portes de la ville sont occupés par nos braves. Le major Palmaert, mon premier adjudant, est nommé gouverneur des palais.

Les faits remarquables qui ont signalé cette journée sont si nombreux et mes occupations en ce moment si multipliées, malgré la coopération des amis dévoués et des officiers distingués qui m'entourent, que je me vois pour l'instant dans l'impossibilité de vous donner tous les détails nécessaires sur ce glorieux événement. Dès que j'en aurai le loisir, l'un de mes premiers soins, comme de mes devoirs les plus chers sera de vous faire connaître les services rendus par tant de généreux citoyens, dont plusieurs ont payé de leur vie notre mémorable victoire. Une des pertes les plus sensibles pour moi est celle de mon adjudant, baron Fellner, qui a péri hier en conduisant, l'épée à la main, un de nos détachemens à l'attaque du fond de la Magdelaine, position si dangereuse et si longtemps disputée.

Une revue générale de nos forces actives aura lieu demain.

Le commandant en chef,

JUAN VAN HALEN.

Ici finit le récit de nos quatre glorieuses journées, achevées et complétées sans le secours d'au-

cune troupe régulière. Plus d'une fois, cédant à mes affections particulières, j'ai voulu rendre à tous nos braves volontaires, et particulièrement à ceux d'entre eux qui se sont si éminemment distingués, le tribut d'éloges qu'ils ont si justement mérité; mais le récit d'opérations militaires si compliquées réclame la clarté avant toute autre chose. Je ne le finirai cependant pas sans leur rendre un hommage mérité; *oui, la patrie reconnaissante leur doit à tous des lauriers!*

LISTE

DES OFFICIERS COMPOSANT L'ÉTAT-MAJOR DANS LA MATINÉE
DU 26 SEPTEMBRE.

MELLINET, commandant à la place Royale.	MOYARD.
PLETINCKX (prisonnier le 25).	NIELLON (parti à midi en mission sur les derrières de l'ennemi).
VANDERMEEREN, commandant vers les États-Généraux.	KESELS, attaché au quartier-général.
PALMAERT, adjudant.	VANDERSMISSEN, <i>idem.</i>
JALHEAU, <i>idem.</i>	FLORQUIN, <i>idem.</i>
FELLNER, <i>idem.</i>	JANSSENS, <i>idem.</i>
TRUMPER, <i>idem.</i>	LECLERC, <i>idem.</i>
DEWYS, <i>idem.</i>	PARENT, <i>idem.</i>
LAMBINON, <i>idem.</i>	DE CULHAT, <i>idem.</i>
NIQUE, <i>idem.</i>	DENS, <i>idem.</i>
GOFFIN, <i>idem.</i>	LESBROUSSART.
ARTH, <i>idem.</i>	BAYET *.

* L'état nominatif des volontaires venus au secours de Bruxelles, les faits partiels et les rapports de quelque intérêt, seront insérés à la fin de cet ouvrage, au fur et à mesure qu'ils parviendront à l'adresse indiquée par les journaux, chez M. De Mat, libraire, Grande Place, qui les recevra franc de port.

CHAPITRE VI.

Suite des quatre journées.

MALGRÉ sa retraite et notre résistance vigoureuse, le prince Frédéric ne se tenait pas encore pour vaincu. Il espérait que l'anarchie viendrait ternir notre victoire, et que des divisions intestines lui fourniraient le moyen d'acquiescer par la ruse ce qu'il n'avait pu obtenir par la force. Les suppôts du despotisme exploitaient sa crédulité et semaient parmi nous les bruits les plus alarmans. Moins dans l'intention de couvrir sa retraite et d'évacuer ses blessés et son artillerie démontée, que dans l'espérance de parvenir à ce but, le Prince se maintint encore durant plusieurs jours aux environs de Bruxelles *.

Mais loin d'être dupe de ses manœuvres, et voulant mettre à profit l'ardeur de nos soldats citoyens, ainsi que l'état de démoralisation de nos ennemis,

* On a estimé que l'ennemi avait eu 2000 hommes hors de combat, et que le nombre de ses déserteurs pouvait être aussi élevé. Plus de deux cents chariots de blessés couvraient la route d'Anvers.

dès le 27 au matin j'avais envoyé à la sanction du gouvernement provisoire la nomination du colonel Vandermeere, comme commandant en second des forces patriotiques. Je voulais profiter des données qu'il avait sur le pays pour organiser plus promptement en corps francs les nombreux détachemens de volontaires qui ne cessaient d'arriver à Bruxelles et qui brûlaient tous du désir de se mesurer avec l'ennemi.

J'avais cru au colonel Vandermeere des titres à cette distinction, par l'étendue de ses connaissances locales. Mais le général Mellinet, justement fier des grands services qu'il venait de rendre à la cause de notre indépendance, ne crut pas devoir m'en tenir compte, et déclara hautement qu'il ne reconnaîtrait d'autre supérieur que moi.

Dès lors parurent avec éclat sur la scène de nos opérations militaires, MM. Kessels et Niellon, qui, à la tête de quelques volontaires, étaient destinés à se trouver constamment à l'avant-garde; la blouse et le bonnet à poil nous distinguaient déjà de nos adversaires, et ne tardèrent pas à devenir pour eux un objet de terreur.

Louvain était menacé; Kessels fut envoyé avec de l'artillerie à son secours; et Niellon, accueillant volontiers les conseils que, pour cette espèce de guerre, je lui donnais fréquemment dans ma correspondance, se mit bientôt en campagne pour

commencer les opérations de partisans qui l'ont conduit jusqu'à la frontière hollandaise.

Après les succès multipliés auxquels nous avaient conduits nos victoires de Bruxelles, c'est-à-dire, vers le temps de la conquête d'Ath, d'Ostende, de Tournay, etc., arriva de la France M. De Potter, précédé d'une popularité bien ou mal acquise. Installé dans le gouvernement provisoire, le premier acte de sa puissance fut la création du comité central, dont il prit la présidence; le but de ses désirs était d'*imposer* à la Belgique un gouvernement à sa mode, dût la ruine entière du pays en être la conséquence *.

(1) Lettre de M. de Potter à ses concitoyens, page 16, première édition.

« Considérant le gouvernement provisoire comme la véritable force motrice de la révolution, j'avais voulu confier à ce gouvernement seul la mission d'asseoir la révolution sur des bases inébranlables, la mission de fixer cette révolution et de tracer à l'avance la voie dont il n'aurait *plus été permis, dont il n'aurait plus été possible qu'elle sortit; je n'étais regardé moi-même comme appelé à établir la république*. Et, selon moi le Congrès, uniquement convoqué pour régulariser, pour légaliser, en un mot, pour constituer, et, pour ainsi dire, constater la révolution déjà faite, déjà achevée par le gouvernement, pour organiser la république déjà établie par nous, n'aurait plus eu autre chose à faire qu'à exposer comme des droits et à disposer par chapitres et par articles dans la nouvelle loi constitutive de la Belgique, les faits de la révolution et les actes du pouvoir, son interprète et son organe. »

J'étais à cheval sur les hauteurs de Schaerbéek, occupé à reconnaître les mouvemens de l'ennemi; lorsqu'on m'apprit l'arrivée de ce *courageux* citoyen. Des occupations sans nombre et une foule de détails impossibles à décrire, m'empêchèrent pendant deux jours de faire sa connaissance. Qui croirait que c'est à cette époque que remontent mes différends avec le pouvoir exécutif. Des misérables dont il est toujours difficile de se défaire dans de pareils momens semblaient avoir pris à tâche de jeter de la méfiance entre le gouvernement et l'autorité militaire *. Il m'était arrivé de dire que M. De Potter, en sa qualité de premier homme du peuple, eût dû arriver plus tôt à Bruxelles: ce propos dénaturé par la malveillance lui fut rapporté, transformé en provocation insultante. D'autre part, le gouvernement, en expédiant des ordres aux généraux récemment soumis au nouvel état de choses, me fit assez clairement sentir que mon commandement commençait à lui être à charge; enfin, on alla plus loin, et s'érigeant en général en chef, le gouvernement provisoire m'envoya, le 29, la lettre suivante:

Le Gouvernement provisoire de la Belgique,

COMITÉ CENTRAL,

Ayant appris que l'ennemi descendait des hauteurs de la porte de Louvain, envoie vers M. le commandant en chef

Van Halen, M. le major Stevens, à l'effet de l'inviter à réunir de suite un nombre d'hommes suffisant pour garnir les portes, et pousser les reconnaissances au dehors. Le comité central, sans ajouter une pleine foi à ces bruits, pense qu'il est bon de ne négliger aucune précaution.

Bruxelles, le 29 novembre 1830.

*Signé, DE POTTER, etc., etc. **

Je suis loin de vouloir attribuer indistinctement à tous les membres du comité central une lettre de cette nature, je sais distinguer le mérite du ridicule, qui trop souvent n'est que le résultat de l'animosité.

Aigri par les entraves dont on commençait à entourer mes dispositions, je reçus vers ce temps la visite d'un des membres du gouvernement provisoire : notre entrevue fut vive, car il s'agissait d'une aussi grande responsabilité que celle qui pesait alors sur moi. Je saisis cette occasion pour lui dire qu'il ne manquait à la victoire de Bruxelles que

* L'ennemi ne pouvait descendre des hauteurs de la porte de Louvain, puisqu'il se trouvait à plusieurs lieues de Bruxelles au moment où je reçus cette lettre; il s'y était renforcé d'un nouveau corps, et se préparait à une nouvelle tentative, lorsque plusieurs officiers supérieurs belges, tels que Marneff, Mertens et autres, déclarèrent qu'ils ne combattraient plus contre leurs compatriotes : cette circonstance força le prince Frédéric à renoncer à son attaque.

les moyens nécessaires pour profiter des avantages matériels qu'elle nous avait procurés; la discussion, transformée en dispute personnelle, devint presque une affaire d'honneur dont le terme était facile à prévoir.

C'est dans cet état d'animosité réciproque, et au milieu d'une multitude d'épisodes causés par le sot orgueil des petites personnes, qu'arriva jusqu'à moi le propos le plus outrageant pour tout homme qui peut ouvertement parler de ses sentimens. Le major Palmaert, un de mes compagnons du Parc, et celui qui, par son caractère franc et loyal, était le plus propre à faciliter mes relations avec l'autorité, vint m'annoncer combien mes actions et mes discours étaient mal interprétés à l'Hôtel-de-Ville, où l'on allait jusqu'à m'accuser de prétendre au pouvoir. Invité une seconde fois à me rendre auprès du gouvernement, je n'hésitai pas un seul instant à aller voir de près l'ingratitude et l'injustice; là, après avoir traversé des antichambres remplies de solliciteurs ou d'hommes du lendemain, je trouvai assis devant une grande table et occupant le fauteuil, M. De Potter, entouré de quelques autres de ses collègues. Il m'adressa la parole pour la première fois de sa vie, en m'accusant hautement *de vouloir faire un 18 brumaire*. Vainement voulut-il comprimer son émotion; avec l'accusation ridicule, éclata sa satisfaction. Pour

moi, je l'avoue, j'étais frappé d'étonnement; j'avais cru quelque mérite à M. De Potter, et je me disais, ce n'est que par des talens qu'il a pu acquérir sa popularité; or, comment se fait-il qu'un homme muni du simple bons sens, puisse s'imaginer que moi, étranger et commandant à une armée citoyenne, je puisse faire un 18 *brumaire*. A la suite d'une accusation aussi outragante, il s'établit entre nous une discussion qui me fit entrevoir la position dans laquelle l'envie et la colomnie m'avaient placé; attaqué dans la partie la plus sensible de mes affections, j'avais cru que les nombreuses tortures que j'ai éprouvées par ordre du despotisme, j'avais cru que ma conduite récente, me mettaient à l'abri de pareilles suppositions; mais la haine, l'intrigue ou l'ambition venait cruellement de me tromper. Quoi qu'il en soit, je ne balançai pas un instant d'offrir une démission qu'ils me représentaient comme nécessaire au bien public.

CHAPITRE VII.

Commencement des opérations, retraite intempestive de l'avant-garde. — Je quitte le commandement.

Soit que le gouvernement craignît le blâme de l'opinion publique et la faible popularité qu'avait pu me valoir ma coopération à nos journées, soit que la raison eût enfin repris la place du ridicule; toujours est-il que quelques heures après mon entrevue avec le pouvoir exécutif, je reçus de lui le brevet suivant :

Bruxelles, 30 septembre 1830.

Le Gouvernement provisoire de la Belgique,

COMITÉ CENTRAL,

Nomme, par le présent, commandant en chef des forces militaires de la province du Brabant-Méridional, M. Juan Van Halen.

La garde bourgeoise proprement dite, restera sous ses chefs particuliers et passera sous les ordres du commandant militaire dans le cas de service hors de leurs communes respectives.

Signé, DE POTTER, ROGIER, VAN DE WEYER,
VANDERLINDEN, *secrétaire.*

Cette nomination marquait les limites de mon nouveau commandement : si celle du 24 septembre m'imposait le devoir de délivrer Bruxelles, celle-ci m'obligeait d'affranchir la province entière du joug de l'ennemi.

Le comité de la guerre sous les ordres de M. Jolly, et dont le personnel venait d'être confié au colonel Vandermeere, jusqu'alors mon second dans le commandement, avait trop à faire pour établir de suite les bases de l'organisation de l'armée ; au premier octobre, nous n'avions pour toute force régulière que deux compagnies d'artillerie arrivées de Mons et d'Ath. Dans des opérations où tout dépend de saisir le moment, et où l'on est dénué de tous les élémens ordinaires pour arriver à un bon résultat, il n'y a d'autre parti à prendre que celui d'agir avec des corps de partisans. Je me proposais d'en faire marcher en avant et de les soutenir par des troupes réglées à mesure qu'elles auraient été formées ; mais notre révolution présentait le caractère particulier de s'être opérée sans le secours de la troupe régulière. Malgré cela, et voulant profiter des nombreux renforts qui nous arrivaient de tous côtés, je fis attaquer, dès le 29, la position de Vilvorde ; les détachemens de Couvin, Gosselies, Binché, et Fontaine-L'Évêque, furent chargés de cette opération, et s'en acquittè-

rent avec succès. Le 1^{er} octobre, à la pointe du jour, l'ennemi avait déjà évacué Vilvorde, et le drapeau national flottait sur le clocher. La Garde urbaine, organisée spontanément, mit la ville à couvert des désordres, et se chargea de la maison de Force, qui contenait plus de dix-huit cents condamnés.

Je fis immédiatement part de ce succès au comité central; puis, réunissant une trentaine de cavaliers presque tous officiers, j'allai observer la nouvelle position de l'ennemi, afin de prendre des dispositions ultérieures pour parvenir à la délivrance de Malines et d'Anvers, où, d'après des avis bien exacts que je commençais à recevoir, des mouvemens populaires devaient favoriser notre marche.

Le lendemain, 2 octobre, une colonne que je confiai au commandement du colonel Moyart, forte de 600 hommes et de trois pièces d'artillerie, se porta sur Vilvorde, d'où elle devait continuellement inquiéter et harceler le mouvement rétrograde de l'ennemi; elle devait successivement se renforcer de tout ce qui deviendrait disponible à Bruxelles, où, faute de réorganisation, la Garde civique n'avait pas encore repris le service. Niellon avec ses volontaires, toujours destinés à protéger notre droite, manœuvrait sur la route de Malines et se tenait prêt à seconder les mouvemens insurrec-

tionnels de Malines et d'Anvers, où dans la citadelle, il n'y avait alors qu'une division belge qui ne demandait que l'occasion pour se déclarer en notre faveur.

Déjà l'ennemi était en pleine retraite sur tous les points de la ligne, déjà je me disposais à transporter mon quartier-général à Vilvorde, lorsqu'à mon grand étonnement je reçus l'ordre suivant :

Bruxelles 3 octobre 1830, à 10 heures et demie du soir.

Le Gouvernement provisoire de la Belgique,

COMITÉ CENTRAL,

Ordonne à M. le commandant Van Halen, de faire revenir à l'instant même, les 500 ou 600 hommes qu'il a envoyés à Vilvorde avec quatre pièces de canon.

Signé, DE POTTER, etc., etc.

L'heure avancée à laquelle je reçus cet ordre ne me permit pas de me rendre auprès du gouvernement provisoire, pour lui représenter combien une telle mesure pouvait compromettre le salut public; forcé d'y obtempérer, j'envoyai immédiatement M. Van Delft, vers le colonel Moyart pour lui faire connaître les volontés du pouvoir exécutif, et dès l'aube du jour toutes nos forces étaient de retour au Parc; j'en rendis compte au gouvernement de la manière suivante :

Quartier-général, le 4 octobre 1830, 7 heures du matin.

*Le général commandant en chef des forces actives
du Brabant-Méridional,*

A Messieurs les membres du gouvernement provisoire de la Belgique.

MESSIEURS,

Toutes les troupes sont de retour.

J'ai obtempéré à cet ordre pour prouver mon entier dévouement au gouvernement provisoire; présentant cependant les malheurs qui pourraient en résulter, *je n'en accepte point la responsabilité.*

L'ennemi, tout démoralisé, craignait, d'après les rapports qui nous sont parvenus, d'être attaqué cette nuit; il aura appris notre retraite, qu'en résultera-t-il?

J'avais pris des mesures qui se trouvent renversées par votre ordre; ne suis-je donc plus le même commandant qui a contribué, au Parc, à assurer votre indépendance nationale; pourquoi m'entraver dans mes opérations?

Je vous parle, messieurs, avec la franchise d'un soldat citoyen, et sans prétendre m'immiscer en rien dans les fonctions du gouvernement provisoire; je désirerais rester dans mes attributions; j'attribue la transmission de votre ordre à la non-connaissance, de la part du gouvernement, des devoirs qui me sont imposés.

En acceptant, le 24 septembre, le commandement que vous m'avez offert dans des circonstances graves, dont vous avez ainsi que moi partagé les dangers, j'ai embrassé d'un coup d'œil, vous le savez, toute la responsabilité qui en découlait. Je n'ai vu que la liberté d'un pays qui est devenu ma *patrie adoptive*, tout sentiment de famille s'est tu à la voix puissante

de votre indépendance; je vous avais juré de vaincre ou de mourir, et nous avons triomphé; nous avons, messieurs, besoin d'union, elle seule fera votre force, car nos ennemis sont nombreux et ne sont pas tous dans les rangs étrangers.

Je vous prie, messieurs, etc., etc.

Au 4 octobre, tel était l'état des choses que vainqueurs et vaincus opéraient également des mouvemens rétrogrades. Quoi qu'il en soit, il était facile d'apercevoir que c'était moins la retraite de l'avant-garde que la mienne qu'on avait pour but; et j'acquis ainsi une nouvelle preuve des mauvaises dispositions qui existaient contre moi au gouvernement provisoire. Le 30 septembre, je pouvais être séparé du commandement, mais le prestige d'une victoire restait intact, tandis que le 4 octobre une telle séparation, après une retraite devant l'ennemi, qui, en jetant le blâme sur ma conduite militaire, attaquait la faible popularité que j'avais pu acquérir dans nos quatre journées, une telle séparation, dis-je, m'indiquait assez où on en voulait venir à mon égard.

Un motif apparent de blâme une fois existant, la route se trouvait ouverte aux manœuvres et aux intrigues.... La jalouse et envieuse ambition de toute popularité, en mettant en jeu ses sourdes machinations, me préparait déjà les pièges où je devais tomber plus tard.

M. Palmaert, toujours mon intermédiaire dans

ces discussions interminables appelées par M. De Potter *conflits d'autorité*, vint m'informer que le gouvernement désirait positivement que je donnasse ma démission, et me fit connaître les diverses offres qu'il était chargé de me faire à cet égard ; mais quelque ennuyé que je fusse de servir un pouvoir entraîné par un tel ascendant, je ne crus pas devoir accéder à sa demande, sentant bien qu'il n'appartenait pas à un militaire de donner ainsi sa démission en présence de l'ennemi.

En conséquence, je fis connaître au gouvernement que j'étais prêt à recevoir, mais nullement à donner une démission que, dans ce dernier cas, je considérais comme déshonorante.

De nouvelles démarches furent faites, suivies de nouveaux refus, après lesquels je reçus la pièce suivante :

Bruxelles, 5 octobre 1830.

Le Gouvernement provisoire de la Belgique,

A Monsieur Van Halen.

Les propositions *officieuses* qui vous ont été faites hier par M. Palmaert, sont maintenant devenues *officielles*; le gouvernement provisoire se tient irrévocablement à ces propositions; on laisse au patriotisme et à la prudence de M. Van Halen à en juger.

Le gouvernement provisoire attendra ce soir sa résolution définitive.

Signé, DE POTTER, CH. ROGIER, SYLVAIN VAN DE WEYER,
Comte FÉLIX DE MERODE.

Toujours persistant dans les mêmes sentimens, je pris le parti de ne pas répondre à cette lettre, et d'attendre tranquillement la décision du comité central.

Le lendemain, je reçus la visite de l'un de ses membres, M. Rogier, avec lequel j'avais eu des liaisons intimes avant notre glorieuse révolution ; mais, influencé sans doute par l'esprit qui dominait alors le comité, il qualifia d'ambition les scrupules que tout homme d'honneur, à ma place, aurait également montrés. Je finis en le priant de me faire décharger de la responsabilité qui pesait sur moi depuis une retraite aussi intempestive que celle de l'avant-garde. Quelques instans après, je reçus l'arrêté qui me séparait du commandement, et qui était ainsi conçu :

Le Gouvernement provisoire de la Belgique,

COMITÉ CENTRAL,

Considérant les services rendus à la cause belge par M. D. J. Van Halen, dans les mémorables journées de 1830 ;

Considérant la rentrée successive, dans leurs foyers, des forces bourgeoises, au commandement desquelles M. D. J. Van Halen était spécialement préposé *.

ARRÊTE :

Monsieur le commandant militaire de la province du Bra-

* Afin de prouver combien est faux ce *considérant*, je trans-

bant-Méridional Juan Van Halen est nommé lieutenant-général en disponibilité de service.

Un traitement de dix mille francs lui sera alloué par année en reconnaissance des services rendus par lui.

Une pension de cinq-mille francs est assurée à sa veuve par la *Nation Belge*.

Le Gouvernement Belge se réserve d'accorder au commandant Van Halen, telles distinctions que son dévouement à la chose publique et ses services rendus à la cause Belge auront pu mériter.

Bruxelles, le 5 octobre 1830

PAR ORDONNANCE,
Le Secrétaire.
J. VANDERLINDEN.

Signé: DE POTTER.
CH. ROGIER.
COMTE FÉLIX DE MÉRODE.
SYLVAIN VAN DE WEYER.

mettrai de nouveau le brevet de commandement, auquel il se rapporte :

Bruxelles, le 30 septembre 1830.

Le Gouvernement provisoire de la Belgique,

COMITÉ CENTRAL,

Nomme par le présent commandant en chef des *forces militaires* de la province du Brabant-Méridional M. Juan Van Halen.

La Garde bourgeoise proprement dite, restera sous ses chefs particuliers, et passera sous les ordres du commandant militaire dans le cas de service hors de leurs communes respectives.

Signé, DE POTTER, etc., etc.

J'y répondis immédiatement de la manière suivante :

*A MM. les membres du Comité Central du
Gouvernement provisoire de la Belgique.*

MESSIEURS,

J'ai reçu la nomination que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. La récompense nationale que vous m'accordez me pénètre de reconnaissance. Mes aïeux eurent pour berceau la Belgique ; elle est devenue aujourd'hui ma patrie d'adoption. Je ne serai jamais sourd à sa voix.

J'ai délivré, Messieurs, aux braves qui ont combattu pour la liberté, des certificats qui vous prouveront combien ils sont dignes de la sollicitude du gouvernement. Permettez-moi de continuer à être leur interprète. Cette faveur sera pour moi l'occasion d'entretenir avec vous des relations auxquelles j'attache le plus grand prix.

Agrérez, Messieurs, l'expression de mon dévouement et de mon admiration pour le peuple que vous représentez.

Signé, JUAN VAN HALEN.

Puis, m'adressant aux Belges qui s'étaient si éminemment distingués, je publiai cette proclamation :

BRAVES BELGES,

En quittant le poste honorable où je fus appelé au moment où le glaive hollandais levé sur nos têtes comptait déjà sur un ignoble triomphe, je vous témoigne mon admiration pour vos vertus civiles, votre courage et votre dévouement.

LA SAINTE ALLIANCE DES PEUPLES VOUS DOIT DES LAURIERS.
L'histoire rendra justice à votre noble exemple.

Bruxellois, et vous tous volontaires des autres provinces et des nations voisines, vous avez fait plus que les Parisiens; les faits sont là pour l'attester, le temps est venu, chers compagnons d'armes, où vous devez avoir à votre tête un chef sorti immédiatement des rangs de votre armée. Persévérez dans la noble tâche que vous vous êtes imposée et dont l'union qui constitue la force est la base.

JUAN VAN HALEN.

Tel fut le dénouement de la conduite politique que j'avais été *appelé* à remplir, lorsqu'une accusation des plus outrageantes me jeta de nouveau sur le théâtre de la révolution.

CHAPITRE VIII.

Circonstances qui ont précédé mon arrestation.

DESTINÉ à passer par de nouvelles et pénibles épreuves, cette fois-ci je faillis succomber à la plus odieuse des calomnies.

Dès que l'on m'eut retiré le commandement, sur tous les points de la Belgique à la fois, on fit accroire au peuple que celui qui naguères défendait ses droits au Parc et s'était dévoué tout entier à sa défense, était devenu le dernier des hommes, un incendiaire, l'auteur de tous ses désastres! Tant d'ensemble et de perfidie dans une persécution aussi révoltante ne peuvent être que le résultat d'un pouvoir occulte, qui, par une crainte ridicule, se croyait sans doute obligé de m'écraser pour parvenir à son but. Insinuations, journaux, libelles, tout fut mis en jeu par ceux qui, sous le masque de la liberté, ne cherchaient qu'à exploiter le peuple à leur bénéfice; dans tous leurs propos, dans tous leurs écrits, perçaient avec leur haine, leurs désirs et leurs projets.

4.

Dans les salons du gouvernement provisoire, j'avais eu un long entretien sur la position du pays avec une des personnes les plus influentes de l'époque; notre manière de voir et de sentir était entièrement la même, j'en acquis l'assurance la plus convaincante, lorsque quelques jours après j'eus le malheur de répondre avec la franchise d'un soldat, et d'après les mêmes sentimens, à un anonyme, qui peut-être me fut adressé par ceux même qui voulurent ma perte. Ma réponse, que j'avais puisée dans le fond de ma conviction, dérouta d'autant plus leur espoir que j'y avais sacrifié totalement mon intérêt personnel à ce qui *me paraissait* pouvoir faire le bonheur de la Belgique, et assurer son indépendance nationale. Quelques hommes mus, non par des sentimens d'animosité, mais par la seule envie de mener à bonne fin une révolution aussi glorieuse, approuvèrent hautement ma réponse; et bien qu'ils ne prétendirent pas *imposer leur manière de voir à ceux qui étaient d'un sentiment contraire au leur*, c'en était déjà trop pour ma sûreté personnelle!... Considéré comme orangiste, on m'accusa d'être le suppôt de la tyrannie, on complota ma perte; j'étais, disait-on, un être dangereux qu'il fallait écarter à tout prix; on ne pouvait trop vite se défaire d'un homme qui créait ainsi des obstacles à l'ambition.

Il y aurait ici lieu à faire connaître l'analyse de cette brochure anonyme, mais comme elle est très-insignifiante par elle-même, je ne rapporterai que ma réponse.

Bruxelles, 12 Octobre 1830.

MONSIEUR,

Vous voyez que je répons à votre invitation, en publiant l'écrit anonyme que vous m'avez adressé. En le livrant à la presse, je m'impose la tâche de m'expliquer franchement vis-à-vis du public, auquel je me fais constamment un devoir de soumettre mes actions et mes pensées.

Je vais m'exprimer laconiquement :

1° Cè n'est que la nation belge libre et indépendante qui puisse décider légalement le problème que vous présentez en faveur du prince d'Orange ou de son fils aîné;

2° Pour que la nation se prononce légalement, il faut qu'une convocation des représentans belges et que des élections libres et patriotiques soient assurées;

3° Pour que ces élections portent le caractère de loyauté de la part du prince d'Orange, il faut, *SINE QUA NON*, que la libre navigation de l'Escaut soit positivement offerte et que le drapeau brabançon flotte en Belgique dans le petit reste du pays où l'autorité provisoire de la nation n'est pas encore reconnue;

4° Pour que ce drapeau national soit noblement gardé, que les élections soient libres et le gouvernement provisoire soit reconnu par tous les Belges, il faut, *AVANT TOUT*, que les employés civils et militaires hollandais quittent immédiatement le pays.

C'est alors me semble-t-il, Monsieur, que le prince d'O-

range, ou l'aîné de ses fils, entouré SEULEMENT de Belges, pourra voir si le peuple légalement représenté, veut l'adopter sous le titre pur et simple de ROI DES BELGES.

JUAN VAN HALEN.

Après avoir fait ainsi connaître mon opinion sur la situation où se trouvait alors la Belgique, ce que je suis loin de regretter, je me disposais à y faire une tournée, pour me débarrasser des nombreuses attestations que me demandaient une foule de gens que je ne connaissais pas, et qui prétendaient avoir combattu au Parc. Un de mes anciens amis, le major Van Lede, saisit cette occasion pour m'engager à aller passer quelques jours dans sa famille... Je crus ne pouvoir me refuser à ses offres, et nous partîmes le 15 au matin pour Bruges, où il résidait alors. En passant par Gand, le colonel Pontécoulant vint me prier de vouloir bien me charger d'une lettre pour le commandant de Bruges, à l'effet d'obtenir quelques secours pour bloquer plus étroitement la citadelle de Gand. Ma commission, qui fut exécutée le soir même, donna lieu aux bruits les plus absurdes et les plus ridicules qui se répandirent comme par enchantement. Le 16, nous fîmes une excursion à Ostende, tant pour profiter du beau temps que pour voir si réellement cette place se trouvait dans l'état d'abandon qu'on nous avait signalé.

Le 17, je me rendis à Courtrai avec mon aide-camp le major Trumper *, avec l'intention d'aller à Mons pour y rejoindre mon épouse. Nous passâmes par Tournay, où nous attendait M. Isler, connu par son patriotisme, et de là nous continuâmes notre route par Leuze et Ath sur Mons, où nous arrivâmes deux jours après les premiers pillages. Après ce court exposé de mon itinéraire, quelques réflexions qui ont amené ces grands désordres ne peuvent être inutiles. La ville de Bruges, riche d'une population d'environ quarante mille habitans, dont plus de dix-huit mille pauvres étaient menacée du pillage depuis les premiers excès qui avaient eu lieu; l'autorité, qui y était sans pouvoirs, rendit la position de la ville encore plus critique par les fausses mesures qu'elle adopta. La garde bourgeoise était démoralisée; à la suite d'un conflit qui eut lieu entre elle et les pillards, elle fut mise en déroute, et quelques-uns d'entre eux menacés du pillage pour avoir déchargé leurs armes comme de vrais brigands, s'empresèrent d'en donner le démenti par la voie des journaux. Ils signalèrent ainsi à la vindicte publique ceux qui ne voulurent pas les imiter, et cette lâche condescendance envers une populace effré-

* M. Trumper est l'ancien compagnon d'armes de Fabvier en Grèce.

née intimida tellement les autres bourgeois qu'ils ne se soucièrent plus de défendre leurs voisins pour être abandonnés après à la vengeance de ce qu'on appelait *le peuple*, telle était la situation de Bruges lors de mon passage ; depuis huit jours on y craignait le pillage des marchands de grains, et on avait répandu le bruit, vrai ou faux, que tous les grains s'emportaient pour la Hollande, afin d'exaspérer le peuple et de le pousser à des désordres dès la première hausse dans le prix du pain.

Là, comme à Mons, l'autorité était sans force, et le peuple sans frein ; les provocateurs avaient donc toute la latitude possible ; aussi n'eurent-ils pas de peine à diriger le peuple dans ses excès vers le but qu'ils se proposaient. A Bruges, on menaça de piller la maison où j'avais logé, sous le prétexte que j'étais un général hollandais, à Mons c'était sous le nom de Van Maanen et Van Geen. Partout où il passe, disait-on, en parlant de moi, il éclate des troubles, et le peuple, toujours disposé à croire toute espèce d'absurdité, ne savait pas et ne pouvait pas répondre que j'avais été à Ostende, à Courtrai, Tournay, Leuze et Ath ; qu'aucun désordre n'y avait eu lieu, tandis qu'à Malines et à Louvain, les scènes les plus horribles se passèrent pendant que j'étais aussi indignement arrêté. Je suis encore à chercher cette

coïncidence, cette réunion de circonstances et de faits qui devaient, en établissant ma culpabilité, sauver à jamais la Belgique de l'anarchie. Où sont donc ces millions * reçus par le despotisme, pour enchaîner la liberté de la Belgique qu'au risque de ma vie, et comme tant d'autres, j'avais contribué à conquérir quelques jours auparavant? Grande était l'envie de mes ennemis de me voir éprouver le même sort que l'ex-commandant de Louvain, et si mes deux compagnons d'infortune et moi avons échappé à un assassinat aussi horrible, ce n'est pas à eux que nous devons en avoir l'obligation.

* On avait répandu le bruit que j'avais reçu par l'entremise de M. Saportas d'Anvers quelques millions du roi Guillaume, pour faire une contre-révolution dans la Belgique, quoiqu'il doive paraître ridicule de se justifier sur une pareille imputation, après la procédure qui a été faite contre moi, je rapporterai cependant la seule lettre que j'aie reçue de M. Saportas depuis les événemens de Bruxelles, et où mon compte courant avec lui se trouve balancé. J'espère que M. Saportas ne prendra pas de mauvaise part cette publication sur un fait qu'il était si important de détruire.

Anvers, 8 Octobre 1830.

Monsieur,

Les malheureux événemens qui sont venus fondre sur ce pays, et anéantir son commerce, me fait un tort incalculable et nécessitent la réunion de tous mes moyens. Bien persuadé

que dans la position dans laquelle vous vous trouvez actuellement vous pourriez vous acquitter envers moi , et vous ferez un devoir de le faire , je viens vous remettre sous ces plis votre compte courant chez moi , soldant en ma faveur par francs 7,174,89 que je vous prie de vouloir me remettre en espèces par la voie de Gand , la communication directe étant encore interrompue, mais non en billets de banque de Bruxelles qui ne sont pas coursables ici ; vous pourriez aussi peut-être faire effectuer ces payemens par l'entremise de M. Coghen chargé provisoirement de l'administration des finances de votre nouveau gouvernement.

J'ai l'hon. etc. A SAPORTAS.

A M. Juan Van Halen , à Bruxelles.

CHAPITRE IX.

Sur quelques accusations qui ont suivi mon arrestation.

RÉFUTATION.

APRÈS avoir fait connaître les principaux événemens qui ont caractérisé mon séjour en Belgique jusqu'à l'époque de mon arrestation, je crois devoir répondre aux accusations qui ont été portées contre moi dans un libelle qui a été distribué à tous ceux qui ont voulu le recevoir : je veux parler de la reddition des forteresses qui sont au-delà du Llobrigat, fait qui, dénaturé dans les Mémoires du maréchal Suchet, est devenu le cheval de bataille de mes ennemis ; il ne fallait rien moins qu'un tel accusateur pour me décider à répondre ; mais je suis las de m'entendre outrager pour la plus noble action de ma vie ; je vais le faire une fois pour toutes.

Je transcris ici le passage qui me concerne.

Mémoires du maréchal Suchet. Tom. II.

Page 365. « Le 18 janvier 1814, il arriva au

» quartier-général un événement qui donna des
 » inquiétudes, réalisées bientôt après de la ma-
 » nière la plus malheureuse. Un officier espagnol
 » nommé VAN HALEN, Belge ou Hollandais d'o-
 » rigine, et qui avait servi à Madrid près du
 » roi Joseph, dès le commencement de la guerre,
 » était employé depuis peu, par ordre du duc de
 » Feltre, à l'état-major de l'armée de Catalogne :
 » il déserta à l'improviste.... La chose eût été à
 » peine remarquée si, en passant aux ennemis,
 » il n'eût entrepris par de faux ordres d'emmener
 » avec lui un détachement de 150 à 200 chevaux.
 » Heureusement l'officier qui les commandait se
 » douta à temps de la trahison, il refusa de mar-
 » cher au-delà de la ligne des avant-postes. Van
 » Halen déconcerté s'échappa seul, monté sur un
 » cheval dérobé, et laissant à Barcelone des det-
 » tes criardes. »

« Malheureusement un contre-
 » temps nouveau nous fit perdre une partie de
 » ces garnisons d'une manière aussi fâcheuse qu'im-
 » prévue.

» L'officier transfuge Van Halen, pendant qu'il
 » avait été employé à l'état-major de l'armée,
 » s'était appliqué à connaître et à imiter l'écri-
 » ture, le chiffre, la signature et le cachet dont
 » nous nous servions dans la correspondance se-
 » crète. Muni de ces moyens de trahison, il s'était

» rendu auprès des généraux espagnols; et pour
 » effacer auprès d'eux le tort de sa conduite pas-
 » sée, il proposa un plan adroitement concerté,
 » dont le succès pouvait être favorisé par la né-
 » gociation tentée récemment pour l'évacuation
 » des places. Van Halen se présenta le 13 février
 » devant Lérida. Le blocus de cette place était
 » formé par la division d'Éroles. Van Halen avait
 » la commission d'officier d'état-major français;
 » il en portait l'uniforme. Il venait avec des lettres
 » simulées du maréchal qui prescrivait au gé-
 » néral de brigade Isidore Lamarque, d'évacuer la
 » place et de la remettre aux Espagnols, pour se
 » rendre par le chemin le plus court aux avant-
 » postes de l'armée française, en vertu d'une
 » convention qu'on pouvait regarder comme le
 » préliminaire de la paix générale.... Le conseil
 » de la place hésita long-temps; mais enfin la
 » fraude l'emporta, en fascinant les yeux des plus
 » incrédules. La place fut remise après quelques
 » formalités stipulées pour en imposer davan-
 » tage..... Les garnisons de *Mequinenza* et de
 » *Monzon*, après s'être refusées d'abord aux pro-
 » positions de Van Halen, suivirent l'exemple et
 » la marche de celle de Lérida. »
 » . . . Van Halen, fier de son succès, s'était
 » présenté immédiatement devant *Tortose*; mais
 » le général *Robert* possédait éminemment la qua-

» lité essentielle d'un gouverneur de place , la
 » prudence ; il se défia de la mission et du mis-
 » sionnaire ; il proposa une entrevue que les gé-
 » néraux espagnols regardèrent sans doute comme
 » une épreuve dangereuse pour Van Halen. Ce-
 » lui-ci s'éloigna sous prétexte de se rendre auprès
 » du gouverneur de Sagonte , etc. »

Je pourrais , si je voulais donner carrière aux récriminations , répondre aux Français qui m'ont accusé de perfidie , en rappelant celle par laquelle ils se sont emparés de Pampelune , Barcelone et Figuières . Elle justifierait d'ailleurs auprès de bien des gens tous les moyens que nous aurions pu employer , et mettrait en parallèle la conduite de mes accusateurs et la mienne ; mais je ne veux pour ma défense que la relation pure et simple des faits .

Officier espagnol quelque temps attaché au roi Joseph , j'avais renoncé à son service à la suite d'un outrage qu'il m'avait fait , et qui se trouve rapporté au long dans le premier volume de mes mémoires . Irrité contre Joseph , qui venait de payer ma fidélité par une cruelle insulte , je pris le parti de ne plus me dévouer qu'à ma patrie , et je refusai le brevet de capitaine dans les gardes d'honneur , que les généraux Bigarre et Deprès me firent offrir , peînés qu'ils étaient de l'injustice que Joseph venait de me faire subir .

En conséquence de ma résolution, fortifiée encore par la connaissance que j'eus à cette époque d'un décret émané de la régence et par lequel le gouvernement national appelait à lui tous les Espagnols engagés dans une guerre étrangère, je sollicitai une autorisation de rentrer en Espagne, à laquelle le ministère de la guerre répondit par un ordre de me rendre à Barcelone, où le maréchal Suchet avait son quartier-général ; cet ordre était accompagné d'un passe-port où j'étais qualifié d'officier espagnol attaché au roi Joseph. Ce titre, je l'avais abdiqué, mais à défaut de l'autorisation qu'on me refusait, je crus pouvoir profiter du moyen qu'on mettait à ma disposition. A peine arrivé à Barcelone, je reçus une lettre du commandant en chef de l'armée nationale en Catalogne, qui m'ordonnait, au nom sacré de la patrie, de tenter quelque entreprise pour elle.

L'occasion ne tarda pas à se présenter ; le hasard fit tomber dans mes mains le chiffre avec lequel le maréchal correspondait avec son armée. Je voulus profiter d'une circonstance aussi heureuse, et quoi qu'en disent les Mémoires, je n'étais ni Hollandais, ni Belge, et je ne servais ni Joseph ni la France. Le hasard, et non la confiance du maréchal, avait fait tomber le chiffre en mes mains, qu'un maître de dessin, nommé Daura, se chargea de contrefaire, ainsi que toutes les autres pièces.

Les ennemis de mon pays eussent eu mauvaise grâce à me reprocher une ruse de guerre; celle que je voulais tenter était entourée de mille périls; mais j'avais vingt-trois ans, et j'étais animé du désir de servir mon pays, rien ne pouvait m'arrêter.

Revêtu d'un uniforme d'aide-de-camp du maréchal Suchet, je me présentai d'abord devant Tortose (3 février 1814); le commandant de cette place eut des doutes sur mon caractère et suscita des longueurs qui me décidèrent à porter mes vues d'un autre côté; j'arrivai vers la mi-février sur les glacis de Lérida, Mequinenza et Mozon où flottait un drapeau qui ne fut jamais le mien, en qualité de négociateur chargé d'un ordre aux commandans d'évacuer leurs places; la tâche était pénible; je passe les mille dangers qu'elle me fit courir, enfin ma patrie fut satisfaite : Mozon, Mequinenza, Lérida, furent délivrées.

Je répondrai à toutes les calomnies dont cette circonstance de ma vie a été l'objet, en faisant connaître la manière dont les cortès la jugèrent. Informés de ma conduite et de ses résultats, ils me rétablirent par acclamation dans tous les droits de citoyen que ma trop longue fidélité à Joseph m'avait fait perdre; puis me recommandant au gouvernement, ils finirent par ces paroles flatteuses : *Afin que Van Halen continue à donner des jours de gloire et de satisfaction à sa patrie.*

(Journal officiel des cortès, séance du 19 mars 1814.)

La régence, en me remettant le brevet de capitaine, ajouta à la formule usitée : *en récompense du service important et extraordinaire que vous avez rendu dans la reprise des places de Lérida, Mequinzenza et Mozon.*

Je m'arrête ici, parce que je pense en avoir dit assez pour forcer au silence tous ceux qui ont attaqué la première partie de ma vie politique, que je croyais d'autant plus hors des atteintes du maréchal Suchet, que celui-ci s'étant emparé de Péniscola, le Gibraltar du royaume de Valence, par la trahison de son gouverneur Garcia-Navarro, bien loin de désapprouver cette action, la récompensa par le brevet de général qu'il lui accorda en le décorant de la croix de la Légion-d'Honneur.

Pour ce qui regarde le cheval dérobé, le général Cabanès peut attester que le cheval avait été acheté, et que le montant en a été remis aussitôt qu'il a été possible.

Les séjours que j'ai faits à Barcelone à plusieurs reprises, depuis l'évacuation des armées françaises jusqu'à l'époque où j'y ai commandé la division de la *jeune garde nationale*, n'ont jamais été inquiétés par les *dettes criardes* que, suivant les Mémoires de Suchet, je dois y avoir laissées.

De pareilles misères sont vraiment au-dessous de

mon sujet; mais, attaqué par un maréchal de France, je dois bien me résigner à les réfuter.

On peut faire, sur cette partie des Mémoires de Suchet, plusieurs remarques extrêmement curieuses. Comment expliquer ce mauvais ton que l'on y remarque, quand tout le reste est écrit avec dignité? cet esprit de haine qui y règne? ces accusations, tout en dehors du fait dont il s'agit, de dettes criardes et de cheval dérobé? cette affectation de mépris pour les talens d'un officier, dont plus bas on ne peut s'empêcher de trouver le plan bien concerté? Peut-on bien supposer que le duc d'Albufera, par esprit de vengeance, soit descendu à ces misères qui n'ôtent ni n'ajoutent rien au fait rapporté. Les généraux Isidore Lamarque et Bourgeois, premières victimes du piège dans lequel ils étaient tombés, montrèrent tout à la fois plus de raison et de générosité à mon égard; car le général Copons les ayant instruits, ils s'enquirent si j'étais Espagnol, et sur la réponse affirmative de celui-ci : *En vérité, dirent-ils, ce jeune homme a bien mérité de sa patrie.*

Au reste, que tout ce que je viens de faire remarquer soit, après treize années, une reste d'humeur contre l'homme qui avait fait éprouver un tel échec à l'armée française, c'est ce qu'on peut supposer, quoiqu'avec peine, quand on a connu Suchet; mais il est une observation qui peut met-

tre la vérité dans tout son jour : ma première tentative fut faite sur Tortose ; le maréchal n'a jamais pu ignorer cette circonstance que l'histoire est là pour attester ; or, selon lui , j'échouai devant Tortose après avoir réussi devant Lerida, et Suchet a-t-il pu oublier la vérité ? C'est impossible ; notez en outre que ces Mémoires ont été publiés après la mort de leur auteur. Cette circonstance, le style, l'esprit de haine qu'on y remarque, et dont Suchet était incapable, une erreur qu'il n'a pu commettre, enfin les ennemis que l'issue de mon entreprise m'a faits en France, tout fait reconnaître ici la trace d'une main infidèle et étrangère.

CHAPITRE X.

Sur une lettre envoyée par M. De Potter à l'instruction de mon procès.

AVANT de finir cette nouvelle période de ma carrière politique, qu'il me soit permis de dire un mot sur une lettre d'un prétendu officier espagnol nommé Blaira, et envoyée par M. De Potter à l'instruction de mon procès, comme pièce devant servir à appuyer l'accusation. On trouvera cette lettre tout entière dans les pièces du procès.

M. Blaira, que personne ne connaît, quoique depuis dix ans victime du despotisme, se dit réfugié à Milan, où le libéralisme est un titre d'expulsion; c'est de là, qu'en date du 15 octobre, il écrit, à qui? précisément à M. De Potter, qui en était banni pour quelques écrits sur la cour de Rome. En style qui n'a rien de commun avec l'idiome espagnol, il s'empresse de signaler un traître, qui après avoir surpris la confiance de son *protecteur*, le maréchal Suchet, prépara en 1822 une conspiration à *Taragone*; ayant pour but, de remettre aux troupes françaises la place où il se trouvait

alors. Puis, après avoir prévenu M. De Potter qu'il avait quelque chose de plus à lui apprendre, mais qu'il n'osait lui faire connaître, de crainte d'abuser *de son temps précieux et de ses bontés*, il finit par assurer que mon ambition démesurée les conduirait au précipice, si quelqu'un de la famille d'Orange le voulait, bien entendu en me payant.

Cette lettre, qui n'a jamais été écrite par un Espagnol, toute ridicule qu'elle est, prouve cependant les misérables intentions de M. De Potter à mon égard; elle contient les accusations banales qu'on a répandues partout sur mon compte; elle est la répétition des libelles qu'on a distribués sans noms d'auteur ni d'imprimeur, dont, au style et aux pensées, il est néanmoins facile de reconnaître la plume: J'y aurais donné le degré d'estime que méritent de telles bassesses, si elles ne renfermaient un fait qui, quoique dénaturé par la date et le lieu, n'en a pas moins besoin d'être expliqué. Je veux parler de l'affaire de *Taragonne*, qui a eu lieu en 1823, et je saisis avec empressement cette occasion pour entretenir le lecteur d'une des nombreuses persécutions que m'ont fait éprouver la haine ou le despotisme.

Je ne puis mieux y réussir qu'en rapportant ici textuellement ce qu'en dit Florent Galli, aide-de-camp du général Mina, dans l'intéressant ouvrage qu'il a publié en 1828, sur la dernière

guerre de la Catalogne* : ce sera ma seule manière de répondre aux calomnies de mes détracteurs.

EXTRAITS DE L'OUVRAGE DE FLORENT GALLI.

Première campagne. 1822.

Pag. 25. « Le lieutenant-colonel Van Halen, qui se trouvait en cantonnement à Villa Franca avec une partie du régiment des chasseurs à cheval de la Constitution, reçut ordre du général Porras d'aller attaquer Romagosa avec quarante-cinq chevaux. Van Halen obéit et obtint pour prix de sa docilité la gloire d'être le premier blessé de cette campagne. »

Page 39. « Le colonel Galli, dont les troupes avaient été incorporées avec celles du général Rotten, devint son chef d'état-major. Les services du lieutenant-colonel Van Halen lui valurent la même distinction auprès du général Torrigos. »

Campagne de 1823.

Page 136. « Peniscola était menacé par des bandes nombreuses de factieux qui n'aspiraient

* Mémoires sur la dernière guerre de Catalogne, etc., etc., Paris, A. Bossange, libraire, rue Canette, n° 22. Bruxelles, Tarlier, rue de la Montagne.

qu'au moment de l'enlever et auxquelles elle n'avait aucune force à opposer. Ballesteros était éloigné et les dangers imminens. Van Halen, chef d'état-major de la division Manso, réussit à la sauver : il expédia de Tarragone deux chaloupes canonnieres qui portaient quelques renforts pour la garnison. Il passa lui-même à Mora-d'Ebro, détacha un parti de cavalerie, et, descendant la rivière dans des barques, il fut à Peniscola dans les vingt-quatre heures. Ce secours, ces détachemens qui arrivaient par terre et par mer, imposèrent si fort aux ennemis qu'ils abandonnèrent leur entreprise et disparurent *.

Enfin, et pour ne pas multiplier les citations éparses et inutiles, je finirai par le 6^e chapitre, qui traite de la susdite affaire de Tarragone.

Page 276. « Le général Manso, avec un bataillon d'infanterie et un escadron de cavalerie, était à Vandrell, le quartier-général des Français à Villa Franca del Panadés, le reste de la division Manso, avec son état-major, à Tarragone, et le général Milans, à la tête des divisions réunies à Tarraga.

» Un aide-de-camp du maréchal Monceyse rendit, comme parlementaire, auprès du général Manso,

* Le même Garcia-Navarro, dont il est question au chap. précédent, page 65, sorti de Tortosé avec une centaine de fanatiques, figurait parmi les chefs de ces bandes.

(*Notes de l'auteur.*)

auquel il remit une lettre du maréchal, qui l'invitait à abandonner la cause que ses troupes défendaient. Manso envoya l'original de cette lettre à son chef d'état-major, à Tarragone. Ce n'était plus le lieutenant-colonel Van Halen, mais le général Esteller *. Celui-ci prit conseil d'une junte dans laquelle Van Halen déclara que la réponse à faire était simple. « Qu'il fallait écrire au maréchal ce qu'il savait fort bien du reste : qu'un chef de division ne peut entrer en négociation de sa propre autorité. » On représenta que cette réponse était dure, qu'elle supposait qu'on éludait ainsi, faute de bonnes raisons. Néanmoins, on finit par charger Van Halen de faire la réponse; elle se terminait par ces mots. « Enfin, monsieur le maréchal, je veux plutôt mériter votre estime comme ennemi, que votre mépris comme ami. » L'original de cette lettre signée par Esteller fut imprimé par Van Halen, à Tarragone, et une copie manuscrite fut envoyée au général Manso, qui la signa et la fit passer au maréchal Moncey. On prétend, et c'est assez probable, que Manso, ne posa pas la plume sans écrire au maréchal Moncey une seconde lettre qui démentait la première, et qui donnait à entendre

* Le général Esteller venait d'être destiné à l'armée de Catalogne par le gouvernement; son grade lui donnait prééminence sur Van Halen, et ce dernier resta à ses ordres.

clairement qu'il ne fallait pas s'en rapporter à ce qu'il disait en public, mais qu'on pourrait s'entendre, en communiquant plus directement.

» Les troupes et les habitans de Tarragone, confians dans la fidélité du général, applaudirent à l'accueil qu'il avait fait aux ouvertures de l'ennemi. Sa réponse fut, pour ainsi dire, enlevée à la presse; on se l'arrachait, on la colportait, afin de convaincre les incrédules que la confiance de Mina était bien placée. Tel était l'état de Tarragone, lorsque Esteller se rendit secrètement à Vendrell. Les motifs de son voyage ne furent pas longtemps un mystère. Le 5 août, dans la matinée, on reçut une dépêche de Manso qui déclarait que, convaincu de l'impossibilité de résister aux ennemis et de la nécessité de mettre fin à la guerre, il venait de transiger avec le maréchal Moncey.

» La garnison, indignée autant que surprise, était dans un trouble inexprimable. Van Halen prend, avec quelques autres officiers de l'état-major de sa division, le parti d'accourir, afin d'arrêter, s'il en est temps encore, les effets de la séduction. Il se fait précéder par un billet qu'il adresse au commandant du bataillon de Malaga. « Mon cher » Garcia, lui disait-il, ne faites aucun cas de ce » que vous dira Manso; vous êtes enveloppé dans » une intrigue. Attendez - moi; dans quelques

» minutes, nous nous verrons. Tout à vous ;
 » votre compagnon ,

» VAN HALEN. »

» Il monte en effet à cheval, mais il est arrêté ainsi que MM. Arango et Goti, qui l'accompagnaient, par l'ordre du nouveau gouverneur, le général Aldama. Pour sortir de la place, Arango écrit au gouverneur; mais celui-ci, qui n'était pas tout-à-fait en bonne harmonie avec ces officiers, se trouvait disposé à les croire d'intelligence avec leur général de division; il s'écrie qu'ils vont partager la défection de Manso, et sans autre information, il les envoie aux arrêts. Le gouverneur chargea de l'instruction du procès le lieutenant-colonel Candamo * qui, dans l'ardeur de son zèle, se flattait de clore l'information en moins de vingt-quatre heures. « Ne prétendent-ils » pas que je suis tiède, ces exaltés? » disait Aldama au colonel Osorno, dont la généreuse amitié pour Van Halen ne se démentit pas un instant dans cette cruelle épreuve. « Eh bien! de- » main, je ferai fusiller ces déserteurs petits-mai- » tres, et l'on verra si je sais commander avec

* Cet officier supérieur, qui était choisi par son protecteur le général Aldama, était un partisan caché du servilisme, et déserta à l'ennemi qui se trouvait devant Lerida quelque temps après l'instruction de Van Halen.

» énergie *. » L'instruction du procès exigeait néanmoins les déclarations de Van Halen ; il citait la lettre écrite à Garcia , qui venait d'arriver avec son bataillon. On fut obligé d'entendre celui-ci et d'autres témoins qu'il indiquait encore. L'autorité entravée dans ses violentes démarches , pour éviter toute espèce de satisfaction , fit embarquer secrètement les trois prisonniers dans une chaloupe de guerre qui devait les conduire à Barcelone et les mettre à la disposition du général en chef. Van Halen , dans son malheur , eut du moins la consolation de voir qu'il pouvait compter sur ses amis. Il serait difficile de décrire l'intérêt qu'ils lui témoignèrent dans cette circonstance , et tout ce qu'ils firent pour prévenir une sentence arbitraire. Madame Van Halen voulut suivre son mari , en demanda et obtint l'autorisation du gouverneur.

» La chaloupe canonnière et son escorte , aux ordres du lieutenant de navire , D. Joseph Buitrago , appareillèrent le 13 août ; mais , rencontrés par les bâtimens de la croisière française , elles furent obligées de rétrograder. Les prisonniers rentrèrent à Tarragone , où ils furent détenus à bord et sans

* Aldama était, de longue date, l'ennemi de Van Halen et cherchait tous les moyens de le perdre tandis qu'Osorno , l'ami de Riégo, était lié depuis sa jeunesse avec Van Halen, qui était son compagnon d'armes.

communication. Osorno fut le seul qui put les voir. Profitant d'un temps favorable, ils quittèrent de nouveau le port et atteignirent Barcelone, le 17 août. L'annonce de l'arrivée des prévenus fut un coup de poignard pour le général Mina. Ou sait qu'il était allé de la Corogne à Betanzos, où réside la famille de Quiroga, demander la main de la sœur de ce général pour Van Halen. Il se félicitait de son ouvrage, et portait l'intérêt d'un père au couple heureux qu'il avait uni.

» L'épouse de Van Halen désirait le voir; il donna ordre que personne, excepté un domestique, ne sortît du navire pour prendre terre. Pour adoucir la position de cette dame, il lui fit donner la chambre de la goëlette de guerre l'*Andaluza*, et rendit le capitaine responsable de l'exécution de ses ordres. En apprenant l'indigne traitement qu'il avait essuyé, tous les compagnons de Van Halen qui connaissaient son patriotisme, la douceur de son caractère, couraient chaque jour au môle pour lui offrir, soit par signes, soit autrement, tous les secours qui dépendaient d'eux. Chacun attendait avec la plus grande impatience le résultat de cette incompréhensible affaire.

» Après avoir pris toutes les informations possibles sur la conduite de Van Halen, indigné de l'abus d'autorité dont il avait été victime, Mina voulut que l'instruction de son procès se suivît dans le

lieu, où elle avait commencé. Il le fit embarquer dans un petit bâtiment marchand, monté par trois hommes et un patron, pour retourner à Tarragone sur parole. Il était à peine hors de Barcelone, qu'il vit arriver à lui deux bâtimens de la croisière française. Il intima au patron de prendre le vent; que s'il ne s'éloignait de la croisière, il lui passerait son épée au travers du corps. Le patron avait peu de vivres; mais se voyant contraint d'obéir à la force, il fit voile vers Ivice, où le gouverneur Valle, aujourd'hui réfugié à Londres, traita Van Halen avec beaucoup d'égards. Il profita de la première occasion pour gagner Majorque; le comte d'Almodovar, capitaine-général des îles Baléares, le fit, sur ses instances, passer à Salau, où il arriva le 29 octobre.

» Le général Milans, qui commandait les troupes et la place de Tarragone, lisant les pièces du procès de Van Halen, s'écria en présence de plusieurs individus: Messieurs, ce serait un véritable assassinat. Aldama, disgracié par suite de l'affaire de Van Halen, fut déposé par ordre du général Mina.

» Les événemens qui se pressaient à cette époque ne laissèrent pas au conseil de guerre le temps de faire justice de cette inconcevable procédure. Van Halen réclama les pièces dont elle se composait; mais le général Milans, qui voulait éviter des ressentimens personnels, les refusa; il

chargea cependant le fiscal de donner son avis sur l'imputation faite à Van Halen et de faire connaître tout ce qui était en faveur de son innocence. Préférant l'exil à tout accommodement avec l'ennemi, celui-ci demanda un passe-port au général Milans, et s'embarqua avec son épouse pour l'Amérique, le jour que Tarragone ouvrit ses portes aux Français. »

Je joins ici les pièces justificatives que je possède encore, qui compléteront les explications qu'on trouve dans le récit précédent.

Lettre adressée au général Milans le jour où l'on fit connaître à l'armée la capitulation signée devant Barcelone entre les généraux Mina et Moncey.

(Traduction littérale de l'Espagnol.)

A S. E. le général Milans.

EXCELLENCE.

Ni mes sentimens, ni ma cruelle expérience, ne me permettent aucune sorte de transaction avec nos ennemis. L'ordre du jour de l'armée fait voir que l'on est à la veille d'arriver au terme d'une convention, arrachée sans doute par la fatale influence des circonstances adverses.

Notre armée ne tardera pas à déposer les drapeaux qui nous ont guidés au combat, je viens donc prier votre Excellence de vouloir bien m'accorder dans la forme qu'il lui plaira, un passe-port pour me rendre avec mon épouse à la Havane.

Tarragone, 4 novembre 1823.

JUAN VAN HALEN.

RÉPONSE.

Première armée d'opérations, divisions réunies à Tarragone.

A M. le lieutenant-colonel Don Juan Van Halen.

Bien pénétré des considérations que vous m'exposez, par votre officielle d'aujourd'hui, par laquelle vous me demandez un passe-port pour aller avec madame votre épouse à la Havane, je vous le remets ci-joint.

Le commandant-général, FRANCISCO MILANS.

Tarragone, 4 novembre 1823.

Certificat.

Don Francisco Espoz y Mina, etc. etc, lieutenant-général des armées nationales, grand-cordon de l'ordre militaire de St-Ferdinand, commandant militaire du septième département et général en chef de la première armée d'opérations,

Certifie que le lieutenant-colonel Don Juan Van Halen a fort bien rempli les diverses missions dont je l'ai chargé depuis que j'ai pris le commandement de l'armée d'opérations jusqu'à mon arrivée à Calaf, et pendant que mon quartier-général resta dans cette dernière ville; qu'il a dignement rempli son devoir au siège de Castelfullit; qu'il s'est trouvé auprès de moi à la surprise d'Artesa, aux combats d'Orcau, Pobla, Bellver et Puycedà; qu'il a assisté au blocus de la Seu d'Urgel jusqu'à ce que je l'ai chargé de la réquisition de chevaux pour remonter notre cavalerie; après quoi je l'ai nommé chef d'état-major de la deuxième division de mon armée, où il fut remplacé plus tard par le général de brigade Esteller. Dans

toutes ces occasions et dans les postes déjà mentionnés, il s'est conduit d'une manière digne de toute mon estime.

Ne devant pas être question d'une instruction récemment ouverte à Tarragone, puisqu'il est prouvé, par des pièces qui m'ont été remises et qui restent entre mes mains, que *rien n'est à sa charge*.

Signé, FRANCISCO ESPOZ Y MINA.

Satisfait d'avoir mis sous les yeux du public les pièces qui pourront servir à établir son jugement, je finis ici mon récit; et je ne répondrai plus avec la plume aux incriminations, de quelque côté qu'elles puissent venir.

PROCÈS

DU GÉNÉRAL

VAN HALEN.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PARTIE ILLÉGALE.

N° 1. *Rapport de R. Depuydt, commandant de la Garde urbaine de Mons, aux membres du gouvernement provisoire, en date du 21 octobre 1830.*

A messieurs les Membres du gouvernement provisoire.

LE général Van Halen et ses aides-de-camp ont été arrêtés ce matin, à Mons, par la bourgeoisie armée.

Je rendrai compte de l'arrestation de ces messieurs

sous le rapport des faits seulement, et c'est sans juger les causes qui l'ont nécessitée, ni les suites qu'elle peut avoir, que je me borne à vous en transmettre les détails.

Le général Van Halen est entré dans Mons dès le 19 au soir; il y est resté à peu près incognito dans le premier moment, et ce n'est qu'après vingt-quatre heures que la rumeur publique l'a signalé, et que moi-même j'ai appris son arrivée.

Le 20 au soir, on disait hautement, dans toutes les réunions de la ville, que la présence du général Van Halen dans les divers cantons qu'il parcourt était accompagnée ou suivie d'émeutes populaires et de mouvemens désorganisateur, dont la similitude et l'ensemble font présumer une cause et un but uniques: dès hier, la voix du peuple accusait le général d'avoir préparé, à l'aide de ses agens, les troubles qui ont éclaté de toutes parts, et sa mission dans les provinces avait, dit-on, pour objet de donner à ces troubles une direction favorable au *prince d'Orange*, dont on le désigne comme l'émissaire, chargé de préjuger une question que le Congrès national est appelé seul à décider.

Cette opinion, hautement proclamée, s'appuie sur une multitude de circonstances particulières que de nombreux témoins s'offrent de faire connaître. Je ne la discute pas, je la rapporte comme un fait que d'autres approfondiront.

Cependant, et malgré la disposition manifeste des esprits, j'étais loin de croire que ces soupçons dussent

causer une inquiétude aussi vive que celle qui s'est répandue dans toutes les classes des habitans pendant la nuit dernière.

Des rassemblemens de Garde urbaine se sont formés spontanément et sans convocation préalable ; des postes se sont placés aux portes de la ville , des factionnaires près des logemens du général Van Halen et de ceux de ses aides-de-camp. Au point du jour, l'un d'eux, M. le major Trumper, qui se disposait à se rendre à Charleroy, a été arrêté par les gardes et déposé à l'un des postes provisoires, et des patrouilles ont entouré la maison du général. En peu d'instans la ville entière a été sur pied. Toute la bourgeoisie armée, conduite par sa propre impulsion, rangée en bataille sur la place, et d'une voix unanime, a demandé la prompte arrestation et le dépôt en lieu de sûreté et sous bonne garde, du général et de ses officiers.

La régence de la ville elle-même, entraînée dans un mouvement général, n'a pu voir dans cette mesure forcée que le seul moyen d'apaiser la colère du peuple et de préserver la ville des plus grands malheurs.

Deux officiers de la Garde urbaine, MM. les capitaines Lauwers et Plétain, sont porteurs du présent rapport, ils développeront les faits plus amplement. Ils seront l'organe de la masse des habitans, dont la volonté, fermement prononcée dans un mouvement qui, *se mettant au-dessus de toute autorité, est devenu l'autorité elle-même*, a repoussé tout intermédiaire, et m'a imposé le devoir d'adresser directement au

gouvernement l'exposé d'un fait auquel l'opinion générale rattache le salut public.

Le commandant de la Garde urbaine,

Signé, R. DEPUYDT.

(*Note de l'auteur.*) On ne peut s'empêcher de faire remarquer le jésuitisme de cette lettre : M. Depuydt prétend que la voix du peuple nous accusait, dès le 20, d'être les auteurs des troubles qui ont éclaté de toutes parts. Il faut toute l'effronterie de M. Depuydt pour prendre sur lui une telle imposture ; il savait mieux qu'aucun autre que ce peuple se composait d'une centaine d'individus en hommes, femmes et enfans, excités par des *agens* que M. Depuydt pourrait sans doute nous faire connaître ; d'autre part, cette multitude de circonstances particulières que le susdit ni ses adhérens n'ont pu désigner ; ces nombreux témoins, qui se réduisent à quelques déclarations de ne nous avoir jamais vus ni connus ; cette inquiétude, bien naturelle après des scènes de pillage ; cette prétendue formation spontanée de la Garde urbaine, sont autant de faits qui nous prouvent à quelle affiliation M. Depuydt peut appartenir. Je demanderai encore comment il a pu se faire que la colère du peuple ait pu être excitée contre des hommes dont l'innocence a été prononcée *a posteriori*, au point de forcer la régence à prendre sur elle une arrestation aussi illégale que la nôtre. Certes M. Depuydt pourrait encore nous éclaircir sur ce point.

On juge à propos d'insérer ici, comme se rapportant à la pièce qui précède, une lettre écrite par M. Remy Depuydt, après une rencontre malheureuse pour lui, qu'il eut au spectacle de Bruxelles, avec M. Isler.

N^o 2. *Lettre du même.*

A M. Isler, à Bruxelles.

Si, en ma qualité de commandant de la Garde urbaine de Mons, j'ai dû présider à l'arrestation de M. Isler, contre qui la Garde entière s'était spontanément soulevée à mon insu, je n'ai point à en répondre personnellement; je ne connaissais nullement M. Isler avant cet événement; je n'avais, ni alors ni aujourd'hui, aucune raison de suspecter son honneur, et ne puis lui avoir fait injure, ni lui devoir d'autre satisfaction que cette déclaration.—Signer l'ordre d'écrou était une formalité obligée et même une garantie de sûreté dans un moment où mon autorité et celle du commandant de place étaient méconnues.

Signé, R. DEPUYDT.

Bruxelles, le 2 décembre 1830.

N^o 3. *Déclaration des officiers de la Garde urbaine de Mons, au sujet de l'arrestation du général Van Halen.*

Nous soussignés, officiers de la Garde urbaine de la ville de Mons, déclarons prendre sous notre responsa-

bilité personnelle toutes les mesures de sûreté qui pourraient être prises contre M. l'ex-général Juan Van Halen et ses aides-de-camp, jusqu'à ce qu'il soit évidemment prouvé que les soupçons qui planent sur lui sont dénués de vérité.

Mons, le 21 octobre 1830.

Ont signé :

P. Bourlard, adjudant-major. — C. Kesteloote de Noyelle, adjudant. — Loyet, sous-lieutenant. — H. Hachez. — A. Plétain, capitaine. — Lolivier, lieutenant. — R. Messinne. — A. Delnest. — Vanwer. — P. J. Renaux. — Gallez. — Th. Lauwers, capitaine, 1^{re} comp. — Hoyois-Derely, 2^{me} lieut., 1^{re} comp. — A. J. Rousseau, 2^{me} lieut. — Decat, 2^{me} lieut. — P. Capouillet. — Prafort, 1^{er} lieut. — C. Dassonville. — A. Barolet. — C. Scauflaire. — J. Dereime. — L. Masquelier. — Hachez. — L. Bronta. — G. Latteur, capitaine. — Grenier, 1^{er} lieut., 3^{me} comp. — Fiévez, 1^{er} lieut. — De Blaive. — L. Gigault. — Boulenger. — D. Van Miert. — Brandelet. — Defontaine. — J. N. Grimard. — Aug. Pillion. — Navez, 2^{me} lieut. — Rouvez. — Depuydt. — Bouillot, adjudant-major. — J. L. Delrue, capitaine. — J. L. Goffint Delrue, capitaine. — J. Destombes. — Fréd. Corbisier, 2^{me} lieut., 10^e comp. — J. Gigault, 1^{er} lieut., 6^{me} comp. — L. Levasseur, 2^{me} lieut., 7^{me} comp. — Th. Lebrun, lieut. — D. Willame.

N^o 4. *Invitation de MM. Depuydt et Buzen au concierge de la maison d'arrêt de Mons, pour écrouer les prévenus.*

GARDE URBAINE.

Mons, 21 octobre 1830.

Le concierge de la maison d'arrêt est invité à recevoir et à écrouer à ma disposition le nommé Juan Van Halen et ses deux aides-de-camp, lesquels lui seront remis par M. Kesteloote, adjudant de la Garde urbaine. Il les tiendra séparément et sans communication entre eux.

Le commandant de la Garde urbaine,

Signé, R. DEPUYDT.

Vu par le commandant de place,

Signé, M. BUZEN.

Le concierge de la maison d'arrêt ayant refusé d'écrouer, sur une simple invitation, le général Van Halen et ses deux aides-de-camps, il s'ensuivit une discussion assez vive dans le bureau de la prison, après laquelle l'adjudant de la Garde urbaine produisit l'ordre qui suit :

N^o 5. *Ordre de M. Depuydt pour faire écrouer les prévenus.*

GARDE URBAINE.

Mons, 21 octobre 1830.

Le concierge de la maison d'arrêt écrouera à ma disposition le général don Juan Van Halen et ses deux aides-de-camp, lesquels lui seront remis par M. Kesteloote adjudant de la Garde urbaine. Il les tiendra séparément et sans communication entre eux.

M^{me} Van Halen et son enfant pourront être admis auprès du général, à condition que cette dame ne sorte pas sans un nouvel ordre.

Le commandant de la Garde urbaine,

Signé, R. DEPUYDT.

Pour copie conforme, VANDERSTADT.

N^o 6. *Ordre du jour de M. Depuydt.*

GARDE URBAINE DE MONS.

Ordre du jour.

Du 22 octobre 1830.

Je porte à la connaissance de la Garde urbaine, que le rapport sur l'arrestation du général Van Halen et ses aides-de-camp a été adressé et remis au gouver-

nement provisoire par MM. les capitaines Lauwers et Plétain.

Le gouvernement a approuvé la conduite de la Garde urbaine dans cette circonstance, et a chargé ses députés de lui témoigner sa satisfaction pour cet acte de patriotisme.

Les détenus resteront sous la garde spéciale et sous la responsabilité de la Garde urbaine de Mons.

Le commandant, R. DEPUYDT.

N° 7. Lettre de M. de Keyser au gouvernement provisoire.

A Messieurs les membres composant le gouvernement provisoire de la Belgique.

MESSIEURS!

Depuis mon séjour en cette ville j'apprends de toute part l'arrestation du général Van Halen à Mons; cela me fait rappeler une circonstance que je crois de mon devoir, Messieurs, de porter à votre connaissance.

Le 17 de ce mois, je me suis trouvé au cabriolet de la diligence du Pot d'Étain d'Anvers, pour me rendre en cette ville, avec une personne qui m'était inconnue. Arrivé à un quart de lieue hors de la porte de Berchem, la voiture fut contrainte, ainsi que bien d'autres, de retourner, attendu qu'il était impossible de passer, à cause que la troupe hollandaise était aux mains avec les nôtres au pont de Waelhem.

L'inconnu, voyant que le conducteur se disposait à rétrograder, se mit en colère et ordonna au conducteur de poursuivre son chemin, du moins jusqu'à Malines; sur l'observation dudit conducteur que cela était impossible, ledit inconnu lui répliqua qu'il était porteur d'un passe-port de M. De Potter, et en effet il montra un papier au bas duquel était écrit le mot De Potter, ajoutant, pour le persuader, qu'il avait des dépêches du prince pour le gouvernement provisoire, et qu'aussitôt qu'il aurait exhibé lesdites pièces, il aurait passé partout; qu'il devait être à Bruxelles à tout prix.

Le conducteur lui fit l'observation que, la voiture ni les chevaux n'étant point sa propriété, il se garderait bien d'en disposer; sur ce l'inconnu lui demanda s'il ne savait pas si son maître, en lui exhibant ses dépêches et passe-port, lui fournirait une voiture à deux chevaux pour lui seul. Ledit conducteur lui a répondu que cela était possible, et nous rentrâmes en ville; une heure après, étant allé voir ce qui se passait hors de la ville, je vis en effet le même inconnu seul avec le cocher, dans une voiture à deux chevaux, s'acheminant vers Malines.

Cet inconnu était une personne d'une forte constitution, la barbe brune, un peu marqué de petite vérole, coiffé d'un bonnet de poil plat, sans visière, vêtu d'une redingote, et parlant difficilement le flamand.

Si ces renseignemens peuvent être de quelque utilité, je suis prêt à les renouveler, y étant requis.

Comme la diligence du Pot d'Étain descend à l'hô-

tel du Bélièr, il serait possible qu'on pourrait s'y procurer de plus amples informations.

Si un plus long séjour, Messieurs, en cette ville, peut être de quelque utilité au gouvernement, rien ne me sera plus agréable que de pouvoir me prêter à tout ce qui peut contribuer au bien-être de ma chère patrie, dont vous êtes, Messieurs, les bienfaiteurs.

Dans cette attente, j'ai l'honneur d'être,

MESSIEURS,

Votre dévoué serviteur,

DE KEYSER, *avoué.*

P. S. Je connaîtrai encore ledit inconnu si je le voyais dans le costume dudit jour 17 du courant.

Bruxelles, le 27 octobre 1830.

Chez M. De Beer, aubergiste, au Double Aigle, Vieille-Halle-aux-Bleds.

A Bruxelles.

Signé, DE KEYSER.

Il résulte de l'itinéraire du général et des réponses qu'il a faites, qu'il est parti de Bruxelles le 15 octobre avec M. Trumper, que M. Isler en est parti la veille, ce ne peut donc être aucun d'eux qui a été vu le 17 sur la route d'Anvers.

Le signalement donné dans la présente lettre ne paraît d'ailleurs pas se rapporter à aucun des détenus.

Signé, DE FUISSEAUX, *avoc.*

N^o 8. *Informations et dépositions.*

L'an 1830, le 22 octobre, en vertu des ordres nous donnés aujourd'hui même par M. Charles Rogier, membre du gouvernement provisoire, présentement à Mons et par lesquels il nous charge de faire une enquête sur les faits attribués au lieutenant-général Van Halen et qui ont provoqué son arrestation, ainsi que celle de ses deux aides-de-camp et d'un hussard sous ses ordres, et de procéder à l'interrogatoire des détenus,

Nous, Auguste Joseph Harmignies, commissaire du gouvernement près de tribunal de première instance à Mons, faisant provisoirement fonctions de procureur criminel en Hainaut, avons commencé nos opérations par recueillir sommairement les déclarations de MM. les officiers de la Garde urbaine, signataires de la pièce, (côtée n^o 3) nous remise à l'instant par M. le commandant de cette garde et par laquelle, dans la journée de hier, ils ont déclaré prendre sous leur responsabilité personnelle toutes les mesures de sûreté qui pourraient être prises contre ledit général Van Halen et ses aides-de-camp, jusqu'à ce qu'il soit évidemment prouvé que les soupçons qui planaient sur eux sont dénués de vérité.

A quelle fin sont comparus successivement les personnes dont les noms suivent, savoir :

1^o François Jos. Brandelet, capitaine de la 6^{me} compagnie, déclare que hier matin, il a entendu dire par la multitude que le général Van Halen était le moteur

des désordres qui venaient de se commettre la veille dans le Borrinage, qu'il venait de Bruges où des désordres semblables avaient aussi éclatés. Le sergent Dehault, avec deux gardes, était de poste au logement du général, celui-ci demanda audit sergent de quelle compagnie il était, et le nom de son capitaine; il fut mandé par le général, et, en se rendant près de lui, il le rencontra escorté par le major Deladrière qui amenait ledit général à la régence; le général lui dit alors qu'il était surpris de se trouver arrêté, qu'il voyageait pour visiter ses amis, et qu'il avait passé en revue la milice de Tournay, à quoi le déposant observa que sans doute il était muni pour cela d'un ordre du gouvernement qu'il devait exhiber à l'état-major.

Il a entendu dire par le général Duval, s'adressant au général Van Halen, que ce qui s'était passé à Bruges faisait naître des soupçons sur son compte.

M. Delneufcourt a dit au déposant que l'aide-de-camp Trumper avait dit à l'avocat Piret, qui se trouvait il y a quelque temps à Bruxelles, que le général Van Halen irait se mettre à la tête des Borraïns.

Après lecture le déposant a signé.

Signé, BRANDELET.

2° François Charles Decat de la 2^{me} compagnie. Ce n'est que hier matin qu'il a appris par la rumeur publique que le général Van Halen était à Mons, qu'il avait donné les mains aux désordres de la veille et qu'il était envoyé pour exciter une contre-révolution, que M. Bourlard, adjudant, proposait de signer une

déclaration pour que la Garde prît sur elle de le retenir jusqu'à décision du gouvernement provisoire, et ce parce que, ajoutait-on, entre autres, le général Duval était incliné à le relâcher; il a observé dans les groupes nombreux qui se trouvaient sur la place, une grande exaspération contre ledit Van Halen. On a demandé des volontaires de la Garde pour le surveiller à l'Hôtel-de-Ville, et le déposant a été choisi pour commander ce poste; le général a réclamé plusieurs fois le général Duval, et il a recommandé à son épouse d'aller trouver M. Duval pour faire activer son affaire et obtenir le plus tôt possible sa mise en liberté.

Après lecture le déposant a signé.

Signé, F. C. DECAT.

3^o Joseph Noël Grimard, capitaine de la 8^{me} compagnie. Hier matin la rumeur publique lui apprit que l'on se disposait à arrêter le général Van Halen; déjà bon nombre d'hommes de sa compagnie se trouvaient sur la place; peu d'instans après, il a vu amener le général par M. Deladrière et quelques hommes de la Garde; il a entendu le peuple crier *qu'il fallait le tuer*, et si des officiers de la Garde ne s'étaient pas trouvés pour contenir la populace, il pense qu'elle se serait portée aux plus grands excès; le déposant est monté à l'état-major, et là, il a entendu le commandant de place lui dire que sa présence avait tellement exaspéré les esprits, que son nom seul excitait le trouble. M. Depuydt lui fit entendre alors que sa propre sûreté exigeait qu'il fût gardé pour se soustraire à la

fureur populaire; il a aussi entendu dans cette conversation, à laquelle se mêlait M. le général Duval, que Van Halen devait ce jour-là aller déjeuner chez M. Duval. Le déposant fut ensuite chargé de se transporter au bureau de la diligence de Doutremer et à la porte d'Havré pour avoir les malles du général, mais elles étaient parties par les voitures de Liège.

Après lecture le comparant a signé.

Signé, J. N. GRIMARD.

4° Jules Fontaine, clerc de notaire, hôtel Royal à Mons, déclare que, mardi à minuit, Trumper et l'autre aide-de-camp, accompagnés de deux hussards, sont arrivés à cheval à l'hôtel; ils ont demandé s'il y avait des troubles à Mons, il leur a rendu compte de ce qui s'était passé la veille; ils désignèrent que cela commençait de même dans les campagnes; qu'ils venaient de Tournay par la route d'Ath, et qu'ils avaient entendu beaucoup de coups de feu à droite et à gauche de la route.

L'un des deux hussards est parti avec deux chevaux, celui de Trumper et le sien, avant mercredi à cinq heures du soir, et le déposant a appris par M. Morrel d'Ath que ce hussard était arrivé à Ath hier dans l'après-dîner.

Après lecture le déclarant a signé.

Signé, J. FONTAINE.

5° André Masquelier, avocat, capitaine de la 11^{me} compagnie, déclare que dès le mercredi soir il a appris que le général Van Halen était en ville avec ses aides-

de-camp, qu'il était arrivé la veille à Mons, descendu à l'hôtel Royal, précédant de quelque temps sa suite, composée de quatre personnes; qu'il s'était ensuite rendu au logement de son épouse : dès-lors le bruit fut général que cet homme, qui arrivait de Bruges, où des désordres avaient eu lieu, pourrait bien être un agent provocateur, et l'indignation se manifesta généralement contre lui. Hier, dès le matin, la Garde s'est rassemblée pour ainsi dire spontanément; il fut gardé à vue par un poste de la Garde urbaine, et le bruit s'étant répandu que le commandant de la place et le général Duval étaient d'avis de le laisser en liberté, il fut résolu de l'arrêter et de l'amener à la régence, parce que l'on débitait que des gens de sa suite avaient été vus à Quaregnon à la tête du mouvement. Il a appris par M. le notaire Berlenmont, que le mercredi, les aides-de-camp avaient employé plusieurs cahiers de papier à lettres. La rumeur publique signalait Van Halen comme ayant fait distribuer de l'argent au peuple à Mons et ailleurs.

Après lecture le déclarent a signé.

Signé, A. MASQUELIER.

6° Frédéric Corbisier, négociant, sous-lieutenant de la 10^e compagnie, déclare que, le mercredi dans la matinée, il a vu M. Van Halen se promener sur la place avec un de ses aides-de-camp; jusques hier il n'a rien entendu dire de désavantageux sur son compte; le soir, étant de piquet sur la place, il a entendu dire qu'on le soupçonnait d'être l'agent provocateur des

désordres qui avaient eu lieu à Mons et ailleurs, et que l'on ferait bien de l'arrêter. Hier jeudi, se rendant sur la place, il vit déjà plusieurs compagnies rassemblées, et peu de temps après M. Van Halen fut amené à l'état-major : l'exaspération était grande ; il a entendu le peuple crier qu'il fallait le tuer, qu'il avait répandu de l'argent pour susciter des troubles ; il a pensé que d'après cet état des esprits, la sûreté personnelle de M. Van Halen exigeait qu'il fût retenu.

Après lecture le déposant a signé.

Signé, FRED. CORBISIER.

7° Henri Bouillot, capitaine adjudant-major, faisant fonction de major de place, déclare que par la rumeur publique seulement il a appris que le général Van Halen était signalé comme fauteur des troubles ; qu'il était arrivé à Mons pour faire crier : *Vive le prince d'Orange*. Lorsque Van Halen fut amené à l'état-major, le peuple applaudissait à cette mesure, et il a entendu dire par des femmes : *Est-ce qu'on va le fusiller ?*

Après lecture le déclarant a signé.

Signé, H. BOUILLOT.

N. D'après des notions acquises, écrit à M. le Dr. Descamps, à Jemmapes, afin d'obtenir des renseignements sur le hussard qui se trouve blessé dans cette commune. (Voir sa réponse sous n° 17).

Prié M. le commandant de place de donner des

ordres pour que le hussard, qu'on dit être arrivé à Ath, et qui serait le même qui est parti de Mons le mercredi après-midi, y fût ramené.

Écrit au juge-de-peace de Lens, pour qu'il fasse sur-le-champ une information concernant le séjour dans cette commune, de Van Halen et de ses aides-de-camp, et sur les conversations qu'on dit qu'ils ont eues avec diverses personnes. (Ci-joint, sous n° 18, la réponse et le procès-verbal.)

8° Lucien Gigault, lieutenant de la 7^{me} compagnie, déclare qu'il s'est décidé à signer la pièce par laquelle les officiers de la Garde prenaient sur eux la responsabilité de l'arrestation, parce qu'il avait entendu dire mercredi soir à la Société, par M. le commandant Buzen, que le général Van Halen était un homme dangereux, qu'il était peut-être la cause des malheurs et des désordres qui se manifestaient successivement sur divers points de la province.

Après lecture le déclarant a signé.

Signé, L. GIGAULT.

9° M. Goffint Delrue, capitaine de la 5^{me} compagnie, déclare qu'avant-hier, dans l'après-midi, il a appris la présence du général Van Halen ; il a pris des renseignements à Jemmapes, et a dit que dans les groupes il se trouvait beaucoup d'étrangers, que plusieurs personnes disaient : Vive l'argent du prince d'Orange, et nous allons à Quiévrain. (M. J. J. Goffint aurait entendu les propos, et M. Goffint pourrait donner beaucoup de

renseignemens.) Ayant rendu compte de ces circonstances au commandant Buzen, celui-ci dit au déposant que, dans son opinion, le général Van Halen était l'instigateur ou le moteur de tout cela ; d'après ces notions et sur ce que le déclarant entendait la même opinion se manifester parmi les compagnies qui étaient de piquet sur la place et qui témoignaient le désir de voir le général arrêté le lendemain, il fut surpris de voir cette opinion aussi généralement émise, d'autant plus qu'il pensait qu'il ne s'en était agi que dans des conversations privées entre lui et quelques officiers de la Garde.

Le lendemain, le déclarant apprit par la rumeur publique que le général était arrêté ; et, s'étant rendu à l'état-major, il y vit amener ledit général par le major Ladrière et quelques officiers de la Garde. Là, le déclarant s'est fort bien aperçu de l'embarras du général, qu'on avait peine à ramener à la vraie cause de son arrestation, qu'il feignait de n'attribuer qu'à une sorte d'exaction de la part d'un sergent de la Garde. Mais s'étant convaincu que c'était par la volonté du peuple qu'il était arrêté, il se calma, tout en témoignant beaucoup d'inquiétude sur le point de savoir si son aide-de-camp était aussi arrêté.

Après lecture, le déclarant a signé, en ajoutant que, dès le mercredi soir, il avait déjà été question de l'arrestation du général ; mais on disait que le général Duval s'était interposé pour qu'on n'y procédât pas ; le lendemain, à l'état-major, Duval paraissait en quelque sorte s'excuser vis-à-vis dudit Van Halen, du fait

de cette arrestation ; et cette conduite, de la part du sieur Duval, a paru extraordinaire au déposant.

Signé, GOFFINT DELRUE.

N. Écrit au juge-de-peace de Merbes-le-Château, pour avoir des renseignemens sur ce qui s'est passé lors de l'incendie au pont de Sambre, sur les étrangers qui, dit-on, y répandaient de l'argent et semaient de faux bruits. La réponse reçue est tout-à-fait insignifiante.

Écrit au bourgmestre de St-Ghislain, pour qu'il s'entende avec l'autorité d'Hornu, à l'effet de s'assurer si réellement un hussard y a été tué et enterré dans le jardin de M. Degorges, le faire exhumer et m'écrire afin qu'on puisse, s'il y a lieu, le faire reconnaître par son camarade, qui est à Mons.

Interrogatoire de l'ordonnance du général Van Halen.

Du 23 octobre 1830.

Avons ici fait comparaître le hussard d'ordonnance, détenu par ordre de M. le commandant de la place et désigné comme l'un des deux qui seraient arrivés avec le général Van Halen, auquel nous avons fait subir l'interrogatoire suivant :

D. Quels sont vos noms, prénoms, âge, qualité, etc.?

R. Je me nomme J.-B. Glisseux, âgé de 21 ans, né à Gaurain Ramerroy, depuis six ans au service dans le 6^{me} hussards, à Tournay.

D. Quand et avec qui êtes-vous arrivé à Mons ?

R. Je suis arrivé mardi soir à Mons, avec le général Van Halen, un aide-de-camp, son secrétaire et un autre hussard de mon corps, nommé Dewattine, et qui est de Leuze.

D. D'où venez-vous, et quelle route avez-vous suivie ?

R. J'ai été, ainsi que mon camarade, détaché de notre garnison de Tournay, vers midi du même jour, par ordre du colonel commandant et de notre capitaine Thiry, à l'effet de servir d'ordonnances au général Van Halen. Mon camarade avait une feuille de route ; quant à moi, le colonel, le capitaine et le général Van Halen m'ont dit que, servant d'ordonnance à un général, je n'en avais pas besoin. Il en a été donné une à mon camarade, parce que lui devait retourner à la garnison, pour ramener le cheval du colonel, qui avait été prêté à l'aide-de-camp du général Van Halen. Nous sommes venus par Leuze et Ath, avec intention de loger dans cette dernière ville ; mais arrivé à l'hôtel, le maître de l'hôtel, dont je ne sais pas le nom, a fait quelque difficulté, et le général dit alors que nous viendrions jusqu'à Mons. Nous n'avons fait que rafraîchir à Leuze. Nous nous sommes aussi arrêtés environ une demi-heure à Lens, à deux heures de Mons. En approchant de Mons, et dans la direction de Jemmapes, à ce que l'on disait, nous avons entendu plusieurs coups de feu.

D. Savez-vous d'où venait le général, lorsqu'il est arrivé à Tournay, et quand il y est arrivé ?

R. Je pense que le général était déjà à Tournay de-

puis deux ou trois jours, et j'ignore d'où il venait; je l'ai vu avec l'état-major, et je n'ai pas entendu dire ni vu qu'il y ait passé aucune revue, ni qu'il aurait assisté à une revue; mais lorsqu'il a été arrêté à Mons, j'étais dans sa chambre, et je lui ai entendu dire, s'adressant à moi : « N'ayez pas de crainte ici, » on ne me connaît pas, ce sont des turbulens, tout » à l'heure on me connaîtra, je vais passer la garnison » en revue, puis nous partirons pour Bruxelles. »

D. Savez-vous quand votre camarade est parti et où il est allé?

R. Il est parti pour Tournay, avec le cheval du colonel et le sien, vers trois heures après-midi, la veille du jour où le général a été arrêté.

D. Qu'avez-vous fait depuis votre arrivée à Mons?

R. Je ne suis pas sorti de Mons; j'étais chargé, par le général, de soigner les chevaux; il m'avait promis un franc par jour, outre ma solde; mais il ne m'a encore rien donné, et je suis sans argent. Avant de partir de Tournay, mon capitaine m'avait dit que je devais rester avec le général, sans me limiter aucun terme, et qu'arrivé à Bruxelles, le général me détacherait dans un bataillon d'infanterie, à l'effet d'obtenir mes subsistances; le général disait la même chose.

D. Pendant la route, ou pendant votre séjour à Mons, le général ne vous a-t-il chargé d'aucune commission?

R. Non, j'étais porteur de son portefeuille, et je marchais constamment quelques pas en arrière, ce

portefeuille était à peu près comme un sac d'infanterie, en cuir jaune. Je ne me suis pas aperçu que, le long de la route, le général ni les personnes de sa suite aient eu de conversations particulières avec personne, et à Lens, je n'ai vu entrer dans sa chambre que les gens de la maison.

D. Est-il à votre connaissance que, pendant leur séjour à Mons, le général ou les siens seraient sortis de la ville ?

R. Je n'en sais rien ; seulement je sais que le jour où mon camarade est parti, l'aide-de-camp est allé le conduire jusques hors la ville.

D. Avez-vous connaissance des personnes que le général aurait fréquentées pendant son séjour à Mons.

R. Je ne me suis pas aperçu que des personnes étrangères fussent venues le trouver à l'hôtel, lorsqu'il y venait pour voir son secrétaire et son aide-de-camp, qui y étaient logés ; j'ai été deux fois chez lui, je n'y ai vu personne autre que son épouse. La veille du jour où le général a été arrêté, j'ai vu son secrétaire se promener sur la place avec un homme coiffé d'un chapeau blanc, et que je ne connais pas.

D. Savez-vous quelles routes devaient suivre le général, son secrétaire et son aide-de-camp, à leur départ de Mons ?

R. Tous disaient qu'ils devaient aller à Bruxelles, le jour où l'arrestation s'est opérée. J'ai été, d'après cela, très-étonné que l'un des deux venait d'être arrêté dans la diligence de Liège ; j'avais ordre de sceller

le cheval du secrétaire pour sept heures; j'ignore où il devait aller; quant à moi, j'étais toujours dans la pensée que j'allais partir pour Bruxelles avec eux; et le général, malgré les préparatifs de départ des deux autres, me disait que je devais me disposer à partir avec lui pour Bruxelles, vers onze heures du matin.

Depuis l'arrestation de ces messieurs, je n'ai plus eu de communication directement ni indirectement avec eux.

J'ajoute ici que la veille de son arrestation, vers le soir, le général m'avait chargé de nettoyer son sabre, que je connais sous la dénomination de *sabre du prince Frédéric*, et je le lui ai reporté à son logement le soir même. Le même jour, veille de l'arrestation, à neuf heures du matin, il m'avait donné l'ordre de lui acheter des balles et de charger ses pistolets, ce que j'ai fait.

Après lecture, le comparant a persisté et a déclaré ne savoir écrire.

Avons ensuite continué à recueillir les renseignemens suivans :

10° M. Pierre Delneufcourt, aspirant ingénieur des mines, déclare que le 20 de ce mois, conduisant à la porte d'Havré quatre hommes de Binche qui s'étaient présentés, de la part du bourgmestre de cette ville, pour s'engager dans le corps des sergens-mineurs, et qui n'avaient pu y être incorporés en ce moment, ces hommes ont été rencontrés dans la rue d'Havré, près de l'auberge du Corbeau, par un individu qu'il croit être de Binche, et qui paraissait connu de

ces mêmes hommes ; ceux-ci , lui adressant la parole , lui ont dit que , ne pouvant s'engager à Mons , l'un d'eux allait s'engager à Bruxelles : cet homme leur répondit qu'il ne devait pas s'engager à Bruxelles , qu'il avait donné une note sur son compte au major , qui l'avait inscrit sur son calpin , et en avait parlé au major Luc ou Lux. En ce moment , se trouvait un officier d'infanterie dans la cour de l'auberge sus-indiquée , avec lequel ils ont causé long-temps. M. Delneufcourt écrira au bourgmestre de Binche pour obtenir la lettre qu'il a adressée à ce fonctionnaire , et dans laquelle se trouvent nommés les quatre hommes plus haut indiqués.

Signé, DELNEUFCOURT.

11° Herman Joseph Piret , avocat à Mons , déclare que le 4 octobre courant , me trouvant à l'estaminet de la Porte Verte à Bruxelles , accompagné de mon commis Cambier , A. Leurquin , Mesureur , de Mons , et autres personnes , un individu qui m'était inconnu est venu adresser la parole à A. Leurquin , lui disant que 8000 Hollandais venaient de rentrer à Vilvorde , que nos affaires étaient mauvaises , que le gouvernement provisoire ne marchait pas , qu'il était bien fâché de s'être battu , qu'il avait fait , pendant les journées de Bruxelles , le service d'aide-de-camp de don Juan , qu'il avait en poche des certificats de sa bravoure : il voulait les exhiber , mais personne ne s'est soucié de les examiner. Cet homme s'étant retiré , j'ai demandé à A. Leurquin qui il était , et celui-ci m'a répondu que c'était un nommé Luc de Merbes-le-Château ; alors j'ai

ajouté que cet homme était un alarmiste que l'on ferait bien de surveiller.

Le lendemain, 5 octobre, étant allé au bureau de la diligence vers six heures et demie du soir, accompagné de M. Cambier, je revis le même homme dans ce bureau, hôtel de la Couronne d'Espagne; il parlait avec chaleur en faveur de don Juan, il disait qu'il avait un fort parti pour lui, qu'il pouvait compter sur les Borraïns; sur ce, la patience m'échappa, et je dis à cet homme en présence d'un volontaire d'Ath, qui m'est inconnu, et de mon commis, que nous n'étions pas sous un gouvernement militaire, que don Juan devait, comme tous les autres militaires, exécuter les ordres du gouvernement provisoire, et que quoiqu'il se targuât d'avoir tous les Borraïns pour lui, je n'hésiterais pas, si le gouvernement provisoire m'en donnait l'ordre, de l'aller arrêter avec ces mêmes Borraïns sur lesquels don Juan paraissait tant compter. Entendant ce langage, ledit Luc est parti sans faire la moindre observation.

Après lecture le déclarant a signé.

Signé; PIRET.

12° Roger Albert Leurquin, pharmacien, à Mons. Nous lui avons donné lecture du 1^{er} § de la déposition de M. Piret, qui précède; il a déclaré qu'elle était de toute vérité; il connaissait ce Luc, parce qu'il était autrefois commis-voyageur pour une maison de drogueries avec laquelle il avait fait des affaires. M. Leurquin

pense que ce Luc, âgé d'environ 40 ans, est actuellement établi à Bruxelles ; il le pense d'autant plus qu'il lui a entendu dire qu'il était le voisin de don Juan.

Déjà, étant à Bruxelles, il a entendu dire, sans savoir par qui, que don Juan était un traître, et depuis il a aussi entendu dire qu'il faisait répandre de l'argent, à Mons, par ses agens.

Après lecture le déclarant a signé.

Signé, A. LEURQUIN.

13° Louis Constant Cambier, praticien à Mons, après avoir ouï lecture de la déclaration faite par M. Piret, sur ce qui s'était passé à Bruxelles, en sa présence, le 4 et 5 octobre courant, il a déclaré qu'elle contenait l'exacte vérité ; ajoutant que s'étant aperçu que les propos tenus par Luc, le 4, paraissaient donner de l'inquiétude au sieur Leurquin, il lui avait dit qu'il ne devait pas s'en alarmer, parce qu'il savait de bonne source que don Juan était déjà en disgrâce et au moment d'être renvoyé, parce qu'il n'exécutait pas les ordres du gouvernement, et que s'il tombait, son prétendu aide-de-camp tomberait avec lui, et que d'après cet état de choses on ne devait pas s'étonner des déclarations de celui-ci en faveur dudit don Juan.

Après lecture le déclarant a signé.

Signé, CAMBIER.

14° Dieudonné Willame, sous-lieutenant de la 1^{re} compagnie, déclare que dans la soirée du mer-

credi 20 octobre, la Garde étant réunie sur la place pour le maintien de l'ordre, il a entendu dire que ce soir-là même on devait crier sur la place : *Vive le prince d'Orange*; que c'était Van Halen, qui était venu pour opérer ce mouvement et qu'il avait distribué de l'argent; il attribue à l'appareil déployé dans cette soirée que ce mouvement n'ait pas eu lieu. Le bruit se répandait encore que des troubles avaient éclaté partout où ce général s'était montré, de sorte que le lendemain matin, il n'y avait qu'une opinion dans la Garde, celle de procéder à son arrestation. Le 21, dans la matinée, il a vu arriver sur la place le général accompagné de M. le major Ladrière et de M. Brandelet; il est monté à l'état-major avec le général, et il lui a entendu dire qu'un de ses aides-de-camp, qu'il croit avoir entendu nommer Isler, était arrivé à Bruxelles, venant d'Anvers, et que n'ayant pu y retourner, il lui avait demandé de l'accompagner dans sa tournée. Le général s'adressait constamment à M. Duval pour connaître les causes de son arrestation, à quoi M. Duval répondit qu'il était soupçonné d'avoir distribué de l'argent pour exciter au pillage.

Après lecture le déclarant a signé.

Signé, D. WILLAME.

N. Il a ici été procédé à l'ouverture de certaine malle sans adresse, déposée à la police; les procès-verbaux relatifs à cette opération sont ici joints sous n° 12.

15° Auguste Bunet de Mons, tambour à la 4^{me} divi-

sion, déclare que mardi dernier et le mercredi suivant, il a parlé à l'un des hussards qui accompagnaient le général Van Halen; il lui demanda ce qu'il faisait ici; à quoi ce hussard, qu'il avait connu à la garnison de Tournay, sans que toutefois il puisse dire son nom, lui répondit qu'il servait de domestique au général; qu'il allait huit jours d'un côté, huit jours de l'autre, et qu'il avait pour cela un franc par jour; qu'après cela il retournerait à Tournay, où il serait incorporé dans le régiment de chasseurs: on vint aussitôt à parler de la cherté des grains et de la misère du peuple, ce hussard disait que les marchands de grains étaient des gueux; que, s'il les avait, il donnerait volontiers dix florins de sa poche pour voir mettre le feu à la ville pendant qu'il y était; il n'en a pas exprimé le motif de ce désir coupable. Lors de l'une de ces conversations, un hussard de Mons, nommé Descamps était présent et pourra donner aussi des renseignemens.

Après lecture a déclaré ne savoir signer.

16° M. Florent Richebé, propriétaire à Jemmapes, déclare que jusqu'au mardi 19 octobre, les mouvemens populaires qui avaient lieu à Jemmapes ne paraissaient avoir d'autre objet que la destruction des chemins de fer et le prix des grains, sans aucune manifestation ni apparence d'idée de pillage; le mercredi au matin, et avant l'affaire qui a eu lieu chez M. Degorges, on s'est porté chez quelques boulangers et marchands de grains où l'on a pillé plus ou moins. Le bruit commun à Jemmapes est que les personnes de

cette commune ont reçu de l'argent qui leur aurait été distribué, sans qu'on sache par qui. M. Richebé, qui était malade lors de ces événemens, recueillera et nous remettra tous les renseignemens qui lui parviendront.

17° M. Jean Joseph Goffint, propriétaire à Mons et demeurant l'été à Jemmapes, déclare que le mercredi le matin il a vu un grand rassemblement de charbonniers descendre du Flénu sur Jemmapes. Le rassemblement se composait d'individus de Jemmapes et des communes voisines; il en a entendu plusieurs qui, en frappant sur leur gousset, disaient : *Vive* ou *voilà* l'argent du prince d'Orange; il a entendu dire que *Grégoire Adam*, cabaretier au Grand Salon, avait vu plusieurs pièces de 5 francs entre les mains d'un jeune homme de 12 à 14 ans qui battait la caisse et dont il ignore le nom. Depuis ce jour-là, il a entendu dire que ledit jour, le général *Van Halen* et un de ses aides-de-camp avaient été vus à Jemmapes.

Après lecture le déclarant a signé.

Signé, J. J. GOFFINT.

Du 24 octobre 1830.

Auguste Bermière, médecin à Jemmapes et actuellement bourgmestre, déclare que dans la nuit du mardi au mercredi dernier les rassemblemens avaient lieu de grand matin; un jeune homme, dont il ignore le nom, mais qui est de Jemmapes, battait la caisse; il était, entre autres, accompagné du nommé Ghislain Ghislain fils, ouvrier à Quaregnon, lequel était armé; le décla-

rant a demandé audit jeune homme pourquoi il battait la caisse, il lui fut répondu qu'il avait ses ordres pour cela, et Ghislain Ghislain lui dit que cela ne le regardait pas, qu'il avait de l'argent pour cela et ajouta en frappant sur sa poche : *Tant que l'argent du prince d'Orange durera, cela ira comme cela.* L'ayant pris à part, le déposant lui demanda qui lui avait donné cet argent, il répondit *vous ne le saurez-pas.* Le tambour disait hier que lui n'avait pas eu d'argent, qu'on n'avait pas voulu lui en donner. Lorsque Ghislain s'exprimait ainsi, c'était long-temps avant que les atroupemens se rendissent dans diverses maisons où effectivement ils se sont fait donner de l'argent. Le bruit a couru à Jemmapes que Van Halen y était venu; il a aussi entendu dire que trois individus étrangers, conduits par le sieur Béghin, marchand de fer à Mons, avaient parcouru le Borrinage pendant la nuit du mardi au mercredi.

Après lecture le déclarant a signé.

Signé, BEUMIERE.

19° Est recomparu le 15^m témoin, lequel a déclaré qu'ayant été hier voir, à la salle de police, le hussard Glissaux, il ne l'a pas reconnu pour être celui qui lui a tenu le discours dont il a parlé dans sa déclaration d'hier.

20° Pauline Oriar, née à Villeroi, épouse du sieur Blondeau, officier en retraite, déclare que le 12 ou 13 de ce mois, elle a été chez la veuve Van Halen; que

causant avec elle, celle-ci lui dit que c'était malheureux pour son mari de s'être trouvé dans ces affaires de Bruxelles, qu'aujourd'hui que tout allait bien, on le traitait comme un étranger; elle disait qu'elle attendait son mari le lendemain. Cette femme ne lui a pas parlé de la grande influence de son mari, ni de ce qu'il pourrait procurer une place au mari de la déposante; seulement, elle déposante demandait à cette dame si elle ne pourrait pas lui en procurer une à elle-même; à quoi M^{me} Van Halen a répondu qu'elle s'en occuperait, qu'elle avait des connaissances à Bruxelles, et que peut-être elle pourrait les placer. Elle ne connaît pas et n'a jamais vu le général Van Halen. Mercredi dernier, elle est retournée chez M^{me} Van Halen, pour lui donner son adresse; mais elle n'a pas pu lui parler: on lui a dit que Van Halen était alors à Mons.

Après lecture, la déposante n'a pas signé sa déclaration pour cause d'infirmités.

21°. *Grégoire Adam*, cabaretier à Jemmapes déclare que le mercredi, vers 5 heures du matin, le sieur Beghin, marchand de fer à Mons, est entré chez lui avec quatre inconnus et M. Bouillez, de Jemmapes; Beghin disait qu'il avait logé chez J.-B. Bouillez, aubergiste, afin de pouvoir partir de bonne heure pour conduire un étranger jusqu'à Quiévrain. (Le déclarant s'étant depuis informé chez ledit J.-B. Bouillez, ces personnes n'y avaient pas logé.) Les étrangers disaient qu'ils étaient des environs de Charleroy; la conduite et les démarches de ces étrangers lui ont paru embar-

rassées et suspectes ; il sait que M. Lagoutte a vu revenir ces étrangers vers Mons , dans la même matinée.

N. D'après le bruit public, ces inconnus étaient sans doute les agens du général Van Halen ; la suite de l'instruction donne la mesure de cette rumeur publique.

M. De Fuisseaux voudra bien présenter les détenus au sieur Adam, porteur du présent, et mettre au bas le résultat de cette confrontation.

Signé, A. J. H.

M. Adam, présenté au général, répond ne pouvoir pas assurer qu'il l'ait jamais vu.

Le même, présenté à M. Isler, déclare ne le pas reconnaître et avoir moins de doute sur lui que sur le précédent. Il n'a jamais vu M. Trumper ni le hussard.

Par J. D.

22. Abraham Caudran, âgé de 20 ans, tambour de la Garde communale à Jemmapes, déclare que mercredi dernier, de grand matin, Ghislain Ghislain fils est venu l'appeler pour battre la caisse, ce qu'il a fait, s'y voyant forcé ; on ne lui a pas donné d'argent ; dans les divers cabarets où il a été avec le rassemblement, c'était le fils Ghislain qui payait partout en frappant sur sa poche, disant qu'il avait de l'argent. Il ne lui a pas entendu dire que c'était l'argent du prince d'Orange, et il n'a pas vu que des étrangers auraient distribué de l'argent ; il a ainsi battu la caisse jusqu'à 6 heures du matin, il n'a pas été chez M. Degorges.

Le déclarant a dit ne savoir écrire.

23° J. B. Thiry, propriétaire et ancien bourgmestre à Jemmapes, déclare que le sieur *Xavier Masy*, cabaretier à Jemmapes, lui a dit qu'il avait entendu dire, par Beghin et les étrangers dont a parlé M. Adam, qu'ils commenceraient par le Flenu et reviendraient ensuite à Jemmapes. Ces propos ont dû être tenus le mercredi de grand matin.

Après lecture le déclarant a signé.

Signé, THIRY.

24° François Sapin, marchand à Jemmapes, déclare qu'il a entendu dire, par Ghislain Ghislain, qu'il n'avait pas peur, qu'il s'en moquait, qu'il avait de l'argent du prince d'Orange, et que tant que cet argent durerait, il pouvait faire ce qu'il voulait. Le déclarant a vu de grand matin quatre étrangers qui paraissaient très-fatigués; il les a vus passer et repasser dans le village; on lui a dit depuis que l'un était le nommé Beghin, et un autre, un ancien employé de Mons. Il sait aussi que *Nicolas Roland*, dit *Nicolas Nau*, accompagnait Ghislain et étaient ensemble à la tête du mouvement.

Après lecture le déclarant a signé.

Signé, F. SAPIN.

Je prie M. De Fuisseaux de faire la confrontation des détenus avec M. Sapin, porteur du présent et de me mettre au bas le résultat de cette confrontation.

Par A. J. H.

M. Goffin *, présenté à M. Trumper, ne le reconnaît pas.

id. ne reconnaît pas M. Isler.

id. ne reconnaît pas le général, pas plus que l'ordonnance ou hussard.

Par J. D.

52° Abeilard Lagoutte, marchand à Jemmapes, déclare que le mercredi, vers 6 heures et demie du matin, il revenait du moulin Rouclair, où il avait été avec d'autres faire la garde, parce qu'on avait voulu y piller ; il vit passer, revenant vers Mons, quatre individus, parmi lesquels se trouvaient le nommé Beghin et un autre, qu'on lui a dit être un ancien employé du gouvernement, gens paraissant avoir passé la nuit dans le désordre ; les deux autres lui sont inconnus : l'un de ces derniers disait à Beghin : « Vois-tu, nous avons réussi, » nous avons maintenant le grain au prix que nous » voulons. » Lorsqu'on s'est présenté la nuit au moulin où il était de garde, il a cherché à faire entendre aux malveillans que c'étaient les ennemis du gouvernement actuel qui cherchaient à semer le désordre, en répandant de l'argent, et il a entendu deux individus, qu'il n'a pas reconnus, dire : « Vois-tu, je te l'ai dit, M. Lagoutte a raison. »

Après lecture le déclarant a signé.

Signé, A. LAGOUTTE DELACROIX.

* C'est probablement Sapin.

(*Note de l'éditeur.*)

M. De Fuisseaux voudra bien confronter les détenus avec M. Lagoutte, et me mettre au bas le résultat de cette confrontation.

Par A. J. H.

M. Lagoutte n'a jamais vu le général.

id. n'a jamais vu M. Isler.

id. n'a jamais vu M. Trumper.

id. n'a pas plus vu le hussard.

26° Sidonie Thibaut, âgée de 16 ans, demeurant à la porte du Parc, déclare que mercredi dernier, vers 5 heures après-midi, elle a rencontré * près de l'écuse de la chaussée de Ghlin, près de Mons, une dame avec deux enfans; et, comme elles s'arrêtaient pour écouter les coups de feu, qui paraissaient venir du côté de Jemmapes, elle a vu un homme à pied, venant de Mons; il demandait ce que l'on faisait là, et il dit qu'on avait arrêté la diligence dans laquelle il se trouvait, et qu'il avait dû donner de l'argent pour pouvoir passer. Cet homme n'a nullement dit qu'il était malheureux de ne pouvoir venir à bout de ses projets, quoiqu'il donnât de l'argent à tous ceux qui en voulaient.

27° Adelaïde Thibaut, âgée de 14 ans, sœur de la précédente, déclare, ainsi que sa sœur, avoir vu l'homme

* On avait débité que ces filles avaient rencontré un cavalier sur la route de Ghlin, lequel leur aurait dit qu'il était malheureux de ne pouvoir venir à bout de ses desseins, quoiqu'il donnât de l'argent à tous ceux qui en voulaient.

(Note du juge.)

dont celle-ci a parlé, mais qu'étant allée en avant, elle n'a pas entendu ce qu'il a dit.

La première (n° 26) déclare encore que, le lendemain, elle se trouvait dans la rue de Nimy, lorsqu'on conduisait un homme qu'on disait avoir été arrêté chez Piérart. Elle ne l'a pas regardé. Les deux témoins étant recomparus, ont déclaré n'avoir jamais vu aucune des trois personnes qui viennent de leur être présentées à la maison d'arrêt.

Et après lecture ont signé.

Signé, SIDONIE THIBAUT.

ADELAÏDE THIBAUT.

Je prie M. De Fuisseaux ou M. l'officier de la Garde urbaine chargé du commandant du poste de la prison de confronter les deux personnes porteuses du présent avec les trois détenus, et de mettre au bas du présent le résultat de cette confrontation.

Signé, HARMIGNIES.

Les deux personnes dont il s'agit ne connaissent pas le général, pas plus que M. Isler, ni M. Trumper, ni le hussard.

Par D.

28° Xavier Masy, cultivateur à Jemmapes, déclare que jeudi dernier, vers 3 heures du matin, il a vu quatre individus à pied, venant de Mons et se dirigeant vers le Flenu; causant entre eux, ils disaient qu'ils commen-

ceraient par le Flenu, et descendraient ensuite dans Jemmapes; il ne sait pas et n'a pu comprendre à quoi ces propos se rapportaient, et il n'a pas reconnu ces personnes, qu'à leur manière de parler il pense être de Mons. Pendant les journées de tumulte, il a expressément parcouru divers cabarets, et il n'y a pas entendu que des personnes auraient reçu ou auraient fait parade d'avoir reçu de l'argent.

Après lecture le déclarant a signé.

Signé, XAVIER MASY.

Interrogatoire de l'ordonnance du colonel Hotton.

Et à l'instant, 24 octobre, 6 heures du soir, la maréchaussée ayant amené à la maison d'arrêt, avec les pièces ici jointes sous le n° 8, le nommé *Dewattine*, avons de suite procédé à son interrogatoire de la manière suivante :

D. Quels sont vos noms, prénoms, qualités, etc.

R. Je me nomme Venant Dewattine, âgé de 26 ans, né à Leuze, au service depuis 5 ans dans le 6^{me} hussards, en garnison à Tournay.

D. N'êtes-vous pas venu à Mons avec le général Van Halen, et quand y êtes-vous arrivé?

R. C'est vrai, et nous sommes arrivés à Mons mardi à onze heures du soir, étant partis de Tournay le même jour à midi, avec le général, son aide-de-camp et l'ordonnance Glissaux; ce n'est qu'à Ath que nous avons rejoint le secrétaire du général.

D. Qui vous avait donné l'ordre de quitter votre garnison pour accompagner le général?

R. J'étais d'ordonnance chez le colonel Hotton, et c'est lui qui m'a donné cet ordre; il a même prêté son cheval à l'aide-de-camp, en me recommandant de le lui ramener à Tournay. M. le colonel Hotton m'avait donné une feuille de route, et à mon départ de Mons, l'aide-de-camp m'en a donné une autre pour retourner à ma garnison. Je suis parti à cet effet de Mons, mercredi à 3 heures après-midi; l'aide-de-camp ne m'a pas m'accompagné jusques hors de la ville; il n'est pas sorti de l'hôtel; j'ai couché à Ath, et je suis arrivé à Tournay, jeudi soir.

D. Quelle route avez-vous suivie pour venir de Tournay à Mons.

R. La route de Leuze et Ath. Nous avons fait halte à Leuze pendant trois quarts d'heure; nous nous sommes aussi arrêtés à Ath, où le général avait pensé loger; mais nous avons suivi jusqu'à Mons, en nous arrêtant quelque temps à Lens. Je ne sais pas, du reste, quand le général était arrivé à Tournay, ni même s'il y était, parce que j'étais d'ordonnance à la citadelle lorsque je fus mandé pour l'accompagner dans sa route. J'ignore donc absolument ce qu'il a fait dans cette ville.

D. Qu'avez-vous fait depuis votre arrivée à Mons jusqu'à votre départ.

R. Je ne me suis occupé que du soin des chevaux; j'en'ai été qu'une fois au logement du général, pour lui porter un petit paquet, et j'étais accompagné du secré-

taire ; je ne sais ce que contenait ce paquet ; je n'ai été chargé par lui d'aucune commission.

D. Connaissez-vous *Auguste Busset*, tambour à la 4^{me} division, et ne l'avez-vous pas rencontré à Mons ?

R. Je ne connais pas le tambour *Busset* et je n'ai rencontré aucun tambour avec qui je me sois entretenu pendant mon séjour à Mons.

D. Avez-vous connaissance que, pendant votre séjour à Mons, le général ou les personnes de sa suite seraient sorties de la ville ?

R. Je n'ai pas de connaissance de cela ; je n'ai presque pas sorti de l'hôtel, où je m'occupais à panser les chevaux ; c'était l'autre ordonnance qui était chargée des commissions ; celui-là ne pansait pas les chevaux ; il ne s'en est occupé qu'une fois pendant que j'étais allé fourrager ; quant à moi, je n'étais pas proprement d'ordonnance auprès du général, mais seulement envoyé par le général *Hotton* pour lui ramener son cheval.

D. Avez-vous connaissance des personnes que le général et ceux qui étaient avec lui auraient fréquentées pendant que vous étiez à Mons ?

R. Je n'en ai aucune connaissance.

D. Savez-vous si le général devait rester long-temps à Mons et où il devait se rendre ensuite ?

R. Je l'ignore absolument.

D. En partant de Mons, que vous a dit l'aide-de-camp ?

R. Absolument rien ; seulement il m'a chargé d'une lettre pour le colonel *Hotton*, à qui je l'ai remise à

mon arrivée à Tournay; le colonel ne m'a rien dit lorsque lui remis cette lettre; il ne m'a fait aucune question sur notre voyage.

Après lecture le comparant a signé.

Signé, DEWATTINE VENANT,

Nous trouvant à la maison d'arrêt, avons fait comparaître successivement devant nous tous les prisonniers arrêtés récemment à l'occasion des troubles et pillages qui ont eu lieu à Mons et dans d'autres communes, et les avons sommés de nous déclarer si l'un d'eux aurait reçu de l'argent, et de qui, pour les porter aux mouvemens et aux désordres auxquels ils sont prévenus d'avoir pris part. Tous ces individus, au nombre de 37, entendus chacun séparément, nous ont tous protesté, malgré nos sévères et vives instances, n'avoir reçu ni appris que personne eût reçu de l'argent de qui que ce soit, à l'effet d'exciter les désordres et pillages auxquels chacun d'eux a eu le malheur de prendre quelque part; le nommé Charles Victor Ghislain, dit *Chislain Ghislain*, de Jemmapes, interpellé sur les propos qu'il aurait tenus en disant, montrant sa poche : *Voilà, ou vive l'argent du prince d'Orange*, a affirmé n'avoir pas tenu ce propos, mais avoir dit seulement : *voilà de l'argent pour boire*, et que cet argent ne lui avait aucunement été donné par quelque personne étrangère, mais provenait de ses journées et de ce que sa mère lui avait donné.

Joseph Delfosse, de Givry, a dit qu'il n'était pas vrai que le bourgmestre Williame lui eût donné de

l'argent, mais que le long de la route, lorsqu'on le ramenait à Mons, quelqu'un lui a dit que s'il voulait dire que le bourgmestre l'avait excité, il serait relâché. Pierre Hannecart, de Givry, dit que le jour où le peuple a planté l'arbre de la liberté, le bourgmestre a délivré une ordonnance de plusieurs pots de bière en réjouissance de cet événement. Ainsi besogné les jours, mois et an que dessus.

Signé, HARMIGNIES.

Du 25 octobre 1830.

Avons reçu une lettre de notre collègue de Charleroy, en date d'hier, par laquelle il nous mande que des effets appartenant au général Van Halen se trouvent séparés et saisis à Charleroy. Nous lui avons répondu à l'instant qu'il fasse dresser procès-verbal de l'état matériel extérieur de ces effets, de s'assurer d'où, quand et par qui ils avaient été expédiés et pour quelle destination; de nous transmettre ce procès-verbal le plus tôt possible et de renvoyer ces effets à Mons, pour y être visités par qui de droit.

Nous joignons ici, sous le n° 18, l'information reçue à l'instant de M. le juge-de-paix de Lens, et qu'il a tenue en vertu des ordres que nous lui avons transmis le 22 octobre, concernant le passage à Lens du général Van Halen.

29° Avons ensuite fait comparaître le sieur Beghin, que nous avons interpellé de la manière suivante :

D. Quels sont vos nom, prénoms, qualités, etc.?

R. Je me nomme Constant Beghin, âgé de 30 ans,

né et demeurant à Mons, marchand de fer; je fais partie de la compagnie d'élite de ma section.

D. N'avez-vous pas parcouru, dans la nuit du mardi au mercredi dernier, diverses communes du Borrinage, et ne vous trouviez-vous pas ce mercredi de grand matin à Jemmapes; avec qui étiez-vous et quel était le motif de cette excursion nocturne?

R. J'étais de garde, cette nuit, au poste de la Halle; vers minuit, nous entendîmes le toscin à Jemmapes, et la curiosité nous porta, moi, Malice, tourneur, rue de la clef, Alexandre N., employé au gouvernement, et un quatrième garde de ma section, dont j'ignore le nom, à aller voir ce qui s'y passait. L'officier de garde de la porte du Rivage nous permit de sortir de la ville, mais sans armes; pour cacher un peu notre curiosité, nous convînmes de dire que nous allions loger chez *Baptiste*, et moi je disais que j'allais conduire mes camarades jusqu'à Quiévrain; nous n'avons pas été ailleurs qu'à Jemmapes; nous étions sortis de Mons vers 2 heures de la nuit, et nous étions chez Adam, à Jemmapes, vers 4 heures; et, après nous être amusés dans un cabaret près de chez M. Pillion, nous sommes rentrés à Mons vers 8 heures du matin; nous n'avons pas été sur le Flenu, et je n'ai pas connaissance qu'un de mes camarades aurait dit : *Nous irons d'abord sur le Flenu, et puis nous reviendrons alors sur Jemmapes.* En revenant à Mons, nous avons effectivement rencontré M. Lagoutte. J'ai su depuis, que notre présence à Jemmapes avait fait concevoir de mauvais soupçons sur notre compte; qu'on avait pensé

que nous étions des agens du général Van Halen ; mais il n'en était rien. Je n'ai d'ailleurs pas entendu parler de ce général , ni de ses agens , ni que de l'argent aurait été distribué dans le village et les environs , par qui que ce soit. Je crois que je dois à ces faux soupçons d'avoir été arrêté hier à Jemmapes, lorsque j'y suis passé, pour me rendre à Dour avec les domestiques de la veuve et de Léopold Roger, mes parens, pour qui j'allais recevoir de l'argent dans ce pays. J'étais muni de lettres, et, à la vérité, j'étais armé de pistolets, pour la sûreté des fonds que je devais rapporter ; sur le vu de ces lettres, qui étaient ouvertes, M. Goffint est survenu, et on nous a laissé aller.

Après lecture le déposant a signé.

Signé, C. BEGHIN.

N. On joint ici sous Lett. H, la réponse faite par le bourgmestre de St-Ghislain, à la lettre que nous lui avons écrite le 22 de ce mois; lui répondant de suite qu'il ait à faire sur-le-champ toutes les diligences nécessaires à l'effet de s'assurer quel était l'individu qui aurait dit au nommé Colmant qu'ils avaient reçu 15,000 francs, pour faire ce qu'ils faisaient.

Écrit aussi au bourgmestre d'Hyon, pour avoir des renseignemens sur certains propos qu'on disait avoir été tenus par des individus de sa commune.

On joint ici sous J, la lettre nous remise par le commandant de la place, et par laquelle la régence de Mons s'engage à prendre des mesures pour garantir le général Van Halen de l'effervescence populaire.

Sous K, une note et un billet écrits, le 20 octobre, par le général au major Trumper, nous remis également par ledit commandant de place.

Sous L, le rapport de l'arrivée du général, nous remis aussi par le commandant de place *.

Sous M, la copie du rapport adressé au gouvernement provisoire, et dont a été porteur une députation de la Garde urbaine de Mons, ladite copie nous remise par le commandant en chef de cette garde. (Voir n° 1.)

Une lettre adressée de Paris au général Van Halen, et nous remise ouverte par le commandant de la place de Mons, a été remise à M. De Fuisseaux, pour en être fait usage lors de l'interrogatoire du général, auquel il est chargé de procéder.

Le reste de cette journée, du 25 octobre, a été employé à recueillir des informations sur l'objet de notre mission, mais nous n'avons rien appris qui y fût relatif ou qui méritât la peine d'être consigné.

Il a été dépêché un exprès au sieur Leclercq, à Givry, à l'effet de satisfaire aux ordres consignés dans la lettre de M. le commissaire extraordinaire Feigneaux, ici annexée sous la lettre N, et d'après les notes qui y sont jointes. (Voir le 36^e témoin.)

Le 25 octobre, à 10 heures du soir, envoyé un rapport sommaire des opérations à M. Feigneaux; M. De Fuisseaux en a fait un de son côté et les a envoyés ensemble.

Signé, HARMIGNIES.

* Ces quatre pièces ne nous ont pas été remises par l'avocat de Mons.
(*Note de l'éditeur.*)

Le 26 octobre 1830.

30° Est recomparu M. Goffint Delrue , lequel nous a déclaré que depuis l'arrestation du général Van Halen , il a parcouru à plusieurs reprises , marchant à la tête de la colonne mobile de Mons , un grand nombre de communes du Borinage, dans la vue de contribuer à y rétablir la tranquillité et d'arrêter les personnes notées comme ayant pris part au pillage ; que de toutes les informations qu'il a prises , il n'est aucunement résulté que le général Van Halen , ni ceux de sa suite auraient paru dans ces contrées , et que même il a acquis la conviction que personne n'y avait répandu de l'argent pour exciter le peuple au désordre et au pillage ; il lui a paru que l'affaire de M. Desgorges était le résultat d'un mouvement dès longtemps combiné parmi les charbonniers , et qui n'avait positivement d'autre objet que la destruction de son chemin ferré. Il ajoute cependant n'avoir pris , à ce sujet , des informations pertinentes auprès des autorités locales que dans les communes de Frameries , Pâturages , Jemmapes et Wasmes.

Après lecture le déclarant a signé.

Signé, GOFFINT-DELRUE.

31° M. César Cadet de Beaupré , membre de la Garde urbaine de Mons , déclare que dès le mercredi soir , étant de service sur la Grande-Place , le bruit se répandait qu'il fallait arrêter le général Van Halen ,

parce que , disait-on , il était la cause des désordres qui avaient eu lieu. Le lendemain , vers 6 heures du matin , il remarqua une foule assemblée à la porte du logement de Van Halen ; le déclarant s'y transporta avec quelques hommes de la Garde , et étant monté chez le général , qu'il trouva chez lui avec le sieur Isler , à ce qu'il croit , il fit part au général de cet état d'effervescence du peuple et lui dit qu'il croyait que sa sécurité exigeait qu'il fût gardé. Après quelques pourparlers , il fut convenu qu'une sentinelle resterait à la maison pour garder le général pendant que le sieur Isler se rendrait avec le déposant chez le général Duval que M. Van Halen avait réclamé et avec qui il devait , disait-il , déjeuner ce jour-là. Arrivés dans la rue de Nimy , ils rencontrèrent M. Buzen , commandant de place , et M. Depuydt , commandant de la Garde urbaine ; ces messieurs les accompagnèrent chez M. Duval , où ils trouvèrent l'épouse du général Van Halen , qui était venue réclamer la protection de M. Duval ; celui-ci n'a pas paru au déposant très-étonné de la circonstance dont on lui rendait compte , et , sur l'état déplorable dans lequel se trouvait l'épouse de M. Van Halen , il fut convenu de reconduire le sieur Isler au logement de ce dernier et de continuer de les garder à vue. Après cela , il fut rejoindre sa compagnie sur la Place et n'est pas intervenu à l'arrestation proprement dite du général ; seulement , lorsque plus tard on l'amenait à l'Hôtel de-Ville , la rumeur était grande parmi le peuple et la garde , et plusieurs personnes lui ont assuré avoir entendu le peuple crier : *tue , tue* , etc.

Le déclarant ajoute que lorsqu'il s'est rendu chez le général, celui-ci lui dit entre autres choses, ou plutôt il croit que c'est Isler qui a tenu ce propos : « *Vous faites une méprise et vous risquez d'être fusillé.* » au moins c'est le sens du propos : il a aussi entendu le général dire ; croit-il, ce M. Depuydt : eh bien, faites assembler la Garde, je la passerai en revue, et alors on me reconnaîtra.

Après lecture le déclarant a signé.

Signé, CADET DE BEAUPRÉ.

32° Augustin Delnest, capitaine de la 9^{me} compagnie de la Garde urbaine, déclare que depuis l'arrestation du général Van Halen, il commandait le détachement de sa compagnie qui s'est joint à la colonne mobile, à l'effet de parcourir diverses communes des environs de Mons et notamment celles du Borrinage, à l'effet de rétablir l'ordre, et arrêter les perturbateurs et les auteurs signalés du pillage : cette colonne s'est rendue, entre autres, dans les communes de Cuesmes, Fameries, Wasmes, Warquignies, Dour, Pâturages, Boussu, Hornu, Quaregnon et Jemmapes; malgré ses recherches et les renseignemens demandés tant aux autorités qu'aux assistans et notables de ces communes et d'autres qu'il a encore parcourues dans les diverses journées de marche, il n'a pas entendu dire que le général Van Halen ou ceux de sa suite auraient paru dans ces contrées, ni que personne y aurait distribué de l'argent au peuple, à l'effet de l'exciter au désordre

et au pillage; il croit que si ces bruits de distributions d'argent eussent eu quelque fondement, alors que le général se trouvait arrêté, circonstance qui était généralement connue, il n'aurait pas manqué d'en apprendre quelque chose.

Après lecture le déclarant a signé.

Signé, A. DELNEST.

53° M. Nicolas Legrand Roisin, propriétaire à Nimy. Je déclare que, me trouvant à Mons le vendredi 15 octobre, je vis sur la place un militaire que je ne connaissais pas et qui paraissait être un officier supérieur : il portait les couleurs brabançonnnes. En retournant chez moi, à Nimy, je rencontrai ce même militaire, qui cheminait vers Nimy; nous causâmes ensemble, et après lui avoir parlé des affaires de Bruxelles, auxquelles j'avais assisté, je lui offris de prendre mon logement chez moi, ce qu'il accepta; je le logeai donc, ainsi que son domestique, qui était à pied et se disait des environs de Paris. Le maître montait un cheval gris pommelé; étant chez moi, j'appris de lui qu'il se nommait *Vilaris*, *lieutenant de cavalerie de dragons napolitains*; il me montra l'adresse d'une lettre dont il était porteur, et je crois me rappeler que cette lettre était à l'adresse de *Don Juan Van Halen*, sans que je puisse toutefois l'affirmer positivement. Cet homme disait venir de Paris, d'où il était arrivé à Mons par Valenciennes et Quiévrain, et se diriger sur Bruxelles, sans qu'il m'ait dit ce qu'il allait y faire; cet homme avait effectivement l'accent italien et il

parlait de *Don Juan* comme d'une personne qui lui était connue; il partit de chez moi avec son domestique, le lendemain vers onze heures du matin.

Le déclarant dit encore qu'il connaît parfaitement *Don Juan*, pour l'avoir vu à Bruxelles, et que ce n'est pas lui qu'il a logé. Avons ensuite envoyé le déclarant à la maison d'arrêt, à l'effet d'être confronté avec les détenus *Isler* et *Trumper*; il résulte de cette confrontation, dont la note est ici attachée et de ce que vint nous rapporter lui-même le sieur Legrand, qu'il n'a reconnu dans aucun des deux détenus, *Isler* et *Trumper*, la personne dont il a parlé plus haut et qu'il a logée chez lui.

Après lecture le déclarant a signé.

Signé, LEGRAND ROISIN.

M. le bourgmestre d'Hyon est venu nous dire que les propos qu'on disait avoir été tenus dans sa commune par certains auteurs des troubles n'avaient rien qui se rattachât à une distribution d'argent qui aurait pu être faite par des personnes étrangères.

34° Ayant appris que le sieur Edouard Senault, l'un des chefs de la compagnie liégeoise envoyée dans les communes du Borrinage, était de retour à Mons, avons cru devoir recevoir sa déclaration sur ce qu'il aurait pu, dans sa tournée, apprendre de relatif au général Van Halen; il nous a déclaré n'avoir rien oui dire dans ces contrées qui eût trait à la présence du général ou de ses aides-de-camp dans les communes du Borrinage, ni que lui ou les siens y auraient répandu de

l'argent pour exciter le peuple au désordre ; il a même remarqué que le nom du général n'y était nullement populaire.

Après lecture le déclarant a signé.

Signé, E. SENAULT.

Du 27 octobre 1830.

35° Sur ce qu'il nous avait été dit hier qu'un postillon de Boussu, nommé Marcel, avait, pendant la nuit qui a précédé l'arrestation du général Van Halen, amené de Boussu vers Mons et par des chemins détournés un étranger que l'on disait encore être un des aides-de-camp dudit général, avons mandé ledit Marcel, qui a dit se nommer Marcel Demoustier, postillon au service de M. Flament, maître de poste à Boussu ; lequel déclare que le mercredi 20 de ce mois, à 4 heures après-midi, est arrivé à Boussu M. Paulet de Douai, dont M. Coyaux de Mons est le receveur. Ce M. Paulet, que je connais très-bien, se rendait à Mons, et vu le tumulte qui existait sur la grand'route, à cause de l'affaire de M. Degorges, je fus à cheval en avant, et mon camarade *Augustin Dejardin* conduisait la chaise de poste ; nous suivîmes effectivement les chemins de traverse par St.-Ghislain, Tertre, Beaudour et Ghlin ; après avoir déposé M. Paulet chez M. Coyaux, vers sept heures du soir, nous sommes retournés par les mêmes chemins, et nous avons même couché à Ghlin. M. Paulet est repassé avant-hier pour retourner à Douai ; je l'ai conduit moi-même à Quiévrain. Je ne

sais rien qui soit relatif au général Van Halen, ni à ses aides-de-camp. Avons envoyé ledit Marcel Demoustier à la maison d'arrêt, à l'effet de le confronter avec les détenus, pour savoir s'il en a quelque connaissance, et, à son retour, il nous a déclaré, ainsi qu'il est noté au billet ci-joint *, qu'il croit que le 17 de ce mois, il a assisté à la poste de Boussu à atteler une voiture avec des voyageurs, venant de Mons et allant à Valenciennes, lesquels sont revenus le lendemain vers Mons, allant, disait-on, à Bruxelles; et il croit avoir reconnu, sans pouvoir l'affirmer, le général, qui vient de lui être représenté, pour être l'un de ces voyageurs; cependant on disait que c'était un négociant des environs de Liège, et qui faisait le commerce de fer, et travaillait dans les mécaniques : il observe encore que ce voyageur avait une dent noire sur le devant, signe qu'il n'a pas observé dans la personne qui vient de lui être présentée; il croit que son maître, M. Flament, connaît ce voyageur **. Avons remis au déclarant une lettre pour M. Flament, par laquelle nous l'invitons à se rendre demain à Mons, pour nous donner une explication à ce sujet.

Le déclarant ne sait écrire.

Je prie M. De Fuisseaux de confronter le porteur du présent, Marcel Demoustier, avec les trois prévenus

* Cette pièce ne nous a pas été remise. (Note de l'éditeur.)

** M. Flament, à qui nous avons rendu compte du doute de son postillon, nous a dit que la personne dont celui-ci a parlé n'était nullement le général, mais un nommé *Baudour* des environs de Liège.
(Note du juge.)

et de noter en bas du présent le résultat de cette confrontation.

Signé, HARMIGNIES.

Ce 27 octobre 1830.

Le porteur ne connaît pas M. Trumper, ni M. Isler. Il reconnaît, à ce qu'il croit le général, qui était dans une voiture à deux chevaux, et M. Capouillet, officier de la Garde urbaine, qui était avec des pistolets sur le devant de la voiture. M. Capouillet se trouvait de garde à la prison, et était près du général lors de la confrontation.

Signé, DE FUISSEAU.

36° Emmanuel Leclercq, médecin à Givry, nous déclare que, malgré ses recherches, il n'a pu parvenir à découvrir la retraite de J. B. Delhaye, dit Marcq, surnommé Mayeur, et il pense qu'il est passé en France et qu'il est en ce moment assez éloigné. M. Leclercq m'assure qu'il m'enverra sous peu une note indicative des témoins qui ont vu et entendu ledit Marcq et Joseph Delferre, aujourd'hui détenu, commettre quelques excès; ces deux individus sont ceux qui sont signalés comme s'étant mis à la tête des rassemblemens.

Après lecture le déclarant a signé.

Signé, LECLERCQ.

Les trois objets arrêtés à Charleroy et dont il est parlé dans la lettre sous F et dans les pièces sous P nous étant à l'instant parvenus venant de Charleroy avec les pièces ici-jointes sous Q, nous les avons immé-

diatement fait transporter à la maison d'arrêt, à l'effet d'en visiter le contenu en présence des détenus, à qui ils paraissent appartenir; où étant et assisté de M. De Fuisseaux, avons d'abord fait comparaître le sieur Trumper, à qui nous avons demandé si le havresac en cuir jaune repris sous le n° 2 du procès-verbal sous Q lui appartenait, à quoi il a répondu affirmativement; en ayant fait l'ouverture, il ne s'est trouvé contenir qu'une paire de bottes, une boîte à cigares et trois pistolets, sans aucuns papiers; il a ensuite procédé en notre présence à l'ouverture de la caisse à chapeaux reprise sous le n° 3 du procès-verbal sous Q*, elle n'est trouvée contenir que quatre brosses et une écharpe aux couleurs nationales.

Ici le sieur Trumper a signé avec nous, et les effets sus-désignés sont restés en dépôt à la chambre d'instruction de la maison d'arrêt.

Signé, HARMIGNIES, TRUMPER et DE FUISSEAUX.

Avons ensuite fait comparaître M. Van Halen qui, en notre présence, a fait l'ouverture de la caisse reprise au n° 1 du procès-verbal sous Q, laquelle s'est trouvée contenir, outre une somme d'environ cent vingt-cinq francs en pièces de 5 francs et de 25 cents, et des objets de linge et d'habillement:

1° Un paquet de papiers ne contenant que des actes de famille et quelques anciens diplômes et passe-ports des États-Unis d'Amérique;

* Tous ces renvois sont ceux du dossier de M. Harmignies, commissaire du gouvernement.

2° Un autre paquet de lettres et contrats de dates non récentes;

3° Un autre paquet contenant quelques lettres lui écrites de Liège et Maestricht par un sieur Carpentier; elles sont toutes de dates antérieures aux événemens de Bruxelles;

4° Une brochure avec planches, intitulée *Nouvelle Méthode pour emboucher les chevaux*.

Nous déclarons que ces objets sont remis à la disposition de M. Van Halen, qui a ici signé avec nous, le 27 octobre 1830, à 8 heures du soir.

Signé, HARMIGNIES, Juan VAN HALEN,
et DE FUISSEAUX, av.

Mons, le 24 octobre 1830.

J'ai l'honneur, Monsieur le commissaire, de vous transmettre un procès-verbal constatant les recherches faites de la personne d'un nommé Dewaltine, hussard, qui se trouvait à la suite du général *don Juan Van Halen* et contre lequel vous avez décerné un ordre d'arrestation; cet individu n'a pas été trouvé: il était parti d'Ath, mais on est à sa poursuite, et j'ai écrit de suite au lieutenant de Tournay pour le faire arrêter et être immédiatement conduit à votre disposition, si on peut l'atteindre.

Le capitaine commandant de la Gendarmerie nationale dans la province du Hainaut.

Signé, R. BLOCHAUSEN.

A Monsieur le commissaire du gouvernement provisoire, à Mons.

Gendarmerie nationale.

PRO JUSTICIA.

L'an 1830, le 22 du mois d'octobre, vers 6 heures du soir;

Nous soussignés Bourgeois, brigadier, et Souvenir, gendarme, tous deux employés à l'escadron de guerre à Mons;

En vertu d'un ordre à nous donné par nos chefs supérieurs, à l'effet de nous rendre dans la ville d'Ath pour y rechercher et arrêter un nommé Dewattine, hussard du ci-devant n° 8, qui est parti de Mons le 20 de ce mois sans ordre et a emmené avec lui deux chevaux appartenant à M. le général Van Halen, à notre arrivée dans ladite ville d'Ath, nous nous sommes rendus de suite à la Maison-de-Ville, où nous avons demandé à M. Laros, chargé des billets de logement militaire, s'il n'était pas venu un hussard, le 20 de ce mois, demander un billet de logement; il nous a répondu que oui, que ce hussard était même un appelé Dewattine, natif de Leuze, qu'il lui avait donné un billet de logement pour lui et deux chevaux, qu'il avait été logé à l'auberge de l'Aigle Noire, audit Ath, et qu'il était parti dans la matinée du 21, pour se rendre à Tournay. Sur quoi nous nous sommes aussitôt rendus à l'auberge de l'Aigle Noir, où nous avons été assurés par l'aubergiste et son épouse que ledit hussard avait logé chez eux avec deux chevaux, qu'il était parti de leur auberge le 21 courant, qu'il leur

avait dit qu'il se rendait directement à Tournay, que ce hussard était porteur de plusieurs lettres, qu'il avait vu les lettres, et qu'il avait absolument pris la route de Tournay.

Nous avons aussitôt envoyé l'ordre dont nous étions porteurs au commandant de la gendarmerie à Leuze, avec une invitation d'en faire la recherche dans ledit Leuze, et, s'il n'était pas trouvé dans cette ville, d'envoyer l'ordre par une ordonnance extraordinaire à M. le lieutenant Sacré, commandant la gendarmerie à Tournay, pour qu'il soit arrêté.

Signé, BOURGEOIS et D. SOUVENIR.

Vu pour légalisation de la signature des sieurs Bourgeois et D. Souvenir.

Ath, le 23 octobre 1830.

Le Bourgmestre,

Signé, E. ROULLÉ.

Tournay, le 24 octobre 1830.

Je viens de prendre des renseignemens sur le nommé Dewattine; il s'est enrôlé dans le régiment de chasseurs qui s'organise à Tournay; mais il est retourné hier avec une permission pour voir son père, qui est malade; tâchez donc d'en faire l'arrestation pour être conduit de suite à Mons, vous me ferez rapport du résultat.

Le lieutenant commandant la gendarmerie nationale dans l'arrondissement de Tournay.

Signé, J. C. SACRÉ.

Ci-joint copie de l'ordre d'après lequel Dewattine doit être conduit à Mons.

Au point du jour faites vous accompagner de l'autorité locale pour faire cette opération.

A monsieur le commandant de la gendarmerie nationale, à Leuze.

Ordre pour servir de conduite.

En vertu des ordres donnés par M. Rogier et M. le commissaire du gouvernement Harmignies, et approuvé par M. le major commandant la gendarmerie nationale, Deladrière;

Et en dernier lieu par M. le lieutenant commandant la gendarmerie nationale dans l'arrondissement de Tournay;

Le gendarme Vanesse, commandant par intérim la brigade de Leuze, ordonne aux gendarmes Lahy et Fauconnier, de ladite brigade, de conduire à Mons par-devant monsieur le capitaine commandant la gendarmerie nationale de la province du Hainaut, le nommé Dewattine, hussard au ci-devant n° 6, et actuellement enrôlé aux chasseurs qui s'organisent à Tournay, réclamé par l'autorité ci-dessus.

A Leuze, le 24 octobre 1830.

Le gendarme commandant par intérim la brigade de Leuze,

Signé, VANESSE.

N^o 9. *Premier interrogatoire du général
Van Halen.*

Interrogatoire.

COPIE.

L'an mil huit cent trente, le vingt-trois octobre, en la maison d'arrêt de la ville, vers une heure de relevée ;

Par-devant nous, Nicolas-Francois-Joseph De Fuisseaux, avocat à la Cour supérieure de Justice de Bruxelles, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été déferés par le gouvernement provisoire, de nous adjoindre à monsieur le commissaire du gouvernement près le tribunal de Mons, pour instruire l'affaire du général Van Halen, détenu dans la maison d'arrêt de ladite ville de Mons ;

Est comparu Monsieur Jean Van Halen, lieutenant-général au service de la nation belge.

1^o Nous lui avons demandé quels sont ses noms, profession, qualités.

Il a répondu se nommer Jean Van Halen, militaire, officier-général au service de la nation belge, et être âgé de quarante ans.

2^o *D.* Quel est le lieu de votre domicile actuel ?

R. Bruxelles.

2^o *bis. D.* La rumeur publique vous accuse d'avoir fomenté les désordres qui ont éclaté dans quelques provinces belges, depuis quelque tems, ou tout au moins

de ne pas avoir été étranger aux troubles qui viennent d'y avoir lieu.

R. Je suis totalement étranger à tout ce dont on m'accuse; je crois que l'origine d'une telle accusation, qui m'a plongé dans la position pénible où je me trouve depuis trois jours, existe chez ceux-là même qui veulent nous entraîner dans l'anarchie.

J'ajoute de plus : 1° que l'examen le plus sévère de mes papiers, que l'on va réviser, 2° que le caractère de mes relations en Belgique avec les personnes qui figureront dans cette enquête, 3° que la manière dont je voyageais, 4° la manière avec laquelle je suis arrivé à Mons et enfin ma correspondance interceptée, tout concourra à me justifier contre cette accusation.

3° *D.* Depuis quel temps avez-vous quitté cette résidence de Bruxelles.

R. Le quinze du présent mois.

4° *D.* Avec quel ordre ou quelle autorisation avez-vous quitté Bruxelles.

R. Mon intention était un voyage en simple particulier dans la Belgique, je n'ai reçu aucun ordre, mais j'ai fait part de mon intention à un des membres du gouvernement provisoire, long-temps avant mon départ, et même j'ai demandé un passe-port au chef du comité de la guerre, me trouvant avec lui dans son bureau, la veille de mon départ, et il me dit que je n'en avais pas besoin, que je pouvais voyager sans cela.

5° *D.* Avec quelles personnes vous trouviez-vous en partant de Bruxelles?

R. La veille de mon départ de Bruxelles, j'ai fait

partir pour Tournay mon cheval avec une ordonnance de cavalerie *démontée*, qui m'avait été donnée quelques jours auparavant par le colonel Moyart. Un patriote d'Anvers, réfugié à Bruxelles depuis les événemens des quatre journées, M. Isler, négociant, s'est offert à me suivre dans le voyage.

Il est parti avec un cheval qu'il a lui-même loué et s'est dirigé sur Tournay.

Le jour de mon départ (quinze courant) le major Trumper et moi, nous nous sommes dirigés vers Gand, en prenant la diligence de la rue de la Montagne, celle qui part vers 7 heures.

Les deux places étaient prises sous le nom de M. Trumper.

Étant prêt à monter dans la voiture, une de mes connaissances de Bruges, nommée Van Lede, que je croyais partie d'avance, prit place dans la diligence et nous fîmes route ensemble.

6° *D.* Quelles étaient les autres personnes qui se trouvaient dans la diligence?

R. Toutes m'étaient totalement inconnues.

7° *D.* Vers quelle heure êtes-vous arrivé à Gand?

R. Vers une heure de relevée.

8° *D.* Où y êtes-vous descendu?

R. Je n'ai fait que dîner, avec le major Trumper, à l'hôtel de Vienne.

9° *D.* Quelles personnes avez-vous vues à Gand?

R. Me trouvant à deux heures sur la barque, le colonel Pontécoulant, prévenu de mon passage par moi-même, est venu me voir.

10° *D.* Quel fut l'objet de votre entretien ?

R. Fort rapidement, il eut à peine le temps de me témoigner combien il était contrarié de n'avoir pas assez d'armes pour sa troupe, et là-dessus il écrivit à la hâte une lettre au commandant d'armes de Bruges pour en demander; je me suis officieusement chargé de cette lettre, que je remis en arrivant.

11° *D.* Avec quelles personnes vous trouviez-vous sur la barque ?

R. Toutes m'étaient totalement inconnues.

12° *D.* Croyez-vous que ces personnes vous connaissent ?

R. J'ai lieu de croire qu'aucune d'elles ne me connaissait, car j'avais recommandé à MM. Van Lede et Trumper de me laisser dans mon incognito.

13° *D.* Sous quels noms aviez-vous pris les places à la barque ?

R. Je l'ignore, je crois qu'on n'en a demandé aucun; M. Trumper était chargé de ce soin.

14° *D.* A quelle heure êtes-vous arrivé à Bruges ?

R. Vers huit heures du soir.

15° *D.* Où êtes-vous descendus à Bruges ?

R. Chez M. Van Lede, où une chambre m'était préparée.

16° *D.* Quelles personnes y avez-vous vues ?

R. A mon arrivée, j'ai remis moi-même au commandant de la place la lettre de M. Pontécoulant; j'ai été faire visite de politesse à M^{me} Goethals; cette dame n'y était pas.

Immédiatement après, vers neuf heures du soir,

je fis avertir M. Van Prat fils de mon arrivée, et je suis allé avec lui voir sa famille : ce sont les seules personnes de Bruges avec lesquelles je fus en communication.

17° *D.* Combien de temps êtes-vous resté à Bruges?

R. Le lendemain, seize, M. Van Lede et moi, nous sommes partis pour Ostende, dans un cabriolet appartenant à sa famille.

18° *D.* M. Trumper était-il toujours avec vous?

R. Non, il est resté à Bruges.

19° *D.* M. Trumper a-t-il logé avec vous chez Van Lede?

R. Oui, quoiqu'il eût un domicile en cette ville.

20° *D.* Vous êtes-vous arrêté sur la route d'Ostende ?

R. Non, pas même pour reposer le cheval.

21° *D.* À quelle heure y êtes-vous arrivé ?

R. Vers midi.

22° *D.* Où y êtes-vous descendu ?

R. A l'hôtel de la Couronne Impériale.

23° *D.* De-là où êtes-vous allé ?

R. M. Van Lede étant officier du génie, nous sommes allés voir ensemble le commandant de la place, et ensuite nous visitâmes les fortifications du côté de la mer.

24° *D.* Quelles personnes avez-vous rencontrées pendant ce trajet.

R. Personne. Le commandant de la place nous a rejoints, et après notre promenade il est venu dîner avec nous.

25° *D.* Jusqu'à quelle heure êtes-vous restés à l'hôtel de la Couronne?

R. Jusqu'à environ trois heures.

26° *D.* Que fîtes-vous ensuite?

R. Le commandant nous ayant invités à prendre chez lui le café, nous y allâmes; de-là nous montâmes en cabriolet pour retourner à Bruges.

27° *D.* A quelle heure avez-vous été de retour à Bruges?

R. Entre 5 et 6 heures de relevée, le même jour, seize.

28° *D.* Où y êtes-vous descendu?

R. Encore chez M. Van Lede, où j'ai de nouveau vu le jeune Van Pradt.

29° *D.* Y avez-vous de nouveau rencontré M. Trumper?

R. Oui, et de plus un factionnaire à la porte. La Garde urbaine, ayant connu mon arrivée, m'avait donné cette marque de déférence.

30° *D.* Pourquoi M. Trumper n'est-il pas allé à Ostende avec vous?

R. Parce qu'il avait des connaissances à Bruges, disait-il, et que le cabriolet de Van Lede n'était pas commode pour trois personnes.

Continuation du 26 octobre 1830.

31° *D.* Quelles personnes avez-vous vues à votre retour à Bruges?

R. Je ne me rappelle pas en avoir vu d'autre que le

commandant de place, qui venait me voir et me faire lecture de la lettre de M. Pontécoulant, laquelle fut expédiée de suite, à Gand, par lui-même.

31° *bis*. Que contenait cette lettre ?

R. Qu'il était impossible d'envoyer des armes, et la cause de ce refus.

32° *D.* Que faisait alors M. Trumper ?

R. Il était avec moi chez M. Van Lede.

33° *D.* Vous a-t-il quitté ?

R. Il ne m'a quitté que momentanément.

34° *D.* Avez-vous eu connaissance de quelques troubles qui s'élevaient ou devaient s'élever à Bruges ?

R. Aucune absolument, pas le moindre soupçon.

35° *D.* Emportiez-vous avec vous des valeurs, soit en argent soit en papier ?

R. En argent environ deux cents francs et un billet, à ce que je crois, de trois cents francs sur Bordeaux, à une date très-arriérée, signé par Van Lede en ma faveur.

35° *bis*. *D.* Savez-vous si M. Trumper ou Van Lede avaient des valeurs avec eux ?

R. Quant à M. Trumper, je l'ignore, quoique je suppose qu'il pouvait avoir, comme moi, quelques centaines de francs ; quant à M. Van Lede, j'ignore absolument les sommes qu'il avait avec lui.

36° *D.* Avez-vous inspecté à Bruges des corps volontaires ou autres ?

R. Je n'ai parlé, suivant ce que je me rappelle, à d'autre volontaire que celui que j'ai trouvé de faction à la porte de mon logement au moment de partir ; je lui dis de remercier pour moi la Garde urbaine.

37° *D.* A quelle heure êtes-vous parti de Bruges ?

R. A 11 heures du matin.

38° *D.* Avec quelles personnes êtes-vous parti ?

R. Avec M. Trumper seulement ; MM. Van Pradt, Van Lede et un jeune homme qui venait de m'être présenté par celui-ci, et auquel je donnai une lettre de recommandation pour Bruxelles, m'accompagnèrent jusqu'à la diligence ; j'y fus salué en passant par beaucoup de monde, mais je ne connais personne.

39° *D.* N'avez-vous donné, à Bruges, aucun ordre ou recommandation.

R. Oui, j'y ai donné à M. Van Lede, qui, disait-il, devait repartir aussitôt pour Bruxelles, une lettre pour un des membres du gouvernement : dans cette lettre je le recommandais pour qu'on écoutât son rapport sur la situation du port d'Ostende, en ajoutant que le commandant d'armes d'Ostende agréait la démarche officieuse du major du génie Van Lede. Je n'ai donné aucune lettre ou ordre avant de partir, j'ai écrit une lettre, à Paris, à une de mes anciennes connaissances, M. Rochau, en réponse à celle qu'il m'avait écrite tout récemment pour me témoigner le désir de me voir. Rochau, éditeur, d'un journal d'équitation, Lagrange, négociant à Paris, et M. Acuna, colonel d'artillerie, compagnon d'armes de Mina, ces trois personnes furent invitées dans cette lettre à venir me voir à Mons, en ajoutant qu'à Valenciennes, elles apprendraient mon arrivée à Mons. J'ai écrit aussi à M. Dewys, mon aide-camp dans les quatre journées, de venir de Bruxelles

me trouver à Mons, pour la date du 20 ou 21 octobre, mon intention étant de le faire partir (connaissant son indépendance personnelle et son amour pour la liberté) pour aller de ma part auprès de Mina, que je supposais momentanément à Bordeaux; ce voyage devant être fait avec M. Acuna qui l'aurait rejoint en rentrant en France.

40° *D.* N'avez-vous pas donné ou fait donner aucun argent à Bruges?

R. Ni à Bruges ni autre part depuis mon départ de Bruxelles jusqu'à mon arrivée à Mons. M. Trumper étant chargé par moi de payer diligences et auberges, seuls frais qui ont été déboursés, il doit avoir une note de ces débours, dont j'ignore le montant.

41° *D.* De Bruges où vous êtes-vous dirigé?

R. J'ai fait prendre place pour Courtray, incertain de rester en cette ville où de continuer jusqu'à Tournay.

42° *D.* Quelles personnes avez-vous rencontrées sur la route?

R. Je n'ai rencontré personne, et n'ai parlé à personne.

43° *D.* Quel jour et à quelle heure êtes-vous arrivé à Courtray?

R. Le même jour, dix-sept, à 5 heures de relevée.

44° *D.* Où êtes-vous descendu en arrivant?

R. A l'hôtel, sur la place où s'arrête la diligence.

45° *D.* Y avez-vous logé?

R. Je n'ai fait qu'y dîner, et voyant beaucoup de monde (c'était dimanche) se réunir, à ce qu'on disait,

pour me voir, j'ai fait immédiatement prendre une place dans la voiture qui partait, une heure après mon arrivée, pour Tournay, et n'ayant aucune connaissance dans la ville, je partis.

46° *D.* M. Trumper ne vous a-t-il pas quitté?

R. Non, pas un instant, à ce que je me rappelle; à peine eûmes-nous le temps de dîner.

47° *D.* N'avez-vous remarqué aucun tumulte ou trouble à Courtray?

R. Aucun, en traversant de la porte de l'hôtel vers le lieu où se trouvait la diligence, les uns ôtaient en silence leur chapeau, les autres me saluaient par des applaudissemens; la plupart de ces gens avaient l'air aisés.

48° *D.* Avez-vous répondu à leurs acclamations?

R. Non, j'ai seulement crié en ôtant mon chapeau, le pied dans le marche-pied de la voiture: Vive l'indépendance de la Belgique.

49° *D.* De Courtray où êtes-vous allé?

R. Nous sommes allés directement et sans nous arrêter à Tournay.

50° *D.* Y avez-vous séjourné?

R. Arrivé à Tournay le 17, à huit heures du soir, je descendis à l'hôtel où se trouvait le général Goethals et beaucoup d'autres officiers, ainsi qu'Isler, qui m'attendait déjà.

51° *D.* Mais pourquoi Isler qui, d'après ce que vous nous avez énoncé, devait voyager avec vous, est-il allé à Tournay, tandis que vous alliez à Bruges?

R. Parce que ma tournée en Belgique devant être

rapide, je voulais envoyer mes chevaux à Tournay pour éviter le circuit; c'est ainsi qu'une fois dans cette ville je continuai, comme j'en avais le projet, ma route à cheval avec Isler.

52° *D.* Quelles personnes avez-vous vues à Tournay ?

R. 1° Le colonel Hotton; 2° le colonel Moyart, du premier de chasseurs, qui venait me voir (me croyant logé à la citadelle chez M. Hotton) avec tout le corps d'officiers; 3° le général Goethals et son aide-de-camp, qui, avant son départ pour Mons, est venu me faire une visite à l'hôtel; 4° M. Renard, commandant des volontaires de Tournay et l'évêque, auquel nous sommes allés faire visite, M. Hotton, Renard et moi; le commandant de la Garde est aussi venu me voir.

53° *D.* Quel était l'objet de cette visite ?

R. Une simple politesse, à laquelle m'avait engagé M. Hotton; Renard, de son côté, lui demandait de benir les nouveaux drapeaux que la régence venait de lui donner.

54° *D.* N'avez-vous, pendant ce trajet, reçu aucune lettre ?

R. Aucune, et j'en étais inquiet.

55° *D.* Combien de temps êtes-vous resté à Tournay ?

R. Le 18, toute la journée.

56° *D.* N'y avez-vous passé en revue aucun corps ?

R. Le 19, mon départ a été retardé jusqu'à midi par la revue que je fus invité à passer, par Renard, de cent volontaires qui s'étaient battus aux quatre journées et qui voulaient me voir; Renard ajoutait

que s'il avait été prévenu de mon arrivée, il serait venu avec eux à ma rencontre.

57° *D.* Quels discours leur avez-vous tenus ?

R. Je les ai félicités sur leur conduite pendant les quatre journées, ces volontaires ayant été des premiers qui commencèrent le feu contre l'ennemi au Parc, et plusieurs d'entre eux, nommément Renard, m'ayant suivi lorsque, le 25, j'entrai à cheval, pour une reconnaissance, dans le Parc. Je leur témoignai ma satisfaction en ajoutant un rameau de laurier à leur nouveau drapeau.

58° *D.* A quelle heure êtes-vous parti de Tournay ?

R. A midi, aussitôt après la revue, qui eut lieu près de l'hôtel où j'étais descendu.

59° *D.* Y avait-il beaucoup de monde à cette revue ?

R. Fort peu, j'étais accompagné de M. Hotton et du commandant de la Garde urbaine.

60° *D.* Où étaient alors MM. Trumper et Isler ?

R. Le premier était allé prendre le cheval que lui prêtait M. Hotton, avec une ordonnance pour venir jusqu'à Ath, où jusqu'à Mons avec moi, et pour s'assurer, en passant, de la remise de nos effets au bureau de la diligence pour Mons, où nous devions les trouver.

Le second était à cheval, présent à la revue; il devait me précéder de quelques minutes pour prévenir, à Leuze et à Ath, les patriotes des quatre journées, pour que je puisse les voir à la hâte en passant.

61° *D.* De quelle manière avez-vous fait la route de Tournay à Ath ?

R. A cheval, accompagné de M. Trumper et suivi de mon hussard d'ordonnance et de celui que m'avait donné M. Hotton.

62° *D.* Vous êtes-vous arrêté à Leuze ?

R. Oui, une demi-heure que j'ai passée à l'hôtel, et pendant laquelle je n'ai vu que deux chefs de volontaires qui avaient été sous mes ordres, et avec lesquels je me suis entretenu des mémorables journées, pendant que M. Trumper et moi, nous nous rafraichissions dans la salle à manger.

63° *D.* A quelle heure êtes-vous parti pour Ath ?

R. A trois heures environ.

64° *D.* N'avez-vous plus vu personne pendant le trajet ?

R. Aucune que je connaisse.

65° *D.* A quelle heure êtes-vous arrivé à Ath ?

R. A six heures du soir.

66° *D.* Qu'y avez-vous fait ?

R. Je suis descendu à l'hôtel sur la place, où loge le commandant Vandersmissen, et où m'attendait Isler. Ensuite quatre de nos volontaires, entre autres un blessé, sont venus me voir ; je me suis entretenu avec eux en présence de Trumper et Isler.

67° *D.* Sur quoi a roulé votre entretien ?

R. Je leur ai demandé que l'on m'envoyât à Bruxelles la liste nominative de ceux qui avaient combattu, et j'engageai le blessé à m'envoyer une note pour le recommander à notre gouvernement.

68° *D.* Avez-vous vu M. Vandersmissen ?

R. J'ai vu son beau-père et ses enfans, mon projet

était de passer la nuit à Ath, et de m'entretenir avec Vandersmissen, que je n'avais pas vu depuis les quatre journées; mais celui-ci ne se trouvant pas en ville, je me décidai à partir de suite.

69° *D.* Messieurs Isler et Trumper se trouvaient-ils avec vous ?

R. Oui, et les ordonnances aussi.

70° *D.* Où vous êtes-vous arrêtés en quittant Ath ?

R. A Lens, petit village à deux lieues de Mons, où je passai une demi-heure (les ordonnances avaient dit à Trumper que leurs chevaux avaient besoin de rafraîchir.)

71° *D.* Qu'avez-vous fait à Lens ?

R. J'y ai appris que la poste de Tournay devait passer dans la nuit et j'écrivis deux lettres.

72° *D.* N'avez-vous pas demandé à l'aubergiste si la ville était en état de siège ?

R. Je ne saurais l'affirmer parce que j'ai très-peu parlé au maître de l'auberge; mais je pense qu'oui parce que ayant eu quelque'idée de cela à Ath, et Isler ayant pris le devant pour donner l'ordre de m'ouvrir les portes, cela m'intéressait; je crois même qu'après mon départ de Lens, ayant rencontré un postillon qui avait conduit le général Goethaels, je lui demandai s'il n'avait pas rencontré, près de Mons, un homme (Isler) à cheval. Il me répondit affirmativement.

73° *D.* N'avez-vous pas demandé à cet aubergiste comment se comportaient les Borraïns ?

R. Je ne me rappelais pas même alors les Borraïns,

ce fait est entièrement faux; j'ai remis seulement à une fille de la maison les deux lettres que j'avais écrites.

74° *D.* A qui étaient adressées ces lettres.

R. Une à M. Hotton et l'autre je ne me le rappelle pas.

75° *D.* Pourquoi écrire à M. Hotton, quand vous veniez de le quitter?

R. C'était pour l'avertir de ne pas être inquiet pour le cheval et l'ordonnance, que je les renverrais de Mons.

76° *D.* Pourquoi aviez-vous demandé une ordonnance à M. Hotton?

R. Cette ordonnance était indispensable pour ramener le cheval à son maître, soit d'Ath, soit de Mons.

77° *D.* A quelle heure êtes-vous arrivé à Mons et avec qui?

R. A 11 heures, avec M. Trumper et les deux ordonnances, tous à cheval.

78° *D.* Où y êtes-vous descendu?

R. Chez mon épouse, qui logeait en garni depuis le premier du mois, qu'elle arriva de Bruxelles à Mons avec ses deux enfans et la bonne, chez un bourgeois demeurant rue de Nimy, n° 161. MM. Trumper et Isler, qui m'avaient attendu au corps-de-garde de la porte, allèrent avec les deux ordonnances et mon cheval au logement qui m'était déjà préparé par Isler à l'hôtel Royale.

79° *D.* quelles personnes avez-vous vues à Mons?

R. Le lendemain, 20 octobre, je suis sorti à 8 heures du matin pour aller à l'hôtel engager mes deux compagnons de voyage à venir prendre le café chez ma

femme. A midi ou une heure, je suis allé de nouveau à l'hôtel Royal, où M. Recq, qui m'a connu pendant mon commandement à Bruxelles, averti de mon arrivée par M. Isler, vint me voir. J'ai été aussi faire une visite au général Goethaels; deux ou trois autres officiers de la garnison, qui me connaissaient aussi, sont venus pour me voir à l'hôtel, où ils ne mont pas rencontré. Le général Goethaels, en me parlant de Bruges, m'apprit le premier les troubles qui avaient eu lieu dans cette ville.

Le soir, je sortis de nouveau pour aller faire visite à M. et M^{me} Duval, qui m'invitèrent à déjeuner avec mon épouse et mes compagnons de voyage. Mon départ fut fixé pour le lendemain après le déjeuner.

80° *D.* N'avez-vous pas fait part à personne du but de votre voyage?

R. Peut-être à M. Recq; et à M. Duval, au premier, je me rappelle avoir dit que je désirais voir ici ceux des volontaires qui avaient combattu à Vilvorde, et c'est alors que j'appris que tous étaient encore à Bruxelles.

81° *D.* N'avez-vous pas indiqué au commandant de la forteresse le but de votre voyage?

R. Je ne l'avais pas encore vu. M. Trumper lui avait envoyé des bons pour la ration des chevaux; je croyais le voir le lendemain en allant déjeuner chez M. Duval.

82° *D.* Qu'avez-vous fait le soir de cette journée?

R. J'allai quelques instans à l'hôtel Royal; je voulais m'assurer si Trumper avait fait partir, pour retour-

ner chez M. Hotton, l'ordonnance et le cheval de main; M. Trumper devant partir de bon matin par la diligence de Charleroy, j'ai attendu à l'hôtel qu'il ait pris sa place pour lui et pour nos effets communs; j'ai fait aussi venir à l'hôtel un employé de la poste aux lettres pour lui recommander de donner à M. Trumper les lettres qu'il pourrait avoir pour moi.

83° *D.* Quelles étaient ces lettres?

R. Celles que je désirais principalement, c'étaient celles de Paris relatives à l'arrivée des trois Messieurs que j'attendais.

84° *D.* Quels étaient ces Messieurs?

R. MM. Lagrange, Rochau et Acuna.

85° *D.* Quel but les amenait en Belgique?

R. Le désir de nous voir et de nous entretenir sur les affaires politiques en général; j'ai déjà dit que tous sont mes anciens amis.

86° *D.* N'avez-vous eu à Mons aucune relation avec d'autres personnes étrangères à la ville?

R. Aucune absolument.

87° *D.* N'avez-vous eu aucune connaissance des désordres qui naissaient dans le Borrinage?

R. Je ne les ai connus que vaguement, lorsque j'ai été le soir voir le général Duval. Mon épouse, lorsque j'arrivai le soir du 19, m'a longuement parlé des troubles qui avaient eu lieu à Mons avant mon arrivée.

88° *D.* N'est-il pas à votre connaissance que votre épouse ait distribué en ville de l'argent?

R. Je ne connais rien de cela, et j'assume même que c'est un fait totalement faux; elle n'a d'ailleurs que ce

qui lui est nécessaire pour son ménage, je vis depuis plusieurs années dans la médiocrité.

89° *D.* N'avez-vous pas écrit à Mons plusieurs lettres ?

R. Oui les minutes sont dans mes papiers. *M. Trumper* à écrit les lettres et les a mises à la poste, elles étaient toutes pour mes amis de Bruxelles et une pour le commandant de Mariembourg, à qui j'annonçais mon arrivée pour le 23 courant. Je me rappelle aussi que déjà fort avant dans la soirée, j'ai moi-même écrit une lettre que je mis à la diligence de Paris, pour qu'on m'envoyât des objets qui depuis un an étaient à Paris.

90° *D.* N'avez-vous pas perdu un passe-port espagnol.

R. Depuis bien des années je ne voyage jamais ni moi ni ma famille avec passe-port de cette nation; mais pour un billet trouvé chez ma femme, lorsque j'arrivai à Mons, j'ai lieu de croire que ce passe-port et même un portefeuille dont vous me parlez appartient à un jeune espagnol de ma connaissance, qui s'est très-bien conduit pendant la révolution de Bruxelles. Il se nomme *Urcullu*; en passant par ici il a dû le perdre.

91° *D.* N'avez-vous pas d'autres papiers que ceux qui ont été trouvés chez vous ou dans vos effets.

R. Non, car je ne comptais pas même comme utiles ceux qui ont été saisis chez moi.

91° *bis. D.* Connaissez-vous un sieur Luc, n'a-t-il pas été votre aide-de-camp ?

R. Je le connais superficiellement, je l'ai souvent

vu au quartier-général, lorsque j'étais au bureau, il se présentait comme de la meilleure volonté, mais il n'a jamais été mon aide-de-camp, et n'a rempli aucune mission qui ressemble à ces fonctions.

Je me rappelle lui avoir donné un certificat de présence aux quatre journées.

92° *D.* Pourquoi (les papiers) se trouvaient-ils coordonnés et rangés, et se trouvait-il sur plusieurs dossiers pour remettre à Bruxelles ?

R. Parce que j'avais pris ce soin en arrivant à Mons et que mon épouse, qui les avaient toujours eus dans ses malles, devait me les rapporter à Bruxelles.

93° *D.* Êtes-vous allé déjeuner chez M. Duval ?

R. Non, j'allais sortir pour y aller lorsque le frère de M. Trumper, que je ne connaissais pas, est venu tout tremblant me dire que son frère avait été arrêté à la porte de la ville. J'étais occupé à le rassurer, et je crois même qu'il était déjà sorti et qu'Isler était allé voir ce qui se passait, quand le commandant de la place est venu me dire que ma présence à Mons, dans un moment de trouble, avait excité quelques alarmes. Je lui témoignai mon étonnement, et il venait de sortir lorsqu'une douzaine d'hommes de la Garde urbaine, dans l'attitude la plus hostile, se postèrent depuis la porte de la maison jusqu'à la chambre, voulant tout fouiller, tout reconnaître. Sur ces entrefaites, le colonel de la Garde urbaine, suivi de quelques officiers, pénétra jusque dans ma chambre; il me dit en somme, que l'irritation populaire contre moi était telle que ma personne était en danger; sur quelques observations que je lui

fis sur cet inconcevable danger, il me dit entre autres choses, que presque personne ne me connaissait personnellement en ville, et là dessus je l'engageai à vouloir bien inviter toute sa Garde ou une centaine d'hommes seulement à se réunir vers midi sur la place et qu'alors en les passant en revue on me reconnaîtrait. Il parut y consentir, car il sortit de suite, en disant au poste qui était à la porte, à midi nous nous réunirons pour être passés en revue.

Un quart-d'heure après, le commandant de la gendarmerie et quatre officiers de la Garde urbaine, suivis d'une trentaine d'hommes armés, vinrent m'annoncer que, par ordre de l'autorité, je devais être prisonnier. Je me refusai de me laisser prendre, protestant que je me ferais plus tôt hâcher en pièces, que de me laisser conduire par force, et le commandant s'offrit à venir seul avec moi, ce que j'acceptai.

J'omet des détails que j'oublie volontiers, et qui sont pour toujours effacés de mon souvenir.

Après lecture du présent interrogatoire, nous l'avons clôturé ce jourd'hui, 26 octobre à 11 heures de relevée, nous y avons procédé jusqu'à cette heure avancée, à la demande de M. le général Van Halen, qui a signé avec nous.

Signé, JUAN VAN HALEN, DE FUISSEAUX.

N^o 10. *Interrogatoire du major Trumper.*

L'an mil huit cent trente, le 27 octobre à 9 heures du matin, en la maison d'arrêt de la ville de Mons,

Par-devant nous, Nicolas François Joseph De Fuisseaux, avocat à la Cour supérieure de Justice de Bruxelles, adjoint à M. le commissaire du gouvernement provisoire, près le tribunal de première instance de Mons, pour instruire l'affaire du général Van Halen et de ses aides-de-camp ;

Est comparu monsieur Joseph Trumper, détenu en la maison d'arrêt de la ville de Mons, auquel nous avons adressé l'interrogatoire suivant :

D. Quels sont vos nom, prénoms, qualités et domicile ?

R. Je me nomme Joseph Trumper, major d'état-major, aide-de-camp du général Van Halen, âgé de trente-un ans, domicilié à Bruxelles depuis la révolution.

D. La rumeur publique vous accuse d'avoir, conjointement avec M. le général Van Halen, excité les troubles qui ont éclaté dans diverses provinces ou au moins de ne pas y avoir été étranger ?

R. Je n'en ai jamais eu ni l'intention ni la pensée.

D. Quel motif vous a fait quitter Bruxelles ?

R. Celui d'accompagner le général et de remplir auprès de lui mes fonctions.

D. Êtes-vous porteur d'un ordre ou d'un passeport ?

R. Oui, j'ai un ordre du général, le voici.

D. Quel jour et à quelle heure avez-vous quitté Bruxelles ?

R. Le 15 octobre, à sept heures du matin, par la diligence de Busso.

D. Vers quel endroit vous êtes-vous dirigé ?

R. Vers Gand.

D. Quelles personnes étaient dans la diligence ?

R. M. Van Lede et M. Van Halen ; je ne connais pas les autres.

D. Vous êtes-vous arrêtés en route ?

R. Nous nous sommes arrêtés à Gand, le même jour à midi et demi.

D. Qu'avez-vous fait à Gand ?

R. En descendant de diligence, M. Van Lede est allé, avec nos effets, à la barque. Nous sommes allés, avec le général, à l'hôtel de Vienne, où nous avons dîné. Là, le général a fait mander MM. Pontécoulant et Deculhat, et ce n'est qu'au moment de monter dans la barque que M. Pontécoulant nous a rejoints; nous n'avons pas vu M. Deculhat.

D. Le général a-t-il été reconnu à Gand ?

R. Je ne le pense pas.

D. Avez-vous fait la route avec des personnes que vous connaissiez ?

R. Je n'y vis, de ma connaissance, qu'un marchand de toiles de Courtray.

D. A quelle heure êtes-vous arrivé à Bruges et où y êtes-vous descendus ?

R. A huit heures du soir, nous sommes descendus chez M. Van Lede.

D. N'avez-vous pas votre domicile à Bruges ?

R. Oui.

D. Pourquoi n'y êtes-vous pas descendu ?

R. Par ordre du général, pour travailler avec lui.

D. Avez-vous quitté le général ?

R. Le jour de notre arrivée, non.

D. Qu'avez-vous fait ce jour-là ?

R. Trois visites de politesse, chez M. Goethals, chez M. le commandant de la Garde urbaine et chez M. Van Prat, qui nous accompagna dans ces visites.

D. Êtes-vous parti le lendemain avec le général ?

R. Non, je suis resté à Bruges, parce que j'avais plusieurs personnes à voir.

D. Qu'avez-vous fait le lendemain seize ?

R. Je sortis à deux heures, pour faire trois commissions du général, chez M. Goethals, chez le colonel Molsberg et chez le comte Silisky; je fus ensuite voir M. Thomas, contrôleur des contributions, et M. Jadot, inspecteur de l'enregistrement; je passai la soirée avec ces Messieurs, et, vers neuf heures, je retournai chez M. Van Lede, où je retrouvai le général: je n'ai plus rien fait jusqu'à mon départ.

D. Quel jour et à quelle heure êtes-vous parti de Bruges ?

R. Le dix-sept, à onze heures du matin, en diligence, nous dirigeant vers Courtray.

D. Quelles personnes trouvaient dans la diligence ?

R. Je n'en connais aucune.

D. A quelle heure êtes-vous arrivés à Courtray, et qu'y avez-vous fait ?

R. A quatre heures. Nous ne sommes pas sortis de l'hôtel, et nous sommes partis à cinq heures pour Tournay.

D. Le général s'est-il fait connaître ?

R. Non, mais le conducteur l'a nommé, et il y avait quelques personnes rassemblées devant l'hôtel qui ont crié, vive Van Halen!

D. A-t-il répondu à ces acclamations?

R. Il a répondu vive la Belgique! vive l'indépendance!

D. A quelle heure êtes-vous arrivés à Tournay et où êtes-vous descendus?

R. Vers huit heures et demie, à l'hôtel du Singe d'Or.

D. Qu'avez-vous fait pendant votre séjour à Tournay, et quelles personnes y avez-vous vues?

R. Le même soir, nous fûmes à la citadelle pour voir le colonel Hotton; nous retournâmes à l'hôtel d'où je ne sortis plus jusqu'au lendemain vers neuf ou dix heures (18 octobre); nous retournâmes à la citadelle où nous déjeûnâmes, nous en sortîmes vers midi, pour aller chez l'évêque, accompagné de M. Hotton; et arrivé sur la place, M. Renard se joignit à nous. Au sortir de l'évêché, M. Renard nous a quittés, et nous allâmes voir les casernes. Delà, nous retournâmes à la citadelle, où le colonel nous montra les fortifications; vers deux heures, nous retournâmes au Singe d'Or, nous y reçûmes différentes visites; nous sommes sortis vers cinq heures pour aller dîner à la citadelle où nous étions invités. Nous rentrâmes le soir chez nous, d'où nous ne sortîmes plus. Le lendemain, dix-neuf, je sortis à neuf heures, j'allai à la caserne de la cavalerie pour y voir le colonel Moyart et prendre l'ordonnance qui devait accompagner le général.

D. A quelle heure et pour quel endroit êtes-vous partis?

R. A midi, pour Ath.

D. Comment êtes-vous partis?

R. A cheval; nous étions accompagnés de deux chasseurs, dont un devait ramener le cheval que le colonel Hotton m'avait prêté.

D. Où vous êtes-vous arrêtés?

R. A Leuze.

D. Quelles personnes y avez-vous vues?

R. M. Broquet et Lienard, deux volontaires des quatre journées, à qui le général a demandé les noms de tous les volontaires qui avaient été à Bruxelles, et les places qu'ils demandaient, afin de les appuyer à Bruxelles.

D. A quelle heure êtes-vous partis?

R. Vers trois heures, nous dirigeant vers Ath.

D. N'avez-vous parlé à personne dans le trajet?

R. Non, si ce n'est pour demander les distances.

D. A quelle heure êtes-vous arrivés à Ath, et qu'y avez-vous fait?

R. Vers cinq heures, nous descendîmes au Cygne et nous y vîmes d'autres volontaires, Fauquel, Des-camps, Levant, Carroyès et Lefèvre : le général leur fit les mêmes demandes qu'à ceux de Leuze.

D. N'avez-vous écrit à personne?

R. Oui, j'écrivis une lettre à M. Vandersmissen, dont nous vîmes le père et les enfans.

D. A quelle heure êtes-vous partis d'Ath?

R. Vers six heures, et nous nous sommes arrêtés à Lens, pour y faire rafraîchir nos chevaux.

D. Qu'avez-vous fait à Lens?

R. Le général écrivit deux lettres : l'une au colonel Hotton, l'autre à M. Renard ; après les avoir écrites, nous montâmes à cheval et arrivâmes à Mons, à onze heures du soir.

D. N'avez-vous pas demandé si la ville n'était pas mise en état de siège.

R. Entre Ath et Lens, M. Isler prit les devants, afin de nous faire tenir la porte ouverte ; delà vient que nous nous informâmes si la ville était en état de siège, parce qu'alors nous n'eussions pas pu y entrer.

D. N'avez-vous pas pris des informations sur ce qui se passait au Borrinage ou à Mons ?

R. Non, nous n'avons appris ces troubles qu'à Mons, dans la route nous entendîmes quelques coups de fusil, et nos chasseurs nous dirent que c'étaient des explosions des mines.

D. Qu'avez-vous fait à Mons?

R. Le général descendit chez son épouse, rue de Nimy, et nous allâmes à l'hôtel Royal, d'où nous ne sortîmes que le lendemain 20 pour aller chez le général, où nous déjeûnâmes, d'après l'invitation écrite du général et de son épouse. Nous expédiâmes delà sa correspondance. Je sortis de chez lui à midi pour aller voir mon frère ; j'allai, avec ce dernier, à la poste voir s'il n'y avait pas de lettres pour nous, et nous retournâmes à l'hôtel ; nous rencontrâmes en chemin

M. Delmotte qui vint, sur mon invitation, dîner avec nous.

A trois heures j'ordonnai à l'ordonnance de partir avec les deux chevaux, et je lui remis une marche-route par Ath et une lettre pour le colonel.

Je retournai à quatre heures chez le général, nous sortîmes à trois pour lire les feuilles à la société de l'Amitié, et delà nous allâmes faire visite à M. Duval.

Vers sept heures, nous retournâmes à l'hôtel, où le général expédia deux lettres, dont une est restée entre mes mains, je vous la remets; l'autre était à l'adresse du commandant de place de Mariembourg.

A huit heures, j'allai souper avec mon frère. Je pris ma place à la diligence de Charleroy; nous allâmes au café, et je rentrai vers dix ou onze heures avec mon frère, et M. Delmotte, à l'hôtel Royal. J'allai encore deux fois à la poste avec mon frère pour prendre les lettres du général; on m'en remit une de Paris, que je voulus porter chez le général, mais comme on y était couché je revins avec ma lettre à l'hôtel, d'où je ne sortis que pour partir le lendemain 21, à dix heures du matin.

D. Qu'avez-vous fait ce jour-là?

R. Je déjeûnai avec mon frère, qui me conduisit à la diligence, et j'étais à la porte d'Havré quand on m'arrêta; on me conduisit à l'Hôtel-de-Ville, on m'apprit que notre voyage excitait des inquiétudes. On nous retint, à ce qu'on me dit, pour me préserver des violences du peuple; et le soir, pendant qu'on m'écrouait, un officier de la Garde urbaine me dit

qu'on avait vu mon ordonnance à la tête des pillards dans le Borrinage. Je lui expliquai comment il nous manquait un hussard, celui que j'avais envoyé la veille par Ath, et comment il serait facile de vérifier que ce ne pouvait être celui-là qui se trouvait dans le Borrinage.

D. Étiez-vous, pendant le voyage, porteur de sommes d'argent ou de valeur ?

R. Non, je n'avais que mon argent à moi, et nous voyageons avec la plus grande économie, ce qu'il est facile de vérifier partout où nous avons passé.

(Cette vérification faite en notre présence, nous avons reconnu que M. Trumper avait en sa possession 110 florins en or.)

D. Qu'alliez-vous faire à Charleroy ?

R. J'allais remettre une lettre à M. Desgalet, et attendre le général, que je ne pouvais pas accompagner puisque je n'avais plus de cheval ; il devait, après avoir vu les volontaires de Soignies, Braine-le-Comte, Nivelles et Gosselies, me rejoindre à Charleroy le 22.

D. Est-il à votre connaissance que le général ait fait porter des papiers, soit en route soit ici ?

R. Non.

D. Savez-vous quelque chose sur les troubles qui ont agité quelques provinces depuis peu ?

R. Non, je n'en ai entendu parler qu'à Mons.

D. Connaissez-vous les relations du général avec le banquier Saportas ?

R. Non, c'est la première fois que j'entends prononcer ce nom.

D. N'avez-vous aucun papier?

R. Non, je n'en ai d'autres que ceux que je vous remets, savoir :

A. L'ordre signé Van Halen.

B. Un billet d'invitation, signé par le général, son épouse, Isler et les enfans.

C. Le brouillon de la lettre à M. Vandersmissen, commençant par ces mots : *Cher compagnon d'armes*, et finissant par ceux-ci : *M^{me} votre épouse*.

D. Une note commençant par ces mots : *Glissoux* et finissant par ceux-ci : *Tournay*.

E. Une lettre cachetée, à l'adresse de M. Desgalet, commandant de place à Charleroy, laquelle a été décachetée par M. Trumper en notre présence ; nous nous sommes assuré qu'elle était en effet signée Van Halen, ainsi que M. Trumper nous l'avait déclaré ; elle contient aussi l'itinéraire du général.

Nous avons clôturé le présent procès-verbal et l'interrogatoire susmentionné, après nous être de nouveau assuré que M. Trumper et le général n'avaient eu entre eux aucune communication depuis leur arrestation.

A Mons, en la maison d'arrêt, le 27 octobre 1830, à une heure de l'après-dîner, et M. Trumper a signé avec nous.

Signés, J. TRUMPER et DE FUISSEAUX, av.

N^o 11. *Interrogatoire de M. Isler.*

L'an 1830, le 27 octobre, vers trois heures de relevée, en la maison d'arrêt de la ville de Mons;

Par-devant nous, Nicolas-François-Joseph De Fuisseaux, avocat à la Cour supérieure de Bruxelles, délégué par le gouvernement, pour instruire l'affaire du général Van Halen et de ses aides-de-camp.

Est comparu M. Isler, détenu en ladite maison d'arrêt, auquel nous avons adressé les questions suivantes :

D. Quels sont vos nom, prénoms, profession, âge et domicile?

R. Je me nomme Joseph-Denis Isler, particulier, âgé de trente et un ans, domicilié à Anvers.

D. La clameur publique vous accuse d'avoir excité récemment des troubles dans diverses provinces, ou tout au moins de ne pas avoir été étranger à ceux qui viennent d'y éclater?

R. C'est une calomnie insigne! Je suis prêt à le prouver.

D. Dans quelle intention avez-vous quitté Bruxelles?

R. Dans la seule et unique intention d'accompagner le général Van Halen, dans un voyage qu'il s'était proposé de faire depuis quelque temps, voyage qui, selon moi, n'avait pour but que des vues d'humanité et de bienfaisance.

D. Quel jour et à quelle heure avez-vous quitté Bruxelles.

R. Le 14 de ce mois, à sept heures du soir.

D. Vers quel lieu vous êtes-vous dirigé?

R. Vers Halle, où j'ai couché.

D. Avec quelles personnes vous trouviez-vous?

R. Avec un maréchal-des-logis des hussards.

D. Comment faisiez-vous route?

R. A cheval, et mon compagnon aussi.

D. Puisque votre intention était d'accompagner le général, pourquoi vous dirigiez-vous sans lui vers Halle?

R. Parce que le général allant à Gand, pour des affaires à moi inconnues, et ne voulant pas faire une route trop longue à cheval (je n'en ai pas l'habitude), j'ai préféré me diriger directement sur Tournay, où le général devait se trouver deux ou trois jours plus tard.

D. Quel jour le général devait-il vous y rencontrer?

R. Je l'attendais le dix-huit ou le dix-neuf.

D. Pourquoi partiez-vous si long-temps d'avance?

R. Pour ménager le cheval du général, tandis que celui-ci faisait un détour par Gand.

D. Le général vous avait-il donné des instructions particulières?

R. Aucune, si ce n'est de saluer de sa part le colonel Hotton et le colonel Moyart, et de leur annoncer son arrivée.

D. N'avez-vous parlé à personne de Bruxelles à Halle?

R. A personne.

D. A quelle heure y êtes-vous arrivé et où y avez-vous logé?

R. Vers neuf heures et demie, à l'hôtel ou s'arrêta, je crois, la diligence de Busso, Doussaint et C^o.

D. N'avez-vous eu aucune relation avec personne à Halle ?

R. Avec personne.

D. Quand en êtes-vous parti ?

R. Le lendemain 15, entre six et sept heures.

D. De là où êtes-vous allé ?

R. A Ath.

D. A quelle personne avez-vous parlé en route ?

R. A personne. Nous nous sommes arrêtés à Enghien, dans une auberge derrière l'église.

D. A quelle heure êtes-vous parti d'Enghien ?

R. Vers midi.

D. N'avez-vous parlé à personne ?

R. A personne.

D. A quelle heures êtes-vous arrivé à Ath ?

R. A peu près entre deux et trois heures.

D. Où vous êtes-vous adressé à votre arrivée ?

R. J'ai été à la Maison-de-Ville avec le passe-port délivré par le général, pour obtenir des rations pour les chevaux et un logement pour le maréchal-des-logis.

D. Combien de temps êtes-vous resté à Ath, et qu'y avez-vous fait ?

R. J'y ai passé une partie du jour et la nuit, je n'y ai vu que le colonel Vandersmissen, qui m'a prié d'inviter vivement le général à passer par Ath pour lui faire une visite; c'est là toute notre conversation.

D. Quel jour et à quelle heure êtes-vous arrivé à Tournay ?

R. Le lendemain matin à huit heures je suis parti d'Ath, je suis arrivé vers midi à Tournay, 16 octobre.

D. Où y êtes-vous descendu et qu'y avez-vous fait?

R. J'ai été saluer M. Hotton de la part du général et lui annoncer son arrivée; j'ai passé le reste de mon temps à me promener avec un capitaine et un lieutenant de cavalerie, que j'avais vus dans Bruxelles à la tête de leurs compagnies; je me suis aussi promené à cheval avec eux.

D. Quand avez-vous revu le général?

R. Le second jour après mon arrivée au sortir du spectacle (17) au soir.

D. Où avez-vous passé la journée avec lui?

R. Le lendemain de son arrivée nous avons dîné à la citadelle, chez M. Hotton; j'ai été plusieurs fois à la caserne avec l'officier dont j'ai parlé.

D. Quel jour êtes-vous parti de Tournay?

R. Le 19, je suis parti en avant pour prévenir le colonel Vandersmissen de l'arrivée du général.

D. Vous êtes-vous arrêté à Leuze?

R. Oui, pour faire rafraîchir mon cheval; j'étais chargé de voir un officier des patriotes qui est venu à la défense de Bruxelles, et qui est directeur des postes, pour le prévenir de l'arrivée du général qui désirait lui témoigner sa gratitude de ce qu'il était venu au secours de Bruxelles, et de là je partis.

D. A quelle heure êtes-vous arrivé à Ath, et qu'y avez-vous fait?

R. Vers quatre heures, et en attendant l'arrivée du général, je me suis promené sur la place.

D. N'êtes-vous pas monté sur le perron de l'Hôtel-de-Ville, pour y annoncer l'arrivée du général ?

R. Non.

D. A quelle heure y avez-vous rencontré le général ?

R. Il est arrivé une heure et demie après moi, à cheval, avec son aide-de-camp, ses ordonnances, deux hussards.

D. Qu'y avez-vous fait ?

R. Un patriote, venu au secours de Bruxelles, est venu voir le général, pour le prier d'appuyer une demande qu'il avait, je crois, adressée au général ; ce volontaire en a amené quatre ou cinq autres, parmi lesquels se trouvait un blessé, qui est venu demander une place de sergent de ville, dont il avait besoin pour vivre, attendu qu'il n'existait que du tribut de la commiseration publique.

D. A quelle heure êtes-vous parti d'Ath ?

R. Vers sept heures, nous en sommes partis ensemble.

D. Êtes-vous arrivés ensemble à Mons ?

R. Non, car le général, craignant que les portes de Mons ne fussent fermées et qu'il ne fût obligé de loger dans les faubourgs, m'envoya en avant ; je rafraîchis à Lens, et j'arrivai à Mons vers neuf heures et demie.

D. N'avez-vous rencontré personne sur la route ?

R. Malgré l'obscurité, je distinguai des hommes armés de bâtons, j'ai mis le sabre à la main ; j'entendis quelques coups de fusil dans le lointain. Je ne parlai à personne.

D. Qu'avez-vous fait Mons, à votre arrivée ?

R. Je fus directement chez l'épouse du général pour la prévenir de l'arrivée de son mari ; je mis mon cheval à l'hôtel Royal, je retournai à la porte de Nimy, attendre le général ; à son arrivée je le conduisis chez son épouse et fus me coucher à l'hôtel Royal.

D. Le lendemain qu'avez-vous fait ?

R. Je fus déjeuner chez le général ; nous écrivîmes une lettre d'amitié à M. Jalheau, une autre au commandant de Charleroy, pour lui annoncer notre arrivée, et qui devait être remise à M. Trumper, et une troisième dans le même sens au commandant de Mariembourg ; nous fîmes une visite de politesse au général Duval ; la conversation fut toute patriotique ; je passai mon temps à la société où M. Cloquette m'inscrivit, je me couchai à sept heures ; le major Trumper, qui devait partir le lendemain, alla retirer de la poste les lettres du général : voilà tout mon voyage. Le lendemain je fus arrêté.

D. Quelles sont vos relations avec le banquier Saportas

R. Je le connais de vue.

D. Serait-il à votre connaissance qu'il aurait fourni des fonds au général ?

R. La lettre que je vous remets vous mettra au courant des relations du général avec Saportas*.

Et à l'instant, M. Isler nous remit une lettre, datée

* Depuis le commencement d'octobre dernier, le général avait accepté l'offre, qui lui fit M. Isler, de se charger de toutes ses affaires mercantiles ou financières. C'est par cette raison que la lettre de M. Saportas se trouvait dans le portefeuille d'Isler. (*N. de l'éditeur.*)

d'Anvers 8 octobre 1830, signée *Saportas* commençant par ces mots : Les malheureux événemens, etc., et finissant par ces mots : « Vous pourriez aussi peut-être faire ce paiement par l'entremise de M. Coghen, » chargé provisoirement de l'administration des finances de votre nouveau gouvernement. »

Et à côté, la minute de la réponse du général qui promet de s'acquitter sous peu de ce qu'il peut redevoir.

M. Isler nous remet aussi un passe-port signé Van Halen, daté du 6 octobre 1830.

C. Lettre signée Van Halen du 19 octobre 1830, commençant par ces mots : *Mon intention*, et finissant par ceux-ci : *J'aurai le plaisir de les voir.*

D. Deux itinéraires.

E. Diverses notes insignifiantes.

Et nous avons clôturé le présent interrogatoire, après nous être de nouveau assuré que M. Isler n'avait eu aucune communication avec M. Van Halen et M. Trumper.

Et M. Isler a signé avec nous, à Mons, les jour, mois et an que dessus, vers sept heures du soir.

Signé, DE FUISSEAUX, ISLER.

N° 12. *Inventaire des papiers et autres objets appartenant aux prévenus.*

L'an 1830, le 24 octobre 1830.

Pardevant nous, Nicolas-François-Joseph De Fuisseaux, délégué par le gouvernement provisoire ;

A l'intervention de MM. Philippe Lauwers, directeur des messageries, et Armand Plétain notaire domiciliés à Mons, délégués pour les présentes par la Garde urbaine de la dite ville ;

En présence de M. le général Van Halen. Il a été apporté un paquet enveloppé d'un linge blanc, sur lequel était apposé un cachet que M. Van Halen a reconnu pour être le sien.

Après que le général eut reconnu avec nous que ce cachet était intact et que le paquet lui appartenait ;

Nous avons procédé à l'ouverture.

Il en contenait sept autres sur lesquels étaient des subscriptions ainsi conçues :

1° Hanuet-y papeles varios de la primora importancia valle-mars darne en Bruselas.

2° Pensamientos — Beramen. — *Cosa peregrina*, de Quiroga. — Portrait de Ramona, — Hermolas — à remettre en arrivant.

3° Le Belge.

4° Retrato en miniatura de Torrigos — libro de despachos — Lapis y feo.

5° Diarios de Paises Bajos.

6° Precioso en oro y plata — à remettre à Bruxelles.

7° Jésuitisme. — Lettres d'Hannonet, — Stheplis, — Saportas — à remettre à Bruxelles.

Et après avoir paraphé chacun de ces paquets, nous avons prié le général de décacheter le premier.

Il en contenait trois autres intitulés comme suit :

A. Mars, premier rapport de Paris, 2 février 1830.

B. Camano (à la Corogne) 1829 et 30.

C. Hanuet-tout.

Nous avons procédé à l'examen du premier A.

Il contenait :

1° Une lettre datée de Paris, 8 février, signé Bacago.

2° De la Havane, datée du 20, 29, signée Arsarote.

3° Londres, 24 1827, signée Juan Santego.

4° Bayonne, 12 mai 1829, signée Ignacis Garcia.

4° Un brouillon daté de Paris, signé Van Halen, septembre 1829; tous ces papiers écrits en langue espagnole.

5° Un billet insignifiant, demandant un prêt de quatre-vingts francs au général.

6° Copie de la gazette de France sur le canal de Nicaragua.

7° Un billet d'invitation.

8° Une lettre de Liège, 6 novembre 1829, signée Vanhulst, avocat, demandant des renseignements sur Machado.

9° Un billet, 4 août 1829, portant en tête Secreta, écrit en espagnol, signé O.

10° Une facture et une lettre datées timbre de la poste de Paris, 24 février 1830, signées Valle.

11° Une lettre du général au même, datée d'Anvers, 8 février 1830.

12° Une de Paris, 7 mars, du même Valle.

13° Une demande signée Mars, datée du 6 janvier 1830.

14° Une lettre relative à la pièce précédente, contenant une note sur les Mémoires du général.

15° Une lettre écrite en flamand, datée de Cadix, 12 mai 1749, signée, Jean Van Halen.

16° Une lettre signée Mars et datée de Paris, 5 février 1830.

17° Une de Paris, 2 juillet 1830, signée François, écrite en français.

Nous avons ouvert l'enveloppe B.

18° Une notice imprimée sur les puits artésiens.

19° Une lettre de Madrid, 13 mai 1830, de M. Van Halen père et de son épouse.

20° Du même au même, 31 mai 1830.

21° Une lettre de Bruxelles, 12 mai 1830, signée E. De Penafiel, contenant deux anciens timbres.

22° Deux lettres du même, des 14 avril et 5 mars, Bruxelles.

23° Une du même, datée du 8 mars 1830, écrites toutes en espagnol.

24° Sept lettres signées par M. Van Halen père, écrites en espagnol.

25° Une lettre d'invitation, Maastricht, 8 juillet 1830, signée *veuve Van Halen*.

26° Une de Paris, 27 janvier 1810, signée Choviteau, relative aux affaires particulières, écrite en français.

27° Trois brouillons du général, datés du 14 mai, à M. Segura, écrits en espagnol.

28° Une lettre d'Aix-la-Chapelle, de M. Van Halen.

29° Une de Madrid, 8 mars 1830, signée par M. Van Halen, père.

30° Trois lettres datées de 1829, signées Camano, écrites en espagnol.

31° Une de Paris, 26 mai 1830, signée Herreros (espagnol).

32° Une lettre de Valle, 3 avril 1830 (espagnol).

33° Une de Paris, 16 janvier 1830, signée Choviteau.

34° Une consultation par lettres de l'avocat Van Hulst, du 11 février 1830.

35° Cinq lettres datées des 5 août, 22 septembre 1829, 10 mars et 16 avril 1830.

Je dis seulement quatre lettres contenant un compte courant et signées Saportas, d'Anvers.

36° Un billan du même.

37° Une lettre de Liège, 14 avril 1830, signée Hanuet, relative à des chevaux.

Nous avons ouvert le paquet C.

38° Dix lettres d'Hanuet, datées de Liège, la dernière le 19 juillet 1830.

39° Cinq lettres du même pour affaires d'intérêts.

40° Cinq lettres du même pour le même objet.

41° Un brevet pour M. Hanuet et quelques pièces y relatives.

42° Lettres datées de Liège, toutes signées Terwagne, et relatives à des affaires mercantiles.

43° Deux lettres de Cadix, 18 septembre et 20 décembre 1829, signées de Pierao, Espagnol.

44° Un règlement de l'exposition de Bruxelles, imprimé.

Nous avons alors ouvert le paquet n° 2, il contenait.

45° Un livret avec des notes.

46° Des papiers relatifs à la maçonnerie.

47° Deux portraits et un dessin.

48° Papiers concernant une affaire personnelle au général.

Nous avons alors procédé à l'ouverture du paquet n° 3.

49° Il contenait huit numéros du Belge.

Le paquet n° 4 a été ouvert.

Il contenait un livre espagnol, un portrait, un porte-montre.

50° Une lettre de Bruxelles du 26 avril 1830, signée Van Halen, un échantillon de fil d'acier, un étui, et un modèle en bois.

Le paquet n° 5 a été ouvert.

51° Il contenait quinze numéros du Courrier des Pays-Bas, grande partie double.

Le paquet n° 6 a été ouvert.

52° Il contenait un crayon en argent, un étui, une boîte et un portefeuille vide.

Le paquet n° 7 a été ouvert.

Il en contenait trois autres intitulés: A en main en voyage, lettre jésuitique de Segundo à Saportas, B. sans titre, C. Hannonet, à Couvin, S^t Roch, mars 1830, et Jobart.

53° Sept lettres relatives à une affaire mercantile.

54° Quatre lettres de Stheplis, écrites en espagnol et datées de 1828.

55° Un contrat mercantile, et différentes pièces y relatives.

56° Différentes pièces relatives à l'affaire ci-desus.
Le paquet B contient.

57° Vingt-une lettres toutes relatives à des affaires
mercantiles et opérations sur Paris.

Le paquet C contient :

58° Dix-huit pièces et lettres relatives à l'entreprise
des fourneaux d'Hannonet-Gendarme, à Couvin.

Après avoir examiné les sept paquets sus-détaillés, nous les avons remis dans l'enveloppe de linge dans laquelle ils se trouvaient, nous les avons cachetés du cachet du général et du nôtre, nous avons clôturé le présent procès-verbal, à deux heures de relevée et nous avons signé conjointement avec M. le général Van Halen, qui a reconnu avec nous l'exactitude de l'inventaire y repris.

Signé, JUAN VAN HALEN, A. PLETAIN, notaire,
N. J. DE FUISSEAUX, avocat.

L'an 1830, le 24 octobre, par-devant nous, Nicolas-François-Joseph De Fuisseaux, préqualifié et délégué à cette fin, à l'intervention de MM. Armand Pletain, notaire, et André Masquelier, avocat, domiciliés à Mons, délégués aux fins des présentes par la Garde urbaine de ladite ville, en présence de M. le général Van Halen, il a été procédé à l'ouverture d'une malle dans laquelle il a été déclaré que des effets appartenant au général avaient été enfermés, bien qu'elle appartint à M. Trumper.

En présence de M. Trumper, mandé aux fins de

procéder à l'ouverture de ladite malle dont ledit M. Trumper avait la clef, le général Van Halen en a retiré les pièces qu'il a déclaré lui appartenir et qui sont les suivantes :

59° Des imprimés contenant l'arrêté du gouvernement provisoire qui accorde le traitement au général, et la réponse de celui-ci?

60° Deux brochures intitulées, Mémoires anonymes sur l'état actuel de la Belgique, adressées au général Van Halen.

61° Un registre intitulé, Livre de correspondance du lieutenant-général Van Halen, contenant 8 lettres.

62° Brouillon d'une réfutation à un article de la Quotidienne concernant un voyage de M. Van Halen, écrit par M. Trumper.

63° Une liasse intitulée : *Pièces historiques relatives aux quatre journées*. Cette liasse contient 52 notes et des brouillons.

64° Une liasse contenant, 1° une lettre en espagnol, datée de Paris, 8 octobre, signée Ramon.

65° Une lettre de M. Rochau du 30 septembre, datée de Paris, une du 2 octobre; et une lettre du 11 octobre 1830. La dernière a trait à la politique plus spécialement.

66° Deux lettres de M. Lagrange, une du 30 septembre et l'autre du 6 octobre 1830, datées de Paris.

67° Une lettre espagnole signée Bartolo (Acuna) en date de Paris du 3 octobre 1813, de la main du général, est écrit : Répondu avec des imprimés de Bruges.

68° Trois lettres signées Hanuet, datées de Liège

du 5 octobre, et une du 6 octobre 1830, traitant d'affaires et de recommandations.

69° Une lettre de Paris du 1^{er} octobre 1830, signée Renouard, recommandant au général un frère parti de Paris.

70° Une lettre anonyme, en réponse à la proclamation du général Van Halen aux Belges.

71° Une lettre du 6 octobre 1830, écrite en anglais et partie en français.

72. Une lettre en espagnol, datée de Lille, 12 octobre 1830, signée Jeronimo de Bagnanol.

73° Lettres de M^{lle} Aglaé Hannonet, du 15 octobre et du vendredi suivant, contenant des félicitations, au général.

74° Une de M^{lle} Stappers, datée de Trompcourt 1^{er} octobre, sur le même sujet.

75° Lettre de Descardre, datée de Chêne, 7 octobre 1830, sur le même sujet.

76° Lettre en anglais, datée de Bruxelles, 6 octobre, pour demander un passe-port.

77° Une de Paris, 2 octobre, signé, Jobart, même sujet.

78° Une de M. Vandersmissen, datée d'Ath, 5 octobre 1830, même sujet.

79° Une de M. Ottevaere, d'Éverghem, du 30 septembre 1830, affaire particulière à M. le général.

80° Lettres anonymes pour demander des secours au général.

81° Lettre de Bayeux, signée Carpentier, datée du 2 octobre 1830.

82° Lettre de Gand, 2 octobre, signée Marcelyo, elle est écrite en espagnol.

83° Engagement d'un domestique, daté du 10 octobre 1850, et déclaration y relative.

84° Une lettre signée Urcullu, et datée de Bruxelles 5 octobre, contenant des félicitations.

85° Une liasse intitulée : Comptes à régler, 14 pièces relatives à ces comptes, et huit lettres relatives à des affaires domestiques.

86° Une liasse contenant 19 pièces parmi lesquelles se trouvent des notes peu importantes, des brouillons de lettres particulières écrites en français, et le manuscrit original du Mémoire anonyme sur l'état actuel de la Belgique, adressé au général Van Halen.

87° Une lettre de Bruges, signée Van Lede, du 4 septembre, demandant le jour du départ de M. Van Halen pour l'Espagne, et offrant ses services.

88° Quatre lettres datées d'Anvers, lundi, dimanche, mardi et lundi, relatives aux événemens d'Anvers, ces lettres sont anonymes, M. Van Halen déclare qu'elles sont de M. Saportas, négociant à Anvers, il ajoute que M. Isler doit avoir dans son portefeuille une lettre signée Saportas, de date postérieure aux quatre journées et recommande d'examiner cette lettre.

89° Une liasse contenant 58 lettres relatives à des affaires personnelles du général.

90° Deux billets à vue l'un de 26, l'autre de 48 francs, adressés au général.

91° Une lettre en espagnol, datée de Paris, 4 avril 1830, signée Blanes.

92° Lettre datée d'Anvers, 3 octobre 1830, signée Jones Witteford, écrite en anglais.

93° Lettre datée de Witter, relative à des opérations mercantiles.

94° Nous avons clôturé le présent procès-verbal à 9 heures de relevée, et M. Van Halen a signé avec nous l'inventaire ci-dessus, après avoir apposé nos cachets sur le portefeuille contenant les papiers.

Signé, J. VAN HALEN, A. PLETAIN, notaire, A. MASQUELIER, avocat, et N. DE FUISSEAUX, avocat.

L'an 1830, le 26 octobre, vers onze heures du matin ;
Reprenant le procès-verbal sus-énoncé, après avoir reconnu que les cachets par nous apposés sur les paquets de M. le général Van Halen étaient intacts,

Nous avons, en présence de MM. Pletain et Masquelier, officiers de la Garde urbaine, procédé comme suit à la vérification des papiers trouvés en la possession du général.

Reprenant toutes les pièces énumérées en masse dans le n° 88 pour les inventorier séparément, nous avons vu :

Une lettre datée du 16 août 1830, signée Mina.

Une de Liège, du 19 septembre 1830, signée Hannot, relative à des affaires mercantiles.

Une signée Houdon, sans date, une autre du même, 15 août 1830, toutes deux insignifiantes.

Une lettre de Bayeux, 3 septembre 1830, signée Carpentier, insignifiante.

Une lettre signée Lagrange, sans date et sans intérêt.

Une de Liège, datée du 28 juillet 1830, signée Kauffman, relative à des affaires pécuniaires.

Lettre du même, datée de Liège, 12 août 1830, pour le même sujet.

Lettre du même, du 16 août 1830, même objet.

Lettre de M^{me} Van Halen, du 10 août, signée Laure V. H., déclarée par le général être M^{me} Van Hulst.

Lettre du 9 août 1830, datée de Liège, de M. Kauffman.

Lettre du même, datée de Liège, 20 juillet 1830.

Lettre datée de St-Roch, du 14 juillet 1830, signée pour M. Hannonet-Gendarme, Willam, régisseur, insignifiante.

Lettre espagnole, datée de Louvain, 24 mars, signée Simona Espos.

Lettre de Couvin, 16 juillet 1830, signée Dan, pour M. Hannonet-Gendarme, concernant des affaires pécuniaires.

Lettre de Paris, 27 août 1830, signée L. Ducas, insignifiante.

Lettre de Louvain, 13 septembre 1830, insignifiante.

Lettre de Bruges, 24 août 1830, signée Van Lede, relative à des affaires de famille et à des relations d'amitié.

Lettre de Bordeaux, 9 septembre 1830, signée Dirck, relative aux affaires de Paris.

Lettre de Namur, signée Carpentier, 5 juillet 1830, relations d'amitié.

Lettre de Paris, signée Lagrange, 17 août 1830, relative aux événemens de Paris.

Lettre de Couvin, 29 août 1830, signée Hannonet-Gendarme, sur des affaires mercantiles.

Lettre d'Anvers, 17 septembre 1830, signée Chono Dubuisson, relative aux affaires de *Saportas*, touchant un envoi de 1000 francs, avec deux pièces notariées, une procuration et un testament.

Lettre du 31 août 1830, signée L. Denullo, en remerciement de la connaissance que lui Denullo a fait faire à un sieur d'A...

Lettre de Paris, 11 septembre 1830, signée Lagrange, ne renfermant rien d'intéressant.

Lettre du même, 13 septembre 1830, dans laquelle il annonce avoir remis une lettre (de M. Lesbroussart) que M. le général lui avait envoyée pour M. De Potter.

Lettre de Cellier Bluental, du 11 juillet 1830, affaires mercantiles.

Lettre de Paris, du 19 août 1830, signée Choviteau, écrite en espagnol.

Lettre d'Anvers, 13 septembre, signée Garro, que le général déclare être le secrétaire de la légation mexicaine, elle est écrite en espagnol, et est insignifiante.

Lettre du même, 15 septembre, en espagnol.

Lettre du même, 10 octobre 1830, en note il est écrit de la main de M. Van Halen, *Garro*.

Lettre de Quiroga du 8 octobre 1830, écrite en espagnol.

Lettre sans date, timbrée de Liège 17 septembre, signée E. R., que le général déclare être M. Rouillé; cette lettre a trait à des affaires domestiques.

Lettre de M. Lagrange, du 24 juin 1830, insignifiante.

Lettre de Paris, du 1^{er} septembre 1830, signée Simona Espos, écrite en espagnol.

Lettre du 14 août 1830, signée Stheplis, en espagnol (affaires domestiques).

Lettre de Liège du 22 avril 1830, signée Olavaria, écrite en espagnol.

Lettre de St-Roch, du 14 juin 1830, signée Alexandre, insignifiante.

Brouillon d'une lettre de M^{me} Van Halen à une de ses amies.

Poursuivant l'inventaire du porfefeuille, nous avons trouvé :

95° Deux cartes topographiques du pays.

96° Une lettre de New-Yorck, du 7 octobre 1829, signée Pizarro.

Une lettre du même, du 2 juillet 1829.

97° Lettre du 14 juin 1830, signée Bastelo, demande de protection.

98° Lettre de Madrid, 6 septembre 1830, du père de M. Van Halen.

99° Lettre du 18 octobre 1830, de M. Hotton, commandant de Tournay, insignifiante.

100° Lettre du 19 octobre, timbrée de Paris, signée Jalère, médecin, demandant protection.

101° Brouillon d'un rapport de l'expédition de Vilvorde.

102° Lettre de Gand, 6 octobre 1830, signée Prince Kofloski, relative aux affaires politiques, mais n'ayant aucun trait aux faits qui sont imputés à M. le général.

103° Lettre de Paris, 12 octobre 1830, en espagnol, signée Choviteau.

104° Extrait du Courrier du 5 octobre 1830.

105° Itinéraire du voyage du général; les lieux que le général a parcourus sont marqués d'une croix, ainsi conçue :

† Gand.
† Bruges.
† Ostende.
† Courtray.
† Tournay.
† Liège.
† Ath.
† Lens.
† Mons.
Soignies.
Braine-le-Comte.
Nivelles.
Gosselies.
Charleroy.
Philippeville.
Mariembourg.
Dinant.

Namur.

Huy.

Liège.

Autre itinéraire.

Le 21 octobre à Charleroy.

22 » à Philippeville.

25 » à Namur et Dinant.

24 25 26 » à Liège.

27 » à Louvain.

Et une note indicative d'adresses.

106° Trois minutes de lettres, une à M. Lesbroussart, du 26 octobre 1830, annonçant l'arrivée de M. Trumper à Bruxelles.

L'autre à M. Bernardet pour le même motif, et les deux originaux de ces lettres datées de Mons, 20 octobre 1830, signée J. Van Halen.

107°. Minute de lettre à M. d'Hoogvorst, annonçant le retour du général Van Halen le 28 courant, exprimant le désir de voir M. d'Hoogvorst faire un voyage dans les provinces avec M. Van Halen, lui assurant qu'il serait en famille partout.

Un autre brouillon pour MM. Rogier et Deveau, annonçant le retour du général le 28 ou 29.

Un pour M. Deveau, il l'informe qu'il poursuit son voyage bourgeois, qu'il a rencontré plusieurs volontaires.

Une note en forme d'agenda.

Une copie d'un article du Courrier du 15 octobre, annonçant le départ du général.

Un exemplaire imprimé de la proclamation du prince aux Belges, en date du 16 octobre 1830.

108° Compte-courant du sieur Saportas avec M. Van Halen, présentant un total de 16,625 francs 19 centimes, et un solde en faveur du sieur Saportas de 7,164, francs 89 centimes.

Il date du 15 mars 1828, et est clôturé le 6 octobre 1830.

La dernière somme reçue par le général d'après ce compte est de 1200 francs, en date du 7 septembre 1829.

109° Une note intitulée : Base pour la liberté des élections au congrès constituant, contenant dix articles, suivis d'une note de neuf lignes.

110° Lettre de Bruges, 6 septembre 1830, signée Van Lede, contenant un mandat de 500 francs, elle est relative à cet envoi.

110° Un petit agenda, contenant des adresses, des vers, des notes crayonnées, deux bons pour les rations et un reçu de diamans pour 20,000 francs; dans un second portefeuille de basane rouge se trouvent :

112° Le brevet de lieutenant-général en disponibilité en date du 5 octobre 1830, je dis cinq octobre 1830, et la lettre d'Anvers du 11 octobre 1830.

113° Sept pièces faisant partie de la correspondance du général avec le Gouvernement provisoire.

114° Deux pièces du 24 septembre 1830, l'une contenant une invitation, l'autre la nomination de M. Van Halen au grade de commandant en chef des troupes actives.

115° Sept pièces relatives à la correspondance particulière du général avec le Gouvernement provisoire.

116° Cinq pièces relatives aux cadres de l'armée.

117° Un exemplaire imprimé du Mémoire anonyme au général Van Halen, 12 numéros du Courrier, un de la révolution de 1830, un n° du National français.

118° Un billet à M. Van Halen, signé Adolphe de Urgullo, il est écrit en espagnol; le général déclare que ce billet contient l'information à M. Van Halen de la perte d'un portefeuille.

119° Deux reçus, un de 10 florins du 7 octobre 1830, signé Petrot, un d'un florin du 9 octobre 1830, signé Canunart.

120° Une bourse contenant en totalité 29 florins 8 cents.

121° Un billet que M. Van Halen déclare avoir écrit à son épouse de l'Hôtel-de-Ville, à Mons, il est ainsi conçu: *Da las llaves al dador para que abran mi maleta, ya sabes que son nesasarias y que no tengo mas papeles que yo me acuerde. Estate tranquila;* il a, dit-il, donné ce billet à un des officiers de la Garde urbaine, à la Maison-de-Ville.

122° Un paquet de cartes de visites.

123° Une paire de ciseaux, des éperons, une cravate, des bretelles, deux cols de chemise.

Le général a déclaré que tous les objets qui précèdent sont les seuls qu'il ait en sa possession; nous avons alors remis tous ces objets dans les paquets dont nous les avons tirés, nous avons déclaré le présent procès-verbal clôturé et nous l'avons signé ce 26 oc-

bre 1830, à deux heures de relevée, et avant la signature nous avons trouvé à l'ouverture de la malle de M. Van Halen :

124° 1° Un billet portant ce qui suit, : J'aimerais vous voir le 20 à Mons, j'ai à m'entretenir avec vous sur une affaire qui vous regarde et qui est importante à la liberté. Venez je vous attends le 20 à Mons.

Chelenqui, ancien officier, rue Jacques, N° 1, chez M. Cook, Bruges. Voir aussi M. Goethaels, commandant d'armes, etc.

125° Une lettre de Bruxelles, 3 juillet 1830, signée Hordas, avec traduction et un billet relatif à des ouvriers mexicains.

126° Une lettre sans date, signée Delescaille ; insignifiante.

127° Une lettre en espagnol, du onze octobre 1830, signée de V^a S^a.

Et à l'instant M. Trumper ayant été invité à ouvrir sa malle, il est entré dans l'appartement, et nous nous sommes assurés qu'il n'existait dans cette malle aucune pièce où papiers, et nous avons tous signé le présent procès-verbal les jour, mois et an que dessus.

Signés, VAN HALEN, J. TRUMPER, A. PLETAIN,
notaire, MASQUELIER, avocat,
N. DE FUISSEÁUX, avocat.

N^o 13. *Deuxième interrogatoire du général Van Halen.*

L'an 1830, le 28 octobre, vers dix heures du matin ;
Par-devant nous, Nicolas François Joseph De Fuisseaux, avocat, délégué par le gouvernement provisoire pour instruire l'affaire du général Van Halen, en présence de M. Emmanuel Hoyois Derely, officier de poste de la Garde urbaine, que nous avons requis à l'effet de procéder avec nous à l'examen des effets du général ;

Est comparu M. le général Van Halen, à qui nous avons demandé s'il n'avait pas en sa possession un ou plusieurs mouchoirs marqués d'un chiffre *W. P. O.* brodés au plumetis et portant des dates, entre autres, 4 octobre 1830.

Lequel nous a répondu qu'il n'a pas, et qu'il n'a jamais eu, depuis bien des années, de mouchoirs avec aucune sorte de marque, et particulièrement avec aucune de ces trois lettres, en chiffre ou autrement, et avec date jamais.

Et à l'instant, en présence de M. Van Halen et de M. Hoyois, il a été procédé à la visite la plus minutieuse des linges et effets trouvés en la possession du général, et nous nous sommes assurés qu'il n'existait aucun mouchoir comme ceux sus-désignés, qu'il n'en existait même aucun marqué.

Nous avons aussi demandé à M. Van Halen , s'il n'avait pas en sa possession ici :

1° Une croix à cinq brillans, suspendue à un rang de perles fines;

2° Une paire de pendants d'oreilles formant deux dormeurs avec pendeloques.

Il nous a répondu qu'il n'a rien de tout cela en sa possession actuelle, que tous ces objets appartiennent à M. Urcullu et à M^{lle} sa sœur, actuellement à Ypres, qu'ils ont été déposés selon leur volonté, et sont, là où ils se trouvent, en dépôt à leur disposition ; qu'il doit se trouver dans son portefeuille un billet signé du père de M. Urcullu, domicilié à Bruxelles, dont il est *déchargé*, par lui, de la responsabilité d'un tel dépôt.

Nous lui avons demandé où ils sont déposés.

Il nous a répondu qu'il ne pouvait le dire sans une permission, par écrit, signée de M. Urcullu et de sa sœur.

Et nous nous sommes de nouveau assurés qu'aucun de ces objets ne se trouve dans les malles de M. Van Halen.

Nous avons aussi présenté à M. Van Halen deux lettres, l'une datée de Paris, 19 octobre 1830, commençant par ces mots, *J'ai reçu*, et finissant par ceux-ci, *avant le 21, signée, Rochau*.

L'autre, de même date, à Paris, commencent par ces mots : *Los impressos*, et finissant par ceux, *estas quitas*, lesquelles ont été adressés à Mons, et que le général a reconnues lui appartenir (la seconde) du colonel *Bartholo Acuna*.

Et nous avons clôturé le présent procès-verbal en présence de M. Van Halen et de M. Hoyois, qui l'ont signé, à Mons, le 28 octobre vers midi.

Signé, HOYOIS DÈRELY, DE FUISSEAUX,
et JUAN VAN HALEN.

N^o 14. *Troisième interrogatoire du général
Van Halen.*

L'an 1830, le 5 novembre;

Par-devant nous, Nicolas De Fuisseaux, avocat, domicilié à Mons, spécialement délégué aux fins des présentes;

Est comparu M. le général Van Halen, auquel nous avons adressé les questions suivantes :

D. La réticence que vous avez gardée sur le lieu où sont déposés les bijoux dont il a été parlé dans votre précédent interrogatoire, peut être interprétée d'une manière qui vous serait défavorable; dans cette occurrence, je crois devoir revenir sur les questions que je vous ai faites à ce sujet, et vous demander encore en quel lieu ils sont déposés en ce moment.

Je vous fais observer qu'il ne s'agit que de les examiner.

R. Désirant qu'il ne reste rien d'obscur dans tout ce qui me peut concerner, je crois pouvoir prendre sur moi de déclarer que le dix au plus tard et le huit courant au plus tôt, on pourra se présenter chez Mon-

sieur Mathieu-Moermans, auquel jour de cette date (huit courant) j'aurai déjà confié le soin de les examiner, pourvu que plus tard il les remette à la personne qui les lui aura confiés.

Je vous prie à cette fin, monsieur, de vous charger d'une lettre pour mon épouse; je la prie de se charger du soin d'exécuter la volonté que je viens de vous exprimer.

Et après lecture M. Van Halen a signé avec nous.

Signé, DE FUISSEAUX et JUAN VAN HALEN.

N^o 15. *Quatrième interrogatoire du général Van Halen.*

L'an 1850, le 6 novembre;

Par-devant nous, Nicolas François Joseph De Fuisseaux, avocat à la Cour supérieure de Bruxelles, délégué aux fins des présentes;

Est de nouveau comparu M. Juan Van Halen, général au service de la nation Belge; auquel nous avons adressé les questions suivantes:

D. Reconnaissez-vous, pour vous être adressée, la lettre que je vous remets à l'instant, datée de Lille, 18 octobre, et signée à ce que je crois *Kofloski*?

R. C'est la seconde ou troisième lettre que j'ai reçue depuis bien des années de cet individu, car je crois que la lettre vient de lui, et qu'elle m'est adressée.

D. Quelles sont vos relations avec ce M. *Kofloski*.

R. Ce sont d'anciennes relations de société.

D. Connaissez-vous ses relations avec M. Deculhat, et quelles sont les vôtres avec ce dernier ?

R. Je les ignore, je ne connais aucune autre relation de M. Deculhat avec moi, que celle que nous avons eue depuis le combat du 26, j'ignore même ce qu'il était auparavant.

D. Ne lui avez-vous jamais écrit ?

R. Il m'écrivit par l'entremise d'un officier arrivé de Gand, le 14 octobre, à ce que je crois; la lettre était un récit des événemens de Gand; il me demandait en même temps de faire une démarche auprès du Gouvernement pour qu'il fût employé à Gand, où, disait-il, beaucoup de monde l'estimait. Je me rappelle encore que dans cette lettre il me témoignait le désir de me voir, pour me parler de tout cela. Je me rappelle aussi lui avoir écrit par moi-même ou par M. Trumper, pendant mon voyage, qu'il m'écrive tout ce qu'il voudrait, et je lui ai peut-être indiqué mon itinéraire pour l'adresse de ses lettres.

D. Ne lui disiez-vous pas dans cette lettre, cette phrase (ou à peu près) : Il importe que je connaisse ce que vous faites ou ce que vous devenez ?

R. Je ne me rappelle pas le contenu de la lettre, on peut le demander de ma part à M. Deculhat.

D. Ne vous a-t-il jamais rien communiqué relativement aux troubles de Gand ?

R. Jamais; je ne reçus d'autre lettre de lui, que celle que j'ai indiquée.

D. Ne l'avez-vous appuyé dans aucune demande auprès du Gouvernement?

R. Non, mais il a été présenté sur la liste des récompenses.

D. Savez-vous pourquoi et de quelle manière monsieur Kofloski a quitté Gand?

R. Non absolument, j'ajoute que dans les premiers jours d'octobre, il vint pour la première fois me voir, et dès qu'il entama la conversation sur les affaires politiques qu'il disait être de grande importance, je le fis immédiatement conduire par le concierge de l'hôtel du prince Frédéric (où se trouvait le quartier-général) aux États-Généraux, et j'enjoignis à ce concierge de dire toujours que j'étais occupé, s'il revenait encore. M. le baron d'Hoogvorst a été présent pendant notre conversation et il approuva ma manière d'agir envers lui; le surlendemain, je fis annoncer par le Courrier des Pays-Bas, la visite de M. Kofloski, afin que cette démarche, ainsi que celle de l'anonyme qui me fut adressé, fût rendue publique : ce sont les deux seules relations politiques que j'ai eues relativement aux affaires de la Belgique; et je me félicite d'avoir suivi ma pensée de leur donner toute la publicité possible.

D. Connaissez-vous la conduite politique et les ressources de M. Kofloski?

R. Je sais que M. Kofloski était ministre plénipotentiaire de Russie à la cour de Wurtemberg, lorsque le système constitutionnel fut établi dans cet état, je sais que le jour où le roi prêta son serment, il n'invita à son dîner d'autre diplomate que M. Kofloski, et on m'a

assuré que cette circonstance lui avait attiré l'animadversion de Metternich, qui employa toute son influence pour l'entraîner dans la disgrâce où il est tombé depuis lors. Je le connais, au reste, pour un très-brave homme, et, quoique j'ignore ses moyens d'existence, je le crois dans l'aisance.

D. Quel est le projet dont il est parlé dans une lettre datée d'Everghem, 15 octobre 1830, signée Ottevaere?

R. Cette lettre a trait aux bons des cortès; je n'ai jamais eu de relations avec M. Ottevaere qu'au sujet des affaires financières d'Espagne.

D. Reconnaissez-vous pour vous être adressée, la lettre ci-présentée, datée de Perpignan, 10 octobre 1830, et signée Bosch, avocat; quelles sont vos relations avec les personnes qu'elle mentionne?

R. Oui; mais je ne connais pas M. Bosch, M. del Rio, avocat en Espagne, dont il est question dans sa lettre, est un de mes plus anciens amis, mon compagnon de malheurs à l'inquisition et le même dont je parle dans mes Mémoires.

D. Quelles sont vos relations avec M. Hannonet, qui vous écrit la lettre que je vous présente, datée de Couvin, 15 octobre 1830?

R. Elles sont familières et ne concernent que le commerce; plus de trente lettres qui se trouvent saisies le prouvent suffisamment.

D. Avez-vous avec M. Guichard, signataire d'une lettre vous adressée le 13 octobre dernier, d'autres relations que celles qu'elle exprime?

R. C'est la première lettre que j'aie jamais reçue de

lui ; je n'ai d'autres relations avec lui que celles que vous voyez dans cette lettre insignifiante.

D. N'avez-vous avec M. Jaures aucune autre relation que celles exprimées dans sa lettre du 15 octobre 1830 ?

R. Je vous ferai la même réponse qu'à la précédente question.

D. Quelle est la personne qui vous écrit d'Ypres, 17 octobre, une lettre signée Adèle ?

R. C'est M^{lle} Adelaïde *Urcullu* ; c'est au frère de cette personne qu'appartiennent les bijoux dont vous m'avez précédemment parlé.

D. Quel est le contenu de cette lettre ?

R. Un narré de son voyage de Bruxelles à Ypres.

D. Est-ce la même personne qui vous écrit de Courtray, 22 octobre, et quel est le contenu de sa lettre ?

R. C'est la même personne, sa lettre m'informe de son voyage d'Ypres à Courtray.

D. Est-elle encore dans cette dernière résidence ?

R. Je l'ignore, sa lettre n'en dit rien, seulement un post-scriptum me dit que si je désire lui écrire, j'adresse ma lettre chez M. Déhase, rue du Marais n° 42, à Bruxelles, cette dame doit m'indiquer sa direction.

D. Que veut désigner cette demoiselle par ces mots de sa lettre, *Leon premier et son palais* ?

R. Elle a voulu, je crois, désigner son père qui la tyrannisait.

D. Qu'entend-elle par cette phrase, *la pièce qui a été signée dans le palais* ?

R. Je crois qu'elle veut parler d'une permission

signée par son père et qui lui fut donnée, par mon entremise, le 6 ou 7 octobre, au soir, lorsque le quartier-général était au rez-de-chaussée du palais.

D. Quelle était la permission ?

R. C'était la faculté de demeurer, à Ypres, chez une dame de sa connaissance, et l'engagement de lui fournir une pension alimentaire.

D. Quel est cet Adolphe Urcullu, signataire d'une lettre datée de Paris, 8 octobre 1830 ?

R. C'est le frère de cette demoiselle.

D. Que contient cette lettre ?

R. Il demande de nouveaux fonds sur les bijoux dont il a été question, et cette demande est si urgente que le retard qu'entraîne ma position l'a peut-être conduit à S^{te}-Pélagie; c'est pourquoi je dois protester contre ce retard, ainsi que contre la violation du secret de toutes les lettres qui m'ont été adressées à Bruxelles et qui m'ont été présentées décachetées. Je crois devoir manifester ici le désir que, dans la suite, on fasse à Bruxelles comme on a fait à Mons, où les lettres m'ont été remises cachetées et ont seulement été examinées en ma présence et ouvertes par moi.

D. Quelle est la personne qui vous écrit de Paris, 20 août 1830, et quelles sont vos relations avec elle ?

R. C'est une parente de ma mère et une amie intime de ma femme, je n'ai que des relations de famille avec elle.

Nous avons, après lecture, clôturé le présent interro-

gatoire, et M. le général Van Halen a signé avec nous
 le jour, mois et an que dessus.

Signé, DE FUISSEAUX et JUAN VAN HALEN.

Après la signature de l'interrogatoire qui précède, nous avons de nouveau présenté à M. Van Halen un billet, daté du 13 octobre, signé Van Halen; il nous a déclaré que ce billet, adressé à M. Acuna, est relatif entièrement aux affaires d'Espagne; car M. Acuna est une personne étrangère à tout ce qui regarde la Belgique.

Nous avons de nouveau présenté à M. Van Halen deux lettres qui avaient été saisies à Mons, toutes deux datées de Paris, 19 octobre 1830, signées *Bartolo*; le général déclare que cette dernière n'a aucun rapport avec les affaires de la Belgique, que quant à M. Rochau, éditeur du journal des Haras à Paris, il n'avait d'autre but en le revoyant que de voir un ami et de s'entretenir avec lui.

Et M. Van Halen a signé la présente déclaration avec nous.

Signé, DE FUISSEAUX.

Sont alors comparus MM. Trumper et Isler, auxquels nous avons présenté une lettre datée de Bruxelles, 13 octobre 1830, signée *Fortuné*, adressée à M^{me} B., rue St-Lazard, à Paris, commençant par ces mots : « *Ma chère Bibiche, etc.*, » tous ont déclaré ne

connaître ni M. B. ni l'écriture de la lettre leur présentée.

Nous avons alors présenté à M. Trumper une lettre signée Gombert, datée de Roulers, 14 octobre 1830; M. Trumper nous a déclaré connaître la signature, et n'avoir avec lui aucune relation d'affaires ni d'amitié.

Nous avons enfin présenté à M. Trumper une lettre datée de Bruges, 16 octobre 1830, par lui signée et adressée à M. Dewys.

M. Trumper a reconnu que cette lettre avait été écrite par lui, et déclare, sur notre interpellation, que l'affaire dont il y est parlé, et d'après ce que lui en a dit le général, est une proposition qu'il devait faire à M. Dewys, d'aller dans les Pyrénées, porter une lettre à Mina, sur une demande faite en son nom.

MM. Trumper et Isler, après lecture, ont signé avec nous, les jour, mois et an que dessus.

*Signé, DE FUISSEAUX, TRUMPER et ISLER **

* Pendant l'arrestation du général à Mons, deux personnes bien mises et accompagnées de porte-faix, se sont présentées à son domicile à Bruxelles, chez M. Delavaux, rue du Marquis n° 1, et y ont enlevé sur des ordres soi-disant délivrés par l'autorité supérieure, tous les effets du général et un coffre appartenant à M. Isler: parmi ces effets se trouvaient un sabre de prix, quelques décorations et un sac d'argent.

On a fait jusqu'ici d'inutiles recherches pour découvrir les auteurs de ce vol.

(*Note de l'éditeur.*)

N^o 16. *Lettre d'un prétendu capitaine espagnol nommé Blaira, à M. De Potter, et adressée par celui-ci au juge d'instruction de Mons, comme pièce à charge du général Van Halen.*

Milan, le 15 octobre 1830.

A M. de Potter, membre du Gouvernement provisoire, à Bruxelles.

MONSIEUR,

Je suis une victime du despotisme depuis dix ans. Je suis convaincu que de faux libéraux sont la cause puissante qui a soutenu jusqu'à présent les tyrans. C'est pour cela, dans l'intérêt de la liberté, que je prends la liberté de vous écrire.

Vous avez parmi vous autres, braves Bruxellois, un homme qui a figuré dans tous les partis, et qui se vend à qui plus lui offre. Je veux parler de M. Van Halen. Je le connais *beaucoup long-temps* et je crains qu'il vous vendra aux rois despotiques. Voici quelques traits de sa vie politique. En 1810, il était officier dans l'armée espagnole; dans la même année, il passa au service du maréchal Suchet. En 1812, il surprit la confiance de son protecteur, lui vola les clefs de trois forteresses du royaume de Valence, il faussa

sa signature et fit remettre ces forteresses à l'armée espagnole. En 1822, il prépara une conspiration à *Tarvagosse* pour la remettre aux troupes françaises. La conspiration resta sans effet, parce que le général capitula. J'aurais quelque chose de plus à vous dire; mais de crainte *d'abuser de vos bontés* et de vous faire perdre un temps si précieux, je m'en abstiens. Ne vous fiez pas à Van Halen; son ambition démesurée vous conduira au précipice. Si quelque individu de la famille d'Orange veut, et s'il se trouve dans le cas de pouvoir agir, il vous y soumettra *intelligenti*.

Je suis avec une profonde considération,

Monsieur, votre très-humble serviteur,

Signé, BLAIRA,

Ancien capitaine espagnol.

N° 17. *Lettre de M. Descamps à M. Harmignies, commissaire du Gouvernement.*

Jemmapes, le 22 octobre 1830.

M. Harmignies, commissaire du Gouvernement.

Je m'empresse de répondre à votre honorée de ce jour. L'individu qui a été signalé comme ayant fi-

guré dans les troubles de mercredi sous l'uniforme de hussard, n'est autre que le nommé Delière J.-B., dit Grandfiece, habitant de cette commune, lequel est revenu de Bruxelles avec ledit uniforme, et dont il a fait usage pour se mêler au groupe qui a été chez M. Degorges pour piller. Il est porteur de deux blessures, toutes deux à la tête, on prétend qu'étant à cheval sur un des chevaux de l'établissement, dont il s'était emparé, il a fait usage d'un sabre qu'il avait à la main.

S'il me parvient de plus amples renseignemens, j'aurai l'honneur de vous en faire part.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Signé, J. DESCAMPS.

N° 18. Lettre de M. Lepoivre à M. Harmignies.

Lens, 24 octobre 1830.

*Le juge de paix de Lens, à M. le commissaire du
Gouvernement à Mons.*

MONSIEUR,

En vous adressant l'enquête tenue suivant les ordres reçus par votre lettre du 22 de ce mois, j'ai

l'honneur de vous informer que M. Dupuis de Watremont ne se trouvait pas chez Rossignolle lorsque les militaires dont est question y sont passés; s'il convenait cependant de l'entendre, veuillez me le faire savoir, je me transporterai chez lui; je n'ai pu apprendre non plus qu'un coup de fusil eût été tiré dans la nuit du 19 au 20.

Entre temps, recevez, s'il vous plaît, monsieur le commissaire, l'assurance de mes sentimens respectueux.

Signé, LEPOIVRE.

N^o 19. *Suite des informations et dépositions.*

L'an mil huit cent trente, le 24 octobre, deux heures et demie de relevée;

En conformité des ordres reçus de M. le commissaire du Gouvernement près le tribunal civil de Mons, en date du 22 de ce mois, n^o 1127, nous Alphonse-Joseph Lepoivre, juge de paix du canton de Lens, y demeurant, nous sommes rendus au local ordinaire de nos séances, où les individus ci-après nommés ont été invités de se rendre, à l'effet de faire leurs déclarations sur les faits et circonstances dont il leur sera donné connaissance; à cet effet nous avons procédé aux interrogatoires de la manière suivante :

D. Quels sont vos nom et prénoms, âge, domicile et profession.

R. Je me nomme Léopold Dulait, notaire, âgé de 52 ans, demeurant à Lens.

D. S'il est à votre connaissance que le mardi 19 de ce mois, vous auriez vu quelques étrangers arriver chez le sieur Rossignolle, aubergiste à Lens?

R. J'ai vu arriver chez ledit Rossignolle, vers huit heures du soir, quatre individus à cheval, dont l'un paraissait être un officier supérieur, un autre inférieur, un hussard et le dernier en blouse.

D. S'il s'est informé à la maison dudit Rossignolle, qui étaient ces personnages?

R. J'ai entendu dire par le fils de Rossignolle que c'étaient le général Van Halen, qu'il avait vu à Bruxelles, un aide-de-camp et deux militaires.

D. S'il avait entendu leurs conversations.

R. J'ai entendu celui que l'on qualifiait de général demander aux personnes de la maison, s'il y avait une poste aux lettres en ce lieu; et sur la réponse affirmative qu'on lui a faite, il a demandé si l'on avait du papier; et comme il ne s'en trouvait pas sous la main du sieur Rossignolle, je me suis offert d'en aller chercher chez moi; et lui en ayant présenté un cahier, il s'est mis à écrire, et a expédié deux lettres dont j'ai remarqué les adresses alors, et que je crois me ressouvenir être destinées, l'une au commandant des volontaires à Tournay, et l'autre à un colonel dont je ne peux me rappeler le nom, à Ath; ces lettres ensuite ont été portées aussitôt au bureau de la distribution de Lens, par le domestique de Rossignolle, avec recommandation de les faire partir le même jour, à cause qu'elles venaient

d'un général qui les lui avait recommandées; j'ai aussi entendu le général demander combien il avait encore de lieues à parcourir pour arriver à Mons? et sur l'observation qui lui fut faite, qu'il y avait deux bonnes lieues et qu'il était probable que les portes seraient fermées, il a répondu que c'était égal, qu'il les ferait ouvrir.

D. L'heure du départ de ces quatre individus?

R. Je crois qu'il pouvait être environ huit heures et demie du soir.

D. S'il connaissait quelque chose d'autre relatif à ces personnages?

R. J'ai vu repasser le lendemain ou surlendemain, un des hussards de ce cortège avec le cheval blanc que montait, à son passage à Lens, l'officier qui accompagnait ledit général, et je ne connais rien de plus sinon qu'un des deux militaires portait sur le dos une caisse en cuir et fermant à clef.

De tout ce que dessus le déposant a dit contenir la vérité, et a signé.

Signé, L. DULAIT.

D. Quels sont vos nom, profession, âge, domicile et résidence?

R. Je me nomme François Rossignolle, aubergiste à Lens, âgé de 52 ans.

D. S'il est à votre connaissance que différens voyageurs seraient arrivés chez vous, le 19 de ce mois, au soir?

R. Il y a quatre individus qui sont arrivés chez moi le 19 de ce mois, vers huit heures et demie du soir.

D. Quels étaient ces individus et quels costumes ils portaient ?

R. Mon fils m'a dit aussitôt leur arrivés que c'étaient le général Van Halen, son aide-de-camp, et deux militaires inconnus; les deux premiers portaient des fracs bleus, un militaire en blouse et un autre vêtu en hussard; ils avaient tous quatre des sabres, ils ont demandé à rafraîchir.

D. Quelles conversations ont-ils tenues chez vous ?

R. S'étant adressés à ma fille, ils lui ont demandé si la ville de Mons était en état de siège, et sur la réponse qu'elle n'en savait rien, ils m'ont alors demandé du papier de poste que je n'avais pas en ce moment sous la main, mais le notaire Dulait, se trouvant chez moi, est couru chez lui en chercher pendant qu'ils mangeaient un morceau; lorsqu'il a été apporté du papier, le général et son aide-de-camp se sont mis à écrire chacun une lettre qu'ils m'ont remise et que j'ai envoyée au bureau de la distribution de ce lieu, avec recommandation de les faire partir aussitôt, entre-temps j'en ai examiné les adresses, dont l'une était destinée pour M. Hotton et l'autre pour le commandant de la Garde urbaine à Tournay; ce M. Hotton était qualifié de colonel, aussi à Tournay; ensuite ils m'ont demandé l'heure des départs du courrier et des diligences, et m'étant entretenu plus particulièrement avec les deux militaires, j'en ai appris que l'un d'eux était le domestique du susdit sieur Hotton de Tournay, qui

a repassé à Lens le lendemain, avec un cheval blanc et le sien, et sur l'observation que je lui fis de retourner seul à Tournay, il m'a répondu qu'il reconduisait ces chevaux à Tournay et qu'il devait partir alors pour Bruxelles.

D. S'il n'a pas observé que l'un deux portait une espèce de valise en cuir sur le dos ?

R. J'observe que celui habillé en hussard portait à la vérité une espèce de caisse en cuir blanc.

D. S'il connaissait autre chose ?

R. Je ne sais plus rien qui vaille la peine d'être rapporté.

De tout ce que dessus a dit contenir la vérité, et a signé après lecture faite.

Signé, ROSSIGNOLLE.

D. Quels sont vos nom, prénoms, âge, profession et résidence.

R. Je me nomme Adolphe Rossignolle, âgé de 24 ans, candidat en médecine à l'université de Louvain.

D. S'il est à sa connaissance que divers voyageurs se seraient présentés chez son père le 19 de ce mois au soir ?

R. J'ai vu arriver chez nous, vers les huit heures et demie du soir, le général Van Halen, que j'avais vu à Bruxelles, son aide-de-camp et deux hussards dont un portait une blouse.

D. Quelles conversations ces individus ont-ils tenues chez vous ou plutôt chez votre père ?

R. J'ai entendu que le général demandait à ma sœur si la ville de Mons était en état de siège, et celle-ci lui

répondre qu'elle ne le croyait pas; ensuite cette même personne a demandé du papier de poste pour écrire, et après s'être informé s'il y avait à Lens une poste aux lettres et l'heure des départs du courrier et des diligences, le papier lui ayant été fourni, il est entré dans notre salle avec son aide-de-camp, et après y être demeurés un certain temps, ils sont venus nous remettre deux lettres pour être portées au bureau de la distribution, et dont l'une était adressée à M. le colonel Hotton, commandant de place à Tournay, et l'autre à M. le commandant des volontaires ou de la Garde urbaine aussi à Tournay.

D. A quelle heure ces personnages étaient sortis de chez son père ?

R. Ils sont partis vers les neuf heures et un quart, après s'être informés à quelle heure on fermait les portes de la ville de Mons; j'ajoute que l'on vient de m'assurer que vers les onze heures du soir, ces mêmes individus auraient demandé du feu en passant à la barrière de Jurbise, probablement pour allumer leurs pipes.

D. S'il n'aurait pas entendu dire qu'un coup de fusil eût été tiré sur la route dans la nuit du 19 au 20?

R. Je n'ai rien entendu dire de cela.

D. S'il n'a pas observé que l'un des deux militaires portait une valise de cuir sur le dos ?

R. J'ai vu effectivement un hussard porter une valise qu'il a ouverte dans notre salle et qu'il est venu refermer dans la cuisine où je me trouvais; j'ajoute

que le lendemain j'ai vu repasser à Lens un de ces militaires avec deux chevaux, dont un blanc.

D. S'il n'aurait pas vu chez M. son père, M. Dupuis de Watremont, lorsque ces militaires s'y trouvaient ?

R. Je suis certain que M. Dupuis ne se trouvait pas chez nous alors.

D. S'il connaissait autre chose d'important ?

R. Je ne sais autre chose.

De tout ce que dessus a dit contenir la vérité, et après lecture il a signé.

AD. ROSSIGNOLLE.

Ainsi fait et reçu par nous juge de paix de Lens, les jour, mois et an que dessus.

Signé, LEPOIVRE.

N^o 20. Dénonciation officieuse de M. Briishe, commissaire de district, à Charleroy.

Charleroy, le mercredi 26 octobre 1830, minuit.

M. le Gouverneur,

Je crois devoir vous rendre compte de quelques renseignemens qui se rattachent à la personne du général Don Juan Van Halen.

Il résulte de ces renseignemens, qu'une personne de moi connue se trouvait, le dimanche, 17 du courant

à Couvin dans la cuisine de M. Hannonet-Gendarme, qui lui doit de l'argent, comme à beaucoup d'autres, qu'une cuisinière ou femme de chambre descendit dans la cuisine, et dit que M. Hannonet venait de recevoir la nouvelle que Don Juan Van Halen arriverait le lendemain, que son cheval était déjà arrivé, que dans le temps Don Juan a été souvent et amicalement chez M. Hannonet, où il séjournait plus ou moins longtemps, et lui a même fait venir plusieurs chevaux andalous; que la fille Poulet (concubine connue du sieur Hannonet, qui est à tous instans chez elles), marchande de grains et farine à Couvin, vend depuis des années du grain et de la farine aux nombreux ouvriers du sieur Hannonet, sur des bons que celui-ci leur délivre, au lieu d'écus, afin de les forcer à s'approvisionner chez la prénommée; que le jour où Don Juan devait arriver à Couvin, elle a refusé tous les bons du sieur Hannonet, dont les ouvriers se sont ainsi trouvés sans pain; que le mardi 19, lorsque la nouvelle de l'arrestation de Don Juan avait pu parvenir à Couvin, la fille Poulet a de nouveau reçu les bons du sieur Hannonet, et continué à vendre du grain aux ouvriers d'icelui; que le sieur Hannonet, qui, le samedi 16, avait déclaré chez lui à un de ses créanciers de Charleroy, qu'il n'avait pas d'argent, a néanmoins fait payer le lendemain audit Charleroy une somme de 1000 francs; son facteur, dont on pourrait connaître le nom, annonçait que le sieur Hannonet allait payer tout ce qu'il devait (lui qui avait négocié à Paris, quelque temps auparavant, pour

20,000 francs, une valeur en effets de 100,000 francs); que la même personne, qui se trouvait chez lui le 17, y a aussi entendu dire que Don Juan lui ferait avoir la fourniture des projectiles de guerre; qu'enfin le sieur Van Panhuys, officier d'état-major hollandais, qui a longtemps habité le pays, où l'on croit qu'il a été et qu'il est peut-être encore, et que la rumeur publique signale comme l'instigateur de nos désordres, que ledit Van Panhuys était reçu dans l'intimité chez M. Hannonet, et qu'il se pourrait qu'il s'y fût réfugié en ce moment. Le fait est, que les établissemens considérables de forgerie de M. Hannonet ont été soutenus par l'ancien Gouvernement, qui lui a avancé au moins 6 à 700,000 florins, qu'il ne peut attendre aucun secours du nouveau Gouvernement, qui ne s'attache pas à protéger des établissemens dont les bases, la conception et l'administration sont vicieuses; il ne peut donc pas être réellement attaché au nouvel ordre de choses, on peut au moins le supposer; vu le grand nombre d'ouvriers qui sont plus ou moins à sa discrétion et en quelque sorte à sa disposition, il importe que cet homme soit en ce moment l'objet d'une attention toute particulière, ainsi que je l'ai déjà fait observer à M. le commissaire du Gouvernement près le tribunal de Charleroy, en lui communiquant une partie des renseignemens ci-dessus.

Il est possible que ces renseignemens soient utilisés dans l'affaire de Don Juan, et je pense que de toute manière ils doivent être mis à profit et faire tenir l'œil ouvert sur le sieur Hannonet-Gendarme.

Le commissaire du gouvernement dans le district de Charleroy.

Signé, BRICHÈ.

N^o 21. *Autre dénonciation officieuse de M. Wat-
tier, assesseur communal de Gaurain Ramer-
roix, et note du commissaire Harmignies,
démentant les faits qu'elle renferme.*

Gaurain-Ramerroix, près de Tournay, 2 novembre 1830.

*Au Comité central du Gouvernement provisoire de
la Belgique.*

MESSIEURS,

Ayant eu connaissance qu'un nommé Glissoux, portant le sobriquet de Cossette, appartenant aux husards n^o 6, habitant de cette commune, y était passé accompagnant le général Don Juan Van Halen avec un autre cavalier, et qu'il était arrêté à Mons, je me suis fait un devoir de prendre des informations auprès de sa famille, où, disait-on, il s'était arrêté en passant; étant Montois et ayant des communications fréquentes à Mons, je me suis donné le rôle d'officieux auprès de cette famille, en offrant mes services à Mons, pour obtenir la liberté de Glissoux.

Il résulte de l'information que j'ai prise auprès de l'oncle dudit Glissoux, appelé Detournay ou Glis-

soux, et auprès d'une femme que je crois être la belle-sœur de Glissoux hussard, que ce dernier était passé dans la commune vers une heure de la journée, le 18 ou le 19 octobre, sans pouvoir préciser lequel des deux jours, accompagnant, avec un autre homme, le général Don Juan; ils étaient tous trois à cheval. Ledit Glissoux seul, en arrivant à la maison de son dit oncle, cabaretier, longeant la grande route, s'est arrêté, a demandé sa dolemande à sa tante, en disant qu'il était d'ordonnance et qu'il devait partir de suite; sa tante lui a offert une goutte, a crié, à travers la muraille mitoyenne, à la mère dudit Glissoux, demeurant dans la maison contiguë, de lui apporter la dolemande, ce qui fut fait; ensuite Glissoux s'est remis en route sans qu'il se fût passé autre chose. J'ai tâché de savoir s'il avait de l'argent sur lui, s'il pouvait espérer de l'avancement en suivant ce général; il m'a été répondu qu'on n'en savait rien, parce que Glissoux n'avait rien dit et qu'il n'avait pas eu occasion de montrer s'il avait de l'argent, parce qu'il n'avait pas payé la goutte, puisqu'elle lui était donnée par la tante. L'autre cavalier qui accompagnait le général Don Juan Van Halen, est un nommé Dewattine, de Leuze, ledit oncle, nommé Detournay ou Glissoux, a su par un parent de ce Dewattine que Don Juan Van Halen et sa suite ont été à Leuze pour se diriger sur Ath, mais à un quart de lieue au-dessus de Leuze, le général a changé de résolution et a demandé la route de Wasmes (Borri-nage) par les traverses, en sorte qu'ils auraient passé par Belœil ou Beaudour, excepté ledit Dewattine,

qui alors a été chargé d'une missive de Don Juan Van Halen pour un officier supérieur de Tournay.

Je vous fais parvenir ces renseignemens parce que des détails qui paraissent indifférens donnent quelquefois une grande lucidité, quand on les rejoint à l'affaire principale, et parce qu'ils sont nécessaires pour que l'administration communale remplisse son devoir.

Je dois être à Bruxelles après-demain jeudi pour mon compte, je descendrai au Grand-Café. Vous pourrez disposer de moi si vous en avez besoin au sujet de cette affaire.

Agréez, Messieurs, l'assurance de mes sentimens distingués et mon désir d'être utile à la patrie.

Signé, M. WATTIER,

Assesseur communal.

N. Les assertions ci-contre sont démenties par l'instruction, d'où résulte que le général a passé par Ath et Lens, et nullement par le Borrinage, que Dewattine est venu jusqu'à Mons, et que ce n'est qu'en cette ville qu'il a été chargé d'une lettre à remettre à Tournay, à son arrivée. Quant au hussard Glissoux, il a pu passer chez ses parens, puisque Gaurain-Ramerroix est sur la route de Tournay à Leuze. Cette lettre ne contient donc rien qui puisse donner matière à de nouvelles investigations.

Mons, le 4 novembre 1830.

Le commissaire du Gouvernement.

Signé, HARMIGNIES.

N^o 22. *Interrogatoire du sieur Pierart.*

L'an 1830, le 4 novembre;

Par-devant nous, Nicolas-François-Joseph De Fuisseaux, avocat, adjoint à M. le commissaire du Gouvernement pour instruire l'affaire du général Van Halen,

Est comparu M. Adolphe Pierart, imprimeur, domicilié à Mons, que nous avons fait mander aux fins de nous déclarer ce qui est à sa connaissance sur l'affaire de M. Van Halen; lequel nous a déclaré,

Qu'étant allé le 22 octobre rendre visite à son frère, celui-ci l'introduisit chez M^{me} Van Halen, qu'il trouva en pleurs, cette dame craignant qu'on ne fit un mauvais parti à son mari.

Il lui demanda si elle avait fait des démarches pour informer les amis de son mari de ce qui était arrivé; sur sa réponse négative, et comme il s'intéressait à sa position, il s'offrit d'écrire pour elle, puisqu'elle ne savait pas écrire en français, et il commença une lettre à M. d'Hoogvorst; mais venant à réfléchir qu'il conviendrait mieux qu'elle allât à Bruxelles, il offrit de l'accompagner, ce qu'elle accepta, et ils partirent en effet le même jour par la diligence du soir. Le lendemain ils allèrent chez M. d'Hoogvorst, qu'ils ne trouvèrent pas, puis chez M. Palmaert, qu'ils ne trouvèrent pas davantage; après maintes recherches après ces messieurs, madame dut renoncer à les voir, et elle le pria d'adresser une requête au Gouvernement provisoire,

afin de faire instruire promptement et légalement la cause de son mari, et ils partirent le samedi 23 à deux heures de relevée.

Sur notre interpellation, il nous dit que le jour du pillage, M^{me} Van Halen appela son frère, à lui déposant, que ce dernier (M. Pierart Albert) lui demanda alors si elle avait de l'argent et lui offrit de le cacher avec le sien; cette dame lui remit dans ce moment une somme de trois cents francs environ qu'elle tenait dans un sac, et il cacha ce sac avec ses propres fonds.

Il déclare qu'il n'a plus vu M^{me} Van Halen, que pour lui présenter ses civilités ;

Qu'elle ne dissimulait pas son nom, et qu'il est à sa connaissance quelle voyait peu de monde.

Après lecture, il a signé avec nous les jour, mois et an que dessus.

Signés, DE FUISSEUX et PIERART.

N^o 23. *Lettre du juge-de-peace de Thuin au commissaire du Gouvernement, relativement aux troubles qui ont eu lieu dans sa commune.*

Thuin, 10 novembre 1830.

*A monsieur le commissaire du Gouvernement
faisant fonction de procureur criminel à Mons.*

MONSIEUR,

La ville de Thuin avait constamment joui d'une grande tranquillité, quand on a vu une partie des habitans de la ville basse, accompagnés de plusieurs ouvriers étrangers, occupés aux travaux de la Sambre, se présenter à l'hôtel de la Régence, pour demander aux bourgmestre et échevins, qui s'y trouvaient, de rétablir la halle et de fixer le prix des grains; il leur fut répondu que l'administration n'était pas revêtue d'une autorité suffisante pour satisfaire à leur demande, et ces individus, au nombre de 250 environ, redescendirent à la ville basse avec les armes qu'ils portaient, fusils, pioches, etc., etc., il était midi alors; quelques heures après, ils se portèrent en grande partie sur Fontaine-Valmont, canton de Merbes-le-Château. Je sais que vous avez été informé de ce qui s'est passé chez le sieur Mercier, propriétaire, cultivateur habitant de cette commune, et qu'il a adressé à M. le gouverneur du Hainaut une plainte désignant un

jeune homme de Thuin comme chef de l'attroupe-
ment, qui a commis divers excès chez lui. Le lende-
main 18 ou 19 octobre et jours suivans, les villages
voisins de Thuin eurent le même sort; des bandes
formées d'habitans peu aisés de cette ville, qui se gros-
sissaient des indigens des communes où ils passaient, des
attroupeemens sortis d'Ham-sur-Heure, parcoururent
les campagnes et forcèrent les fermiers à leur livrer des
grains à un prix modique; ils payèrent, et la non-ré-
sistance des fermiers éloigna des désordres plus graves.

Je suis presque certain qu'aucun étranger n'a été
remarqué comme excitateur de ce mouvement; je
crois, ainsi que les notables de cette ville, qu'il a été
produit par des propos tenus contre les cultivateurs à
cause de l'augmentation du prix des grains, propos
lâchés imprudemment par des individus qui pensaient
moins à exciter au désordre peut-être, qu'à se faire un
parti dans la populace dont ils flattaient les désirs et les
projets. Si des relations s'établirent entre les excès
commis à Thuin et le brigandage exercé dans le Bor-
rinage, ce fut si secrètement que ces menées ne furent
pas remarquées et qu'elles échappèrent à tout soupçon :
des tentatives furent commencées, mais sans résultat et
sans amener, je pense, les relations qui auraient pû être
projetées. Quelque temps après les dévastations du
Borrinage, un étranger, que le bruit public désigna par
la suite comme un agent du général Van Halen, des-
cendit de voiture dans un cabaret près de la ville, s'in-
forma de la cause et de la nature des désordres qui
avaient eu lieu ici, et sur la disposition qu'aurait le

peuple à les continuer ; il parla ensuite d'un pillage et de la destruction des établissemens de Hornu, de manière à laisser entendre qu'il n'en blâmait pas trop les auteurs ; il s'informa aussi, si une Garde bourgeoise était organisée à Thuin, et sur la réponse affirmative qu'il reçut, il remonta en voiture avec précipitation et rebroussa chemin. Tel est le résultat d'une information que j'ai tenue dans la maison où il était descendu ; elle m'a confirmé ce récit sans me donner ni signalement précis, ni renseignemens intéressans. Je l'ai néanmoins transmise au parquet de Charleroy.

Un nommé *Engelspach*, de Bruxelles, se disant agent général du Gouvernement, est venu deux fois différentes à Thuin, il paraît que c'est à la suite d'une liaison récente avec le notaire Pierart de cette ville ; il s'est présenté (la seconde fois) chez mon père, le 31 octobre dernier, et l'a entretenu d'une mission pour achat d'armes, dont l'avait chargé le Gouvernement, puis a fini par lui dire qu'il s'offrait aux électeurs de ce district comme candidat pour le Congrès, et demanda qu'on fit passer par la voie ordinaire de correspondance, des circulaires dont une est ci-jointe et qui contient l'énumération de ses titres. Il est à remarquer peut-être que c'est du 31 octobre qu'est datée la lettre de Thuin, insérée dans l'Émancipation le 4 ou 5 de ce mois, et l'on pense que cet étranger a plutôt servi l'intrigue et la calomnie, dans les moyens qu'elle a mis en usage pour faire passer l'autorité des mains des fonctionnaires existans, dans celles de leurs détracteurs, qu'il n'a cherché à établir des rapports avec les me-

nées imputées au général Van Halen , que rien n'a fait soupçonner dans cette ville.

Soyez convaincus, monsieur le commissaire, de mes soins à faire connaître tout ce qui peut intéresser l'ordre et la sécurité publique, et recevez, je vous prie, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Signé, L. TROYE, juge-de-paix.

N^o 24. Lettre de la régence de Thuin sur le même sujet.

Thuin, le 10 novembre 1830.

Monsieur le commissaire,

Nous n'avons pas remarqué que deux étrangers auraient paru dans notre ville, et se seraient rendus excitateurs des mouvemens qui ont eu lieu le 17 octobre dernier et jours suivans, pour obtenir des cultivateurs des communes voisines, du grain à un prix modéré. Nous avons cru que l'augmentation subite de ce prix, jointe à certaine difficulté qu'éprouvait la classe peu aisée, pour obtenir le grain dont elle a besoin presque toutes les semaines, avaient été cause de ces mouvemens; quelques individus trop exaltés y ont peut-être aussi contribué par des propos aussi imprudens que dangereux pour les cultivateurs.

L'on avait débité dans notre ville qu'un voyageur était descendu de sa voiture à peu de distance, qu'il s'était informé dans un cabaret, si nous avions une garde

bourgeoise, et qu'ayant reçu une réponse affirmative, il était reparti avec précipitation; une information a été tenue dans cette maison par le juge de paix, elle n'a produit, dit-on, aucun autre renseignement.

Un nommé *Engelspach* est aussi venu à Thuin par deux fois différentes, la dernière le 31 octobre, date d'une lettre pleine de calomnies, qui se trouve insérée dans le journal de l'Émancipation du 4 courant, n° 15; cet homme paraît avoir depuis peu formé la connaissance du notaire Pierart, chez lequel il a dîné chaque fois.

La tranquillité règne maintenant dans notre ville, nous espérons qu'elle sera maintenue; rien ne sera épargné de notre part à cette fin.

Les bourgmestre et échevins de la ville de Thuin.

Signé, G. L. LIÉGEOIS, TROYE, DEMENE, etc.

N° 25. *Lettre de M. Herman, commissaire du Gouvernement.*

Dinant, le 13 novembre 1830.

Monsieur, et cher collègue,

J'ai l'honneur de vous renvoyer les pièces qui accompagnaient votre lettre du 4 de ce mois, et y joindre les renseignemens recueillis par le juge de paix de Couvin, pour satisfaire aux désirs de M. l'administrateur de la sûreté publique, exprimés dans

l'extrait de sa lettre. Les éclaircissemens sur les autres points résultent de l'instruction précédente.

Veillez agréer, etc.

Le commissaire du Gouvernement. *Signé, HERMAN.*
A M. le commissaire du gouvernement, à Mons,

Extrait de la lettre de M. Plaisant, du 3 novembre 1830.

(A) Le sieur Lucq, marchand de fer, domicilié à Bruxelles, dont il est question dans l'instruction, comme ayant été attaché au général Van Halen, est venu se plaindre, il y a quelques jours chez moi, de ce que des soupçons planaient sur lui; je ne sais qui l'en avait averti. Après une justification non demandée, il témoigna le désir de se rendre à Mons, sollicitant une autorisation à cet effet; sur l'observation qu'un tel voyage ne ferait que le compromettre davantage, il dit qu'il allait à Couvin: l'autorisation qu'il demandait n'était ni requise ni de nature à être donnée; il se rendit au département de la guerre; il obtint, là je ne sais comment, une mission à l'effet d'aller reprendre les chevaux de Van Halen. A peine pouvait-il être rendu à Couvin, que je reçus de M^{me} Van Halen, une demande d'autorisation pour se rendre au même endroit *. Je vous

* Copie de la lettre écrite à M. le gouverneur du Hainaut par Mad. Van Halen, le 29 octobre 1830; pareille lettre a été écrite à l'autorité nationale à Bruxelles.

C'était à Couvin que je me rendais avec mes deux petits enfans au

adresse cette pièce, à l'effet de prendre sur son contenu telle disposition que vous jugerez utile (B).

Il conviendra, je pense, sur ces différens points, d'abord de rechercher quel peut être le motif de cette réunion à Couvin; ensuite de vérifier ce que M. Lucq a fait en exécution de l'ordre qu'il est parvenu à obtenir : si une mission spéciale était nécessaire à cet effet, je suis chargé de vous la donner, et la présente lettre vous servira de titre.

Pour copie conforme.

Le commissaire du Gouvernement, à Mons.

Signé, HARMIGNIES.

(A) les 4 et 5 octobre, ce *Lucq*, qui se donnait comme ayant servi d'aide-de-camp au général Van Halen, dans les journées de septembre (bien que celui-ci

commencement de ce mois, lorsque j'ai quitté momentanément mon domicile de Bruxelles, pour venir attendre la voiture de M. Hannonet-Gendarme, dont la famille est liée avec la mienne.

Une circonstance purement domestique et bien innocente m'a fait rester à Mons, où je n'ai fait visite qu'à une dame de la ville, qui a bien voulu venir m'offrir ses civilités.

La position délicate dans laquelle se trouve pour le moment mon digne époux Van Halen, les absurdités qu'on lit dans le *Courrier des Pays-Bas* du 23 octobre courant, sur mon compte, et l'intention que j'ai de me rendre dans la journée de demain chez M. Hannonet m'engagent à vous demander un sauf-conduit pour atteindre tranquillement ce but. J'espère que vous voudrez bien, M. le gouverneur, ou me l'accorder ou me faire connaître au plus tôt votre intention.

J'ai l'honneur, etc.

Signé, M.-C. VAN HALEN, née QUIROGA.

l'ait nié dans ses interrogatoires), semait à Bruxelles des bruits alarmans, et parlait avec chaleur en faveur du général, qu'il disait avoir un fort parti pour lui, pouvant compter sur les *Borrains* (les charbonniers des environs de Mons).

(B) Il est certain que M^{me} Van Halen est effectivement partie de Mons, pour Couvin.

PRO JUSTICIA.

Aujourd'hui, 12 novembre 1830 ; en vertu de la lettre de M. le commissaire du Gouvernement, près le tribunal de Dinant, en date du 6 de ce mois; nous François Antoine Deseille, juge-de-paix du canton de Couvin, province de Namur, avons invité à comparaître devant nous M. Charles J. B. Céleste Hannonet-Gendarme, maître de forges, à Couvin, qui, après avoir pris connaissance de la lettre précitée, a répondu comme suit : sur la 1^{re} question.

M. Lucq, marchand de fer, à Bruxelles, chargé seul de la vente des produits des établissemens dans ladite ville, est venu me trouver, à l'effet de lui expédier des poteries en fonte, dont il avait un pressant besoin; il est venu à Couvin dans le mois d'octobre, et il y est resté plusieurs jours; il n'est pas à ma connaissance qu'il se soit donné le titre d'aide-de-camp du général Van Halen, non plus que s'annoncer comme militaire, puisque jamais il n'a servi, que sa profession est celle de M^d de fer, tel que l'indique l'enseigne placée au-dessus de sa porte, au canal, à Bruxelles.

J'ai su vaguement qu'il avait dû être chargé du Gouvernement provisoire de reprendre un cheval appartenant au général, et qui se trouve dans mes écuries, mais que ce cheval y est resté, attendu qu'il ne m'a pas été communiqué d'ordre pour en faire la remise.

2^{me} Question.

Pourquoi vous êtes-vous tû sur ce dernier point?

Je n'ai pu faire ces déclarations à M. le procureur, je dis le commissaire du Gouvernement, relativement au cheval, parce que je n'étais pas informé alors que M. Lucq avait annoncé être chargé de l'enlèvement de ce cheval, chose, je le répète, qui n'a pas eu lieu puisqu'il est encore à l'écurie.

Sur la 3^{me} Question.

Je pense, sans pouvoir l'affirmer, que c'est le dimanche 31 octobre dernier, qu'une de mes voitures a été la chercher à trois heures après-dîner, à l'hôtel de Hollande à Philippeville, hôtel où elle est descendue venant de Mons, par une calèche appartenant au sieur Cousin, marchand de chevaux. Son arrivée, qui était connue, puisque, quelques jours avant, m'étant rendu à Mons, pour traiter d'affaires avec M. Waroquié, j'avais été voir M^{me} Van Halen à son logement, chez le sieur Pierart, et que j'étais convenu d'envoyer une voiture au-devant d'elle, à Philippeville. J'observe de plus, que j'ai été deux fois rendre visite au général, d'après la permission qui m'en avait été donnée par billet d'entrée, délivré par un officier de la Garde nationale.

Lecture a été donnée à M. Hannonet, qui a signé avec nous et notre greffier (*Signé*) Hannonet-Gendarme, A. Deseille, E. J. Fagot. — Aucun officier Hollandais n'a logé, ni séjourné chez Colignon, aubergiste, à Couvin.

Signé, A. DESEILLE et FAGOT.

PARTIE LÉGALE.

N^o 26. *Lettre du général Van Halen à M. Petit-Jean, procureur-général à Bruxelles.*

Mons, de la maison d'arrêt, le 6 novembre 1830.

Une activité des plus remarquables a été déployée dans l'arrestation la plus illégale et la plus arbitraire, qui ait jamais été commise sous un Gouvernement national.

Mais cette arrestation ayant entraîné la saisie entière de tous mes papiers, la détention au secret le plus rigoureux, le scandale inoui de la *violation du secret des lettres*, et ayant donné l'occasion à des folliculaires (salariés sans doute par nos ennemis), de semer, parmi nous, la calomnie et la méfiance, dans le but de nous conduire à la confusion et à l'anarchie, personne n'était plus intéressé que moi, à ce que l'enquête la plus scrupuleuse fût faite, pour prouver la pureté de ma conduite.

Cette enquête étant terminée depuis quinze jours, je m'attendais que le respect aux formes légales aurait

mis un terme aux tortures morales, que moi, le major Trumper et M. Isler, dignes Belges, connus par leur patriotisme, nous éprouvons chaque jour dans le triste réduit où nous sommes ensevelis depuis trois semaines.

Je viens donc, Monsieur, vous demander que prompte justice nous soit rendue, et j'attends votre décision avec la plus *vive impatience*.

Recevez, Monsieur, etc.

Signé, JUAN VAN HALEN.

N^o 27. *Réponse du procureur-général.*

Bruxelles, le 9 novembre 1830.

Monsieur,

Je m'empresse de vous accuser réception de la réclamation que vous venez de m'adresser : vous savez probablement que le Gouvernement provisoire a trouvé convenable que l'instruction de votre affaire lui fût envoyée : en transmettant à M. l'administrateur-général de la justice, votre réclamation, aujourd'hui même, je le prie de la prendre en mûre considération ; et si, comme je l'espère, il désire de renvoyer à Mons toutes les pièces et actes de cette procédure, vous pouvez être persuadé que, de mon côté, je donnerai l'ordre le plus positif à Monsieur le commissaire du Gouvernement à Mons, d'y faire statuer dans le plus bref délai possible ; ce magistrat éclairé

est trop pénétré du principe de la liberté individuelle, pour qu'il n'eût pas déjà rempli toutes les formes légales à votre égard, sans l'obstacle que j'ai l'honneur de vous signaler.

Agréé, Monsieur le général, avec le désir de vous voir bientôt déclaré innocent, l'expression de toute ma considération.

Le premier avocat-général,

Signé, P. PETIT-JEAN.

A M. le général Juan Van Halen, en la maison d'arrêt, à Mons.

N° 28. Réquisitoire du commissaire du Gouvernement pour régulariser le procès des prévenus.

Mons, 16 novembre 1830.

Le commissaire du Gouvernement,

Vu la lettre de M. le Procureur-général à Bruxelles en date du 15 de ce mois, par laquelle il nous mande que le comité de justice, par dépêche du même jour, le charge de faire soumettre l'affaire du général Van Halen et des autres personnes arrêtées avec lui à Mons, à la décision du juge civil, et ce par le motif qu'il a été reconnu par l'autorité Supérieure militaire qu'une de ces personnes n'appartenait pas à l'armée.

Attendu, en conséquence, *que ce n'est que de ce jour*

et en vertu de ladite lettre de M. le procureur-général, que ledit général Juan Van Halen, Joseph Trumper, major, Joseph Denis Isler, particulier, J. B^{te} Glissoux, hussard, et Venant Dewattine, aussi hussard, ont été remis à notre disposition ;

Attendu qu'il importe de régulariser sans retard leur détention par une provision de justice légalement décernée ;

Attendu que ledit général Van Halen a été arrêté par la Garde urbaine de Mons, qui a pris la mesure sous sa responsabilité, laquelle mesure a reçu depuis l'approbation du Gouvernement provisoire, et ce sous la prévention grave, manifestée par la clameur publique, d'avoir cherché à exciter et d'avoir excité les troubles et pillage qui ont eu lieu à Mons et sur d'autres points de la province dans le courant du mois d'octobre dernier, et à l'égard des quatre autres personnes de s'être rendues complices du même crime prévu soit par l'art. 91, soit par l'art. 440 du Code pénal ;

Attendu que les informations extra-judiciairement recueillies jusqu'à ce jour ont eu pour objet la recherche des preuves de ces différens faits et qu'il importe également de régulariser les informations et d'en soumettre le résultat le plus promptement possible à la chambre du conseil du tribunal de Mons, et ce à l'effet de ne pas prolonger les détentions des prévenus si en définitive il venait à être reconnu qu'il n'existe pas à leur charge une prévention suffisante.

Requérons M. le juge d'instruction à qui nous remettons avec le présent réquisitoire, les informations

dont il a été parlé plus haut, de décerner mandat de dépôt à charge des cinq personnes ci-devant nommées et de procéder le plus tôt possible à leurs interrogatoires, et attendu qu'elles sont déjà interrogées, savoir: les trois premières, par M. De Fuisseaux, avocat, commissaire spécialement délégué par le Gouvernement provisoire, et les deux dernières par nous, nous estimons qu'il suffira de régulariser ledit interrogatoire, sauf à y ajouter les nouvelles observations qui pourraient être faites par les prévenus, nous réservant, après ces formalités remplies et le tout communiqué, soit de requérir ultérieurement, soit de soumettre l'affaire à la chambre du conseil pour en être fait rapport par M. le juge d'instruction.

Signé, HARMIGNIES.

*N° 29. Dernier interrogatoire du général
Van Halen.*

L'an mil huit cent trente, le seize novembre, vers six heures du soir;

Nous Eugène Dieudonné Laisné, juge d'instruction de l'arrondissement de Mons, province de Hainaut;

Nous sommes transportés en la maison d'arrêt de Mons, où étant et assisté de notre commis-greffier, nous avons fait amener par-devant nous le nommé Juan Van Halen, détenu en ladite maison d'arrêt, et nous l'avons interrogé ainsi qu'il suit :

D. Quels sont vos nom, prénoms, ceux de vos père

et mère, votre âge, votre profession, le lieu de votre naissance et celui de votre domicile ?

R. Je me nomme Juan Van Halen, âgé de quarante ans, général au service de la nation belge, né à Cadix, fils d'Antoine et de Françoise Sarty-Irisari, demeurant à Bruxelles.

D. Vous êtes prévenu d'avoir cherché à exciter et d'avoir excité les troubles et pillages qui ont eu lieu à Mons et sous d'autres points de la province, dans le courant du mois d'octobre dernier ; qu'avez-vous à répondre ?

R. Je m'étonne des faits que l'on m'impute, je ne crois pas nécessaire d'y répondre, j'y ai répondu au long dans l'interrogatoire que j'ai subi par-devant M. De Fuisseaux, nommé commissaire à cet effet ; ledit interrogatoire commencé le vingt-trois octobre 1830 et clôturé le vingt-six du même mois.

D. Après lui avoir donné lecture entière dudit interrogatoire, lui demandé s'il persistait dans les dires et réponses qui y sont consignés ?

R. Je déclare m'y référer entièrement et n'avoir rien à y ajouter ni à changer, et le tenir comme s'il était entièrement inséré ici.

Lecture faite au comparant de ce qui précède, il a en outre déclaré que, pour tout ce qui le concerne, il consent et demande même que toutes les informations qui ont déjà été tenues, de quelque manière qu'elles l'aient été, soient jointes, et fassent partie de la procédure à soumettre ultérieurement au juge compétent, et a ensuite persisté et signé avec nous et notre commis-

greffier. Avant de signer, il déclare qu'il témoigne ici toute son indignation au sujet de l'imputation dirigée contre lui, et proteste notamment contre les expressions de pillages qu'elle renferme; qu'il est loin d'attribuer au peuple de Mons l'outrage d'une pareille imputation, qu'il croit être l'ouvrage de quelques meneurs étrangers à la ville, et peut-être ennemis de notre union et de notre tranquillité, qui ont profité du moment d'inquiétude et d'alarme produits par les scènes qui venaient de se passer. Quant à lui, il pense, que, n'étant personnellement connu que de peu de monde dans la ville, quelque partie du peuple, celle qui raisonne le moins, facilement entraînée dans le mouvement, aura pu ajouter foi aux soupçons dont il est victime.

Ont signé, JUAN VAN HALEN, LAISNÉ et
S. A. ROBETTE.

**N° 30. Rapport du commissaire du Gouvernement
à la chambre du conseil.**

Mons, le 19 octobre 1830.

Le commissaire du Gouvernement.

Reçu notre réquisitoire du 16 du mois, ensemble les mandats de dépôt décernés et signifiés le même jour aux nommés : 1° *Juan Van Halen*, lieutenant-général au service de la nation belge; 2° *Joseph Trum-*

per, major d'état-major et aide-de-camp dudit Van Halen; 3^o Joseph Denis Isler, particulier; 4^o Jean-Baptiste Glissoux, hussard au 6^m régiment, et 5^o Venant Dewattine, aussi hussard au même régiment;

Vu les interrogatoires subis par-devant M. le juge d'instruction ledit jour, 16 novembre, par lesdits cinq prévenus, le tout en exécution de notre dit réquisitoire;

Attendu que le titre de la prévention en vertu duquel les cinq prévenus ont été arrêtés par suite de clamour publique, n'est autre chose que celui d'avoir soit comme auteur, soit comme complice, provoqué, excité ou cherché à exciter par dons, promesses, machinations ou artifices coupables, les troubles et pillages qui ont éclaté à Mons et autres lieux, dans le courant du mois d'octobre dernier, ou d'avoir aidé et assisté sciemment les auteurs de ces crimes, dans les faits qui les ont préparés et facilités;

Vu les interrogatoires et les informations tenus par messieurs les commissaires spéciaux délégués par le Gouvernement provisoire, à l'effet de recueillir les preuves de ces diverses inculpations;

Attendu qu'il résulte des interrogatoires subis par les prévenus le seize de ce mois par-devant M. le juge d'instruction, que tous cinq s'en sont rapportés sur le fait de la prévention, aux réponses qu'ils avaient faites auxdits commissaires, et que de plus ils ont formellement demandé que les informations faites par ces derniers fussent tenues pour régulières et légales et soumises, dans l'état où elles se trouvaient, aux juges com-

pétens, appelés à prononcer sur la prévention dont ils étaient l'objet;

D'après ce, revu lesdites informations, et attendu qu'il n'en résulte à charge de l'un ou de l'autre des prévenus aucun indice qu'ils auraient, ou que l'un d'eux aurait participé en rien que ce soit, directement ou indirectement, aux troubles dont s'agit, et dont quelques-uns ont été accompagnés ou suivis de pillages, soit à Mons soit dans d'autres communes de la province;

Requérons monsieur le juge d'instruction de faire rapport de cette affaire à la chambre du conseil, et celle-ci, de déclarer qu'il n'y a lieu à poursuites ultérieures de ce chef à charge d'aucun des prévenus, et par suite ordonner qu'ils seront immédiatement mis en liberté.

Signé, A. J. HARMIGNIES.

N° 31. Jugement du général Van Halen, de son aide-de-camp et de M. Isler.

Des minutes du greffe du tribunal de première instance, séant à Mons, a été extrait ce qui suit :

La chambre du conseil du tribunal de première instance séant à Mons, province du Hainaut, réunie en conformité de l'art. 127 du code d'instruction criminelle, pour délibérer dans la procédure à charge des nommés: 1° Juan Van Halen, lieutenant-général

au service de la nation belge ; 2° Joseph Trumper , major d'état-major et aide-de-camp dudit Van Halen ; 5° Joseph Denis Isler , particulier ; 4° Jean Baptiste Glissoux , chasseur au premier régiment ; et 5° Vincent Dewattine , aussi chasseur au même régiment , a rendu l'ordonnance suivante :

Où Monsieur le juge d'instruction en son rapport , duquel il résulte que ces cinq prévenus ont , par suite de clameur publique , été arrêtés , le premier comme auteur , et les quatre autres comme complices , d'avoir provoqué , excité ou cherché à exciter par dons , promesses , machinations ou artifices coupables , les troubles et pillages qui ont éclaté à Mons et autres lieux , dans le courant du mois d'octobre dernier , ou d'avoir aidé et assisté sciemment les auteurs de ces crimes dans les faits qui les ont préparés ou facilités ;

Vu , 1° les interrogatoires des prévenus tenus par M. le Juge d'instruction le 16 de ce mois , en vertu du réquisitoire , du même jour , de M. le commissaire du Gouvernement.

2° Les interrogatoires et les informations tenus par Messieurs Harmignies et De Fuisseaux , commissaires spéciaux délégués par le Gouvernement provisoire à l'effet de recueillir les preuves de ces diverses inculpations ;

Vu le réquisitoire de M. le commissaire du Gouvernement , du 19 de ce mois , tendant à ce qu'il soit déclaré qu'il n'y a lieu à poursuites ultérieures de ce chef , à charge d'aucun des prévenus , et par suite ordonné qu'ils seront immédiatement mis en liberté ;

Vu toutes les pièces de l'instruction ;

Attendu que de toutes les pièces de l'instruction, il ne résulte *aucun indice*, à charge des prévenus, qu'ils auraient, ou que l'un d'eux aurait participé en rien que ce soit, directement ou indirectement, aux troubles qui ont eu lieu à Mons et dans d'autres communes de la province, dans le courant du mois d'octobre dernier, et dont quelques-uns ont été accompagnés ou suivis de pillages;

La chambre du conseil déclare n'y avoir lieu à poursuites ultérieures du chef ci-dessus mentionné, et ordonne que les prénommés Juan Van Halen, Joseph Trumper, Joseph Denis Isler, Jean-Baptiste Glissoux, et Vincent Dewattine, seront sur-le-champ mis en liberté.

Ainsi délibéré en la chambre du conseil, à Mons, le vendredi 19 novembre, vers six heures du soir, par Messieurs Laisné, juge d'instruction, Fonson et Rupert Petit, juges, qui ont signé.

Signé, LAISNÉ, L. H. E. FONSON, RUPERT PETIT.

Pour extrait conforme délivré à la requête du ministère public.

Signé, ROBETTE, *commis-greffier*.

N^o 32. *Lettre adressée au Gouvernement par le général, après son retour à Bruxelles.*

Bruxelles, le 2 décembre 1830.

A messieurs les membres du Gouvernement provisoire, à Bruxelles.

Le soussigné réclame du Gouvernement une enquête sévère sur les motifs et les auteurs des désordres de Gand, Bruges, Courtray, Mons, etc., et sollicite au moins la prompte publicité de celle qui aurait été faite.

Il espère que de même que les tribunaux ont rendu justice à son innocence, le Gouvernement rendra justice à une démarche qui doit éclairer le public sur les troubles qui ont occasioné une arrestation arbitraire et illégale.

Signé, JUAN VAN HALEN.

FIN.

Post-Scriptum.

Il a été dit que le quartier-général avait fait des dépenses considérables, qui dépassaient même la somme de dix mille florins, et que le Gouvernement, comme de juste, se refusait de reconnaître. Nous profitons de l'occasion, pour soumettre ici, au public, la note exacte de ces énormes dépenses, qui montent à la somme, totale, de florins 1765 77 c. Il est à observer que les unes ont été indispensables, et que les autres ont été faites par plus de 25 personnes constamment employées, et dont aucune n'a demandé, ni reçu d'appointemens d'indemnité depuis le 24 septembre jusqu'au 11 octobre.

État des dépenses faites depuis le commencement des hostilités jusqu'à la dissolution du quartier-général.

	Fl.	C.
A Schaveye, papier et plumes.	21	50
A Jovenel, cachets et accessoires.	49	50
A Guyot et Tardif, premiers registres.	14	16
A François, louage de chevaux.	280	00
A Roze et Chouet, fournitures.	18	00
A Fietta, cartes et plans.	11	50
A Kessman-Servaes, éclairage.	15	00
A Opdenbosch, papier.	20	79
A Ceulener, vétérinaire.	15	12
A Jobard, fournitures et impressions.	131	35
A REPORTER.	576	92

	REPORT. . .	576	92
A Legge, sellier.		2	25
A Sellier pour voitures de Trumper.		26	46
Bureau d'Affichage.		46	25
A Vandooren, impressions de proclamations.		209	00
Dépenses pour nourriture.		529	89
Secours, gratifications, etc.		375	00
	TOTAL. . .	1765	77

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

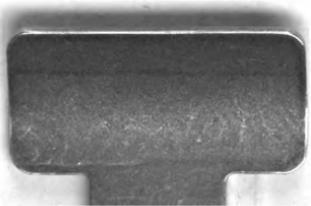
	Pages.
LISTE des villes et communes qui ont envoyé des volontaires au secours de Bruxelles.	j
INTRODUCTION.	1
CHAPITRE PREMIER. — Coup-d'œil sur la révolution de la Belgique.	3
CHAPITRE II. — Combats de Bruxelles, première journée (23 septembre).	8
CHAPITRE III. — Seconde journée; on m'offre le commandement.	13
CHAPITRE IV. — Troisième journée (25 septembre).	20
CHAPITRE V. — Journée du 26.	25
CHAPITRE VI. — Suite des quatre journées.	33
CHAPITRE VII. — Commencement des opérations, retraite intempes- tative de l'avant-garde. — Je quitte le commandement.	40

CHAPITRE VIII. — Circonstances qui ont précédé mon arrestation.	51
CHAPITRE IX. — Sur quelques accusations qui ont suivi mon arrestation. — RÉFUTATION.	59
CHAPITRE X. — Sur une lettre envoyée par M. De Potter à l'instruction de mon procès.	68
PROCÈS. — PIÈCES JUSTIFICATIVES. — PARTIE ILLÉGALE.	81
N° 1. <i>Rapport de R. Depuydt, Commandant de la Garde urbaine de Mons, aux membres du Gouvernement provisoire, en date du 21 octobre 1830.</i>	Ibid.
N° 2. <i>Lettre de M. Depuydt à M. Isler.</i>	85
N° 3. <i>Déclaration des officiers de la Garde urbaine de Mons, au sujet de l'arrestation du général Van Halen.</i>	Ibid.
N° 4. <i>Invitation de MM. Depuydt et Buzen au concierge de la maison d'arrêt de Mons pour écrouer les prévenus.</i>	87
N° 5. <i>Ordre de M. Depuydt pour faire écrouer les prévenus.</i>	88.
N° 6. <i>Ordre du jour de M. Depuydt.</i>	Ibid.
N° 7. <i>Lettre de M. De Keyser au Gouvernement provisoire.</i>	89
N° 8. <i>Informations et dépositions.</i>	92
<i>Interrogatoire de l'ordonnance du général Van Halen.</i>	100
<i>Interrogatoire de l'ordonnance du colonel Hotton.</i>	118
N° 9. <i>Premier interrogatoire du général Van Halen.</i>	139
N° 10. <i>Interrogatoire du major Trumper.</i>	158
N° 11. <i>Interrogatoire de M. Isler.</i>	168

N ^o 12. <i>Inventaire des papiers et autres objets appartenant aux prévenus.</i>	174
N ^o 13. <i>Deuxième interrogatoire du général Van Halen.</i>	191
N ^o 14. <i>Troisième interrogatoire du général Van Halen.</i>	193
N ^o 15. <i>Quatrième interrogatoire du général Van Halen.</i>	194
N ^o 16. <i>Lettre d'un prétendu capitaine espagnol, nommé Blaira, à M. De Potter, et adressée par celui-ci au juge d'instruction de Mons, comme pièce à charge du général Van Halen.</i>	202
N ^o 17. <i>Lettre de M. Descamps à M. Harmignies, commissaire du Gouvernement.</i>	203
N ^o 18. <i>Lettre de M. Lepoivre à M. Harmignies.</i>	204
N ^o 19. <i>Suite des informations et dépositions.</i>	205
N ^o 20. <i>Dénonciation officieuse de M. Brixhe, commissaire du district, à Charleroy.</i>	211
N ^o 21. <i>Autre dénonciation officieuse de M. Wattier, assesseur communal de Gaurain-Ramerroix, et note du commissaire Harmignies démentant les faits qu'elle renferme.</i>	214
N ^o 22. <i>Interrogatoire du sieur Piérart.</i>	215
N ^o 23. <i>Lettre du juge de paix de Thuin, au commissaire du Gouvernement, relativement aux troubles qui ont eu lieu dans sa commune.</i>	219
N ^o 24. <i>Lettre de la régence de Thuin sur le même sujet.</i>	222
N ^o 25. <i>Lettre de M. Herman, commissaire du Gouvernement.</i>	223

PARTIE LÉGALE.	228
N° 26. <i>Lettre du général Van Halen, à M. Petit-Jean, procureur-général, à Bruxelles.</i>	Ibid.
N° 27. <i>Réponse du procureur-général.</i>	229
N° 28. <i>Réquisitoire du commissaire du Gouvernement pour régulariser le procès des prévenus.</i>	230
N° 29. <i>Dernier interrogatoire du général Van Halen.</i>	232
N° 30. <i>Rapport du commissaire du Gouvernement à la Chambre du conseil.</i>	234
N° 31. <i>Jugement du général Van Halen, de son aide-de-camp et de M. Isler.</i>	236
N° 32. <i>Lettre adressée au Gouvernement par le général, après son retour à Bruxelles.</i>	239
POST-SCRIPTUM.	241

FIN DE LA TABLE.



89008660433



b89008660433a